couverture 23/02/10 12:18 Page 1

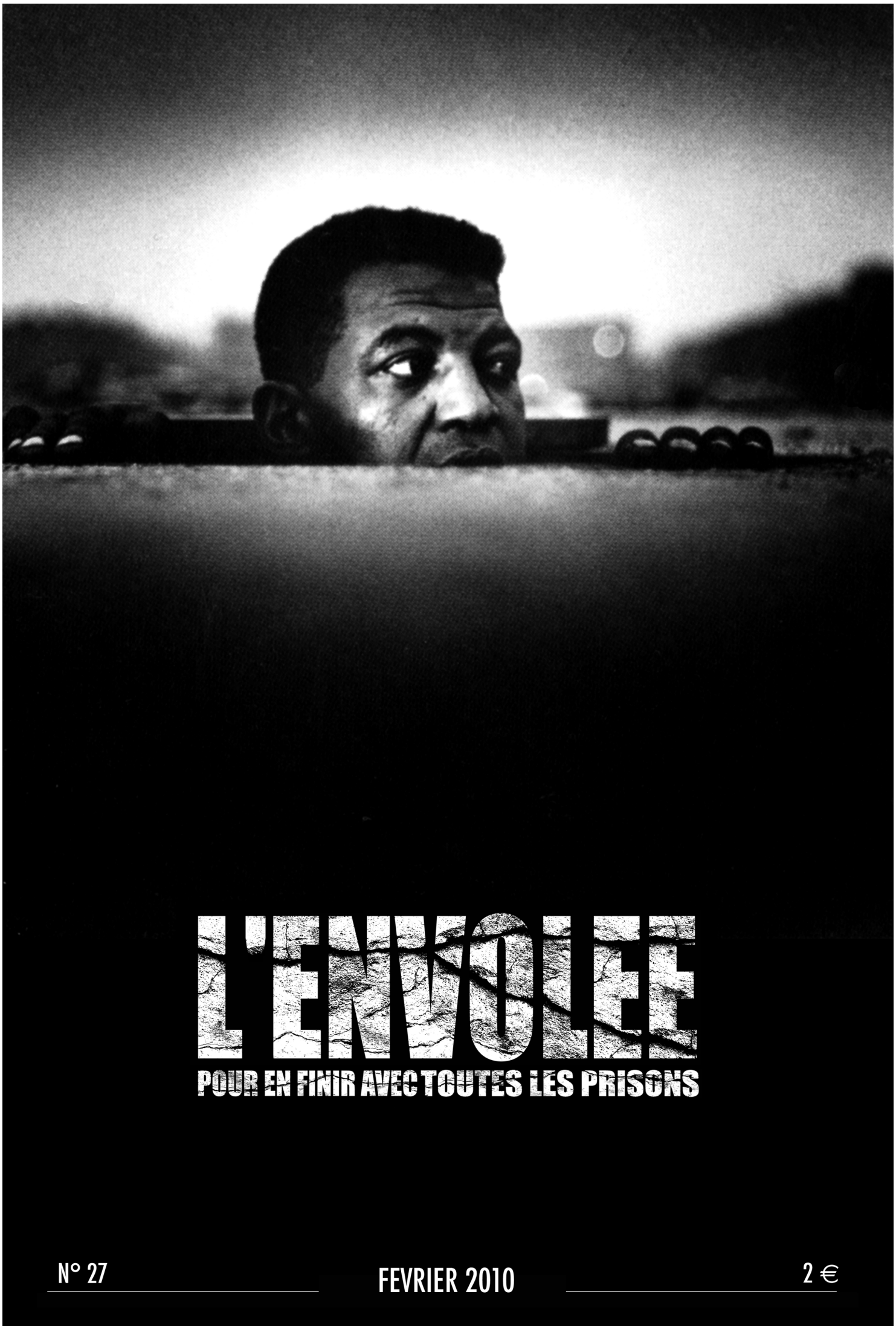

L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

N° 27 FEVRIER 2010 2 €

2-3 22/02/10 15:12 Page 1

SOMMAIRE

« DEPUIS NOTRE CHEZ-NOUS CARCÉRAL » Damien et Greg **4**

« IL FAUT QUE ÇA SERVE À QUELQUE CHOSE » : **6**
CAMPAGNE CONTRE LES LONGUES PEINES ET L'ISOLEMENT CARCÉRAL
À PARIS
À TOULOUSE
ENTRETIEN AVEC SYLVIE
ENTRETIEN AVEC CATHERINE
ENTRETIEN AVEC KARINE
ENTRETIEN AVEC CHANTAL
« TOUT LE MONDE SE PLAINT EN SILENCE » Kaoutar

« RAJOUTER TROIS ANS À UNE PEINE INFINIE... » : **21**
PROCÈS D'ANTONIO FERRARA, CHRISTOPHE KHIDER ET HOCINE N.
PROCÈS DE CHRISTOPHE KHIDER POUR UNE TENTATIVE D'ÉVASION

« ILS L'ONT PERFUSÉ TROIS, QUATRE HEURES... » : **24**
ENTRETIEN AVEC MARTINE EL SHENNAWY

LES PRISONS DU CŒUR **25**
ET UNE LETTRE DE PULP

PRIVATISATION DE LA PRIVATION DE LA LIBERTÉ **26**
LA NOUVELLE MAISON D'ARRÊT DE LYON-CORBAS
INTERVIEW DE CHRISTOPHE À LA PRISON DE CORBAS
MOUVEMENT À LA NOUVELLE CENTRALE D'ARLES
DANS LES PRISONS DE NANTES, IL Y A DES PRISONNIERS
L'EXPLOITEUR DU MOIS : SODEXO

H1N1 : UNE PANDÉMIE DE PAPIER **30**
DEDANS : ON MEURT… COMME D'HAB
DEHORS : UN EXERCICE GRANDEUR NATURE
« CELA VIRE DOUCEMENT À LA PARANO » Laurent Jacqua
INFORMATION PANDÉMIE GRIPPALE
« PLACÉ AU QI AVEC PRESCRIPTION DE TAMIFLU » Lol

LE MINISTRE DE LA POLICE DANS LE POITOU : **33**
DEUX NOUVEAUX FICHIERS !

***WANTED* LA POUCAVE** : ACTUALITÉ DE LA DÉLATION **34**

LE VIOL PÉNAL **36**
« IL FAUT TOUJOURS PROUVER… » extrait de *King Kong théorie*
BANDE DE VICTIMES ORGANISÉES
« DE QUEL DROIT POURRIONS-NOUS JUGER TEL OU TEL ? » Kaoutar
« NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS EN PRISON… » Lol
RÉCIDIVE PÉNALE ET CASTRATION DE SÛRETÉ

« JE REJETTE RADICALEMENT LA LOGIQUE MÉDICO-JUDICIAIRE DE L'EXPERTISE… » Damien **42**
DES NOUVELLES DES UNITÉS HOSPITALIÈRES SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉES (UHSA)

« …ÇA SENT DÉJÀ LA RÉCIDIVE » Radji **43**

LA PAROLE EST À LA DÉFENSE **44**
« LES REPRÉSAILLES, ELLES S'ABATTENT…» Bernard Ripert
UNIFORME AU VOLANT, NON-LIEU AU TOURNANT
« SI L'ON RAMPE DEVANT SES JUGES… »

JURISPRUDENCES **47**
C'EST TOUJOURS 3 000 EUROS DE PRIS
CONTRE LE RACKET DE LA TÉLÉVISION EN PRISON
CONDITIONS DE DÉTENTION
GARDE À VUE
STATUT DE DÉTENU PARTICULIÈREMENT SIGNALÉ (DPS)
« ON REMONTE DANS LES CELLULES, ET LÀ C'EST BEYROUTH » Pulp
« POURQUOI TOUTE CETTE GALÈRE, TOUT CE TEMPS ? » Kaoutar

PROCÈS DE L'INCENDIE DU CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES **54**
TROIS MOIS DE SOLIDARITÉ CONTRE LA MACHINE À EXPULSER

« SERAI-JE TOUJOURS CONSIDÉRÉ COMME UN EX-TAULARD ? » Lol **62**

ÉMISSIONS DE RADIO, CONTACTS **63**

L'Envolée

L'Envolée est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent… Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons...

2-3 22/02/10 15:12 Page 2

EDITO

Et les textes de lois sécuritaires continuent d'être promulgués. Avant même qu'ils soient appliqués, un nouveau projet est déjà à l'étude… Dernier en date, dans l'esprit *managérial* du temps : le projet de loi sur la promotion de la sécurité intérieure. Il prévoit l'instauration du couvre-feu pour les mineurs de 13 ans et du contrat de responsabilité parentale qui, outre la suppression des prestations familiales, pourra imposer un couvre-feu individuel à un mineur de moins de 18 ans. Les policiers municipaux deviendront des agents de police judiciaire, avec toutes les prérogatives que cela comporte. Les auditions de prisonniers se feront par visioconférence. Les cambriolages, jusque-là qualifiés de vols par ruse ou effraction et punis de cinq ans d'emprisonnement, seront passibles de sept ans ; les vols simples passeront de trois à cinq ans et les vols aggravés de sept à dix… Les biens d'un inculpé pourront être vendus avant la fin de l'enquête ou de l'instruction ; en cas de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement, le propriétaire touchera une indemnité équivalente à la valeur d'usage des biens confisqués. La réserve civile, aujourd'hui composée de retraités de la police, pourra accueillir des volontaires de 18 à 65 ans pour des contrats de cinq ans : pendant quatre-vingt-dix jours par an, ils seront des collaborateurs de la police...
Alors tout le baratin sur les gardes à vue, les « prisons du cœur », le parrainage des prisonniers.
Tout cet humanisme associatif ou politicard sert comme toujours de paravent à la réalité carcérale et judiciaire. Celle-là, il n'y a que les prisonniers et prisonnières, les familles, les proches et les amis qui peuvent en témoigner. Les morts suspectes – bien plus réelles que l'épidémie de grippe A –, l'ouverture des centrales de haute sécurité, la construction de nouvelles taules et de nouveaux centres de rétention, les verdicts de plus en plus lourds ne peuvent être contrecarrés que par des solidarités actives : témoignages, campagnes anticarcérales, semaines de solidarité avec des inculpés… pour tenter de détruire tout ce qui nous enferme.
Autrement dit, dehors comme dedans, il s'agit de ne pas lâcher le morceau, de rompre le silence sans permettre que nos voix soient récupérées par le pouvoir et régurgitées par les médias officiels.

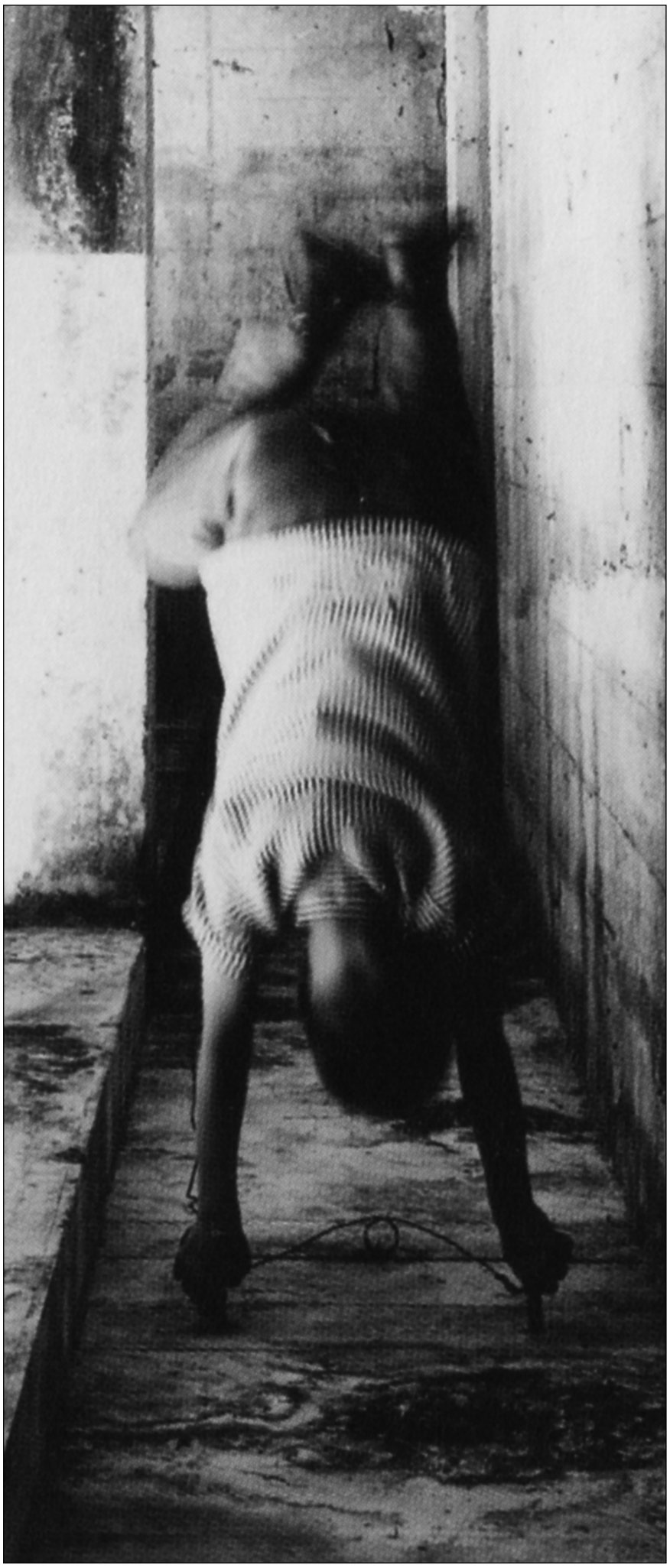

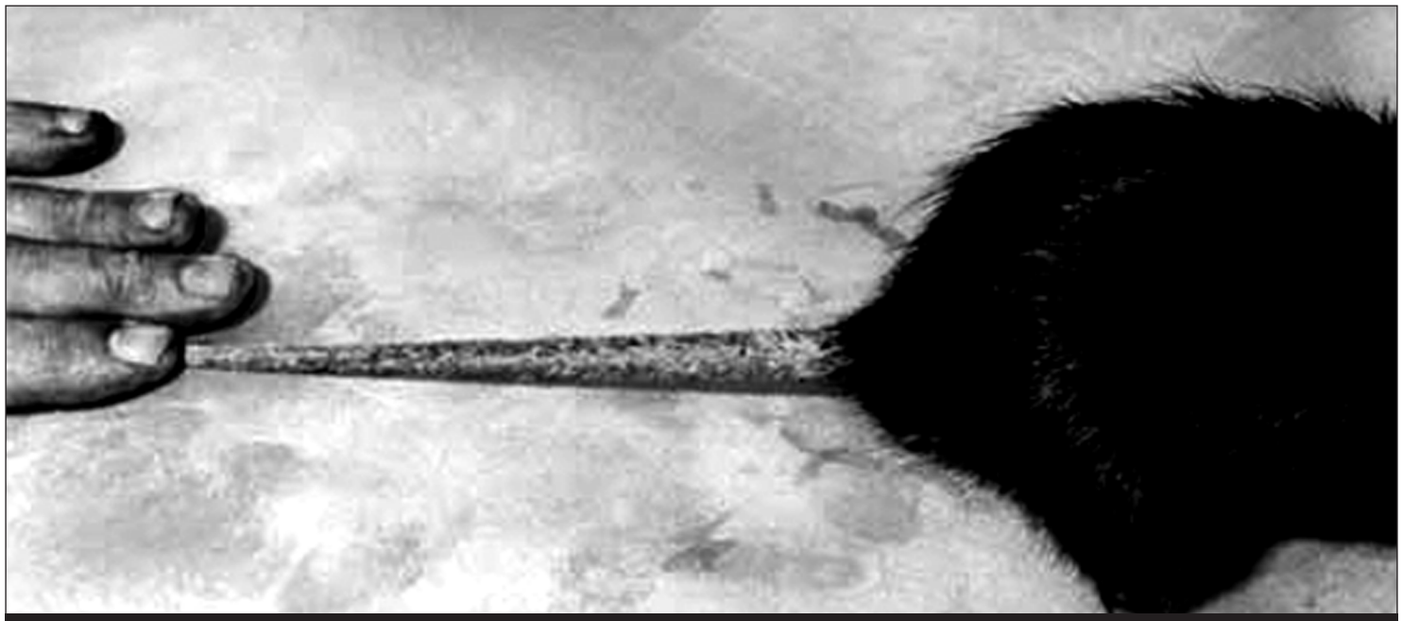

« DEPUIS NOTRE CHEZ-NOUS CARCÉRAL »

Pour poursuivre la réflexion sur les soi-disant «peines de substitution» et autres «alternatives à la prison», nous publions une lettre qui circule sur internet depuis décembre dernier, envoyée par deux prisonniers à domicile. Selon l'administration pénitentiaire, il y aurait environ 66000 prisonniers écroués au premier janvier 2010 dont 5000 sous surveillance électronique.

Avignon
décembre 2009

Des nouvelles depuis notre chez-nous carcéral.
Deux ans et demi maintenant que le 31 mars 2007, nous incendiions la permanence électorale du parti socialiste à Avignon. Quasi immédiatement arrêtés, nous étions dans la foulée incarcérés, pendant près de trois mois en détention provisoire, au centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet. De notre libération fin juin 2007, à notre procès, le 26 novembre 2008, nous étions placés sous contrôle judiciaire, avec obligation de travailler et de pointer toutes les semaines. Lors de notre procès, nous écopions de trois ans d'emprisonnement, dont un an ferme, avec une mise à l'épreuve pendant trois ans. Mise à l'épreuve impliquant principalement une obligation de travail, et un suivi nous forçant à rendre des comptes aux services sociaux de la justice (SPIP, service pénitentiaire d'insertion de probation) sur toutes nos activités et déplacements.
Deux ans et demi, et certainement encore tout autant devant nous, avant de remettre les compteurs de notre redevabilité à zéro, d'en finir avec une compression de nos vies aux tonalités parfois sourdes et d'autres fois assourdissantes. Depuis les 20 et 29 octobre, c'est dans une phase assourdissante qu'elle est entrée. Nos lieux de vie sont devenus nos cellules. Des cellules où les murs ne sont pas de béton, mais d'ondes magnétiques, où les barreaux sont invisibles, impalpables, mais bien présents. Où le rôle du maton nous est imparti. À nous de nous escorter dans notre cellule aux heures fixées, de veiller à ne pas enfreindre le règlement. À nos proches également de partager les conséquences de cette situation, d'en subir les contraintes, de nous rappeler l'heure lorsque des fois/souvent, on a tendance à l'oublier. Une sorte d'autogestion de notre enfermement.

Nous venons donc d'écoper d'un placement sous surveillance électronique (PSE). Un bracelet électronique comme aménagement de notre peine de prison ferme. Une laisse virtuelle attachée à notre cheville, pour parler en termes clairs.
«Il faut bien savoir que c'est pour vous éviter la prison que nous faisons tout ça.» Remarque lancée en guise de mise en garde par le maton venu installer le bracelet.
Effectivement, le bracelet électronique devrait nous permettre de ne pas remettre les pieds en taule, son isolement et sa désocialisation radicale. De plus nous ne sommes pas seuls, nous sommes entourés, épaulés. Nous sommes chez nous tous les soirs, près de nos amis, de nos proches. Si infime soit-elle, nous gardons également une certaine emprise sur nos vies, par le biais de petites marges sur nos horaires de sortie, par le fait d'avoir tout de même suffisamment d'espace à nos domiciles pour ne pas trop étouffer. En étant «dehors », hors des murs bien réels et physiques d'une taule, il nous semblait aussi bien plus simple de pouvoir continuer à prendre part aux luttes, de conserver une part ne serait-ce que minime de notre capacité d'agir, de nuire. Nous avons été placés devant un choix. Notre peine (pas plus d'un an) nous permettait d'obtenir un PSE plutôt qu'une incarcération. Et pour toutes les raisons citées ci-dessus, c'est ce que nous avons choisi. Peu d'autres possibilités s'offraient à nous si nous avions refusé le PSE. Nous n'en voyions que deux, l'incarcération ou la cavale. Cette dernière nous l'avons écartée, les conséquences nous paraissaient bien trop lourdes en comparaison de la peine à purger.

Nous avons fait le choix du PSE, mais en aucun cas nous n'en faisons une évidence. Beaucoup trop de paramètres entrent en compte dans une telle décision. Pour des personnes isolées, atomisées, sans le moindre soutien, et cloitrées dans des clapiers à peine plus grands que les 9 m2 cellulaires, cette décision paraît peut-être beaucoup moins évidente.

« NOS LIEUX DE VIE SONT DEVENUS NOS CELLULES… OÙ LE RÔLE DU MATON NOUS EST IMPARTI »

Mais plus largement, quel est ce choix ? Est-ce réellement un choix ? S'il paraît difficile de nier que le PSE permet, dans certains cas, des conditions un peu plus supportables que durant une incarcération, il n'empêche que ces deux mesures restent, de manière certes différente, des formes d'enferment, d'isolement et de contrôle, et conservent les mêmes objectifs pour la justice et l'État. À travers elles, ils exercent leur besoin vindicatif, affirment leur autorité, soumettent les récalcitrants par des mesures punitives, poussent vers une réinsertion sociale en plaçant l'accès au salariat comme condition de libération. Mais ils restreignent également des pratiques de lutte et de survie aux strictes cadres de la légalité (et de la démocratie). Par la peur ils tentent de dissuader de toutes intentions offensives.
Pour vous éviter la prison… nous vous proposons : la prison. En remplaçant un enfermement par un enfermement, un isolement par un isolement, une désocialisation par une désocialisation, une perte d'autonomie par une perte d'autonomie, on voudrait nous voir nous réjouir et, de surcroît, ostensiblement. On voudrait non seulement nous faire accepter, mais aussi apprécier, l'inacceptable en l'opposant à des situations toujours pires(1).
Dans la même logique, oui, le placement sous surveillance électronique permet plus de marges de manœuvre qu'une incarcération. Mais bien hypocrites sont ceux qui maintiennent que c'est réellement un choix et le placent au rang de progrès social. On ne choisit pas entre l'incarcération et l'enfermement à domicile, on se débat seulement face aux exactions du pouvoir. Et dans ce contorsionnement tout le monde ne réagit pas de la même manière. Chacun, en fonction d'une multitude d'éléments et de ses capacités à faire face, s'engage dans la voie qui le fera le moins souffrir et/ou lui offrira le plus de marge de manœuvre. En acceptant le bracelet nous n'acceptions pas le discours qui fait de lui une avancée, l'humanisation d'un système qui n'a pour but que d'écraser et d'asservir des vies.

Deux ans et demi donc que la machine judiciaire s'attèle quotidiennement à comprimer nos vies, en mettant tout en œuvre pour nous maintenir à sa disposition, sous son joug. Toujours dans l'attente d'une nouvelle décision, d'une nouvelle mesure, qui constituent l'interminable processus punitif de la machine judiciaire.
Comprimer nos vies, également en nous imposant de nous soumettre, sans aucune alternative, à l'exploitation salariale. Peu importent les conditions de cette exploitation, sa rudesse physique, psychologique, économique, morale…, la justice ne s'embarrasse évidemment pas de telles considérations. Il n'y a de toutes manières rien à attendre de sa part.
Même si le fait d'être sous le joug de la justice n'accentue pas, en soi, la violence de notre exploitation salariale(2), et si ces conditions sont les mêmes que celles de n'importe quel exploité (sans traitement spécifique), cette situation réduit néanmoins drastiquement l'infime marge de manœuvre encore en notre possession (débrouille, rapine, black, entraide…). Le fait d'avoir en permanence, comme épée de Damoclès, la réincarcération au moindre faux pas, développe et/ou accentue la peur de perdre son taff. Et cette peur-là est véritablement fatale pour tout exploité. Elle nous rend corvéable à merci. Nous ôte la capacité à être ne serait ce que défensif face aux exactions de nos patrons. Nous pousse à accepter le moindre taff de merde. Avoir un taff pour avoir un taff. Aller bosser non plus en raison d'une précarité économique, pour sa survie, mais seulement sous la contrainte à l'état pur. Une tentative de mise au pas de ceux qui s'aventurent hors des sentiers battus, ou bien une tentative de réinsertion sociale qui, si elle échoue sur le long terme, aura permis à minima une exploitation le temps de la peine.
Il nous reste en théorie un peu plus de neuf mois fermes à purger. Remises de peines et conditionnelle cumulées pourraient faire tomber cette durée à quatre mois. Quelques mois qui risquent d'être longs, mais nous savons déjà que nous ne serons pas seuls à les affronter. Nous ne manquons pas de soutien moral, ni de coups de pouce du quotidien. Tout ceci nous réchauffe le cœur et nous renforce à la fois. Nous rappelle que nous ne sommes pas seuls face à cette justice de classe. Et que face à elle, seules la solidarité et la rage comptent.
La solidarité est bien une arme et, à travers elle aussi, la lutte continue.
Pleins de bisous depuis notre chez-nous carcéral. Nous ne sommes pas loin, nous vous rejoindrons vite.
Guerre à ce monde.

DAMIEN ET GREG

NOTES :

1.Certains n'oseraient-ils pas dire à des longues peines «Mais de quoi vous plaignez-vous, il y a trente ans, c'est la peine de mort que vous auriez encourue ; aujourd'hui il n'est même plus question de vous ôter la vie». Effectivement, l'État français a bien aboli la peine de mort, mais la prison n'en reste pas moins une peine de mort lente, un maintien à l'état végétatif, une survie imposée dans l'attente de la mort. Combien de condamnés à de longues peines ou, tout bonnement, combien de taulards, ne se sont-ils pas posé la question du suicide ? Et combien passent à l'acte ?
2.Quoique certains charognards de patrons, voire la plupart, lorsqu'ils sont au courant des antécédents judiciaires de leurs salariés, n'hésitent pas à les harceler, les humilier, les pousser à bout, pour s'en débarrasser ou bien pour exploiter la situation et faire toujours plus de profits. D'où l'importance de ne pas faire de la franchise et de la sincérité une règle, notamment face à ces vermines.

page6 23/02/10 11:24 Page 1

« IL FAUT QUE TOUT ÇA SERVE À QUELQUE CHOSE »

CHRISTOPHE KHIDER, APRÈS SON ÉVASION DE MOULINS LE 15 FÉVRIER 2009

CONTRIBUTION À UNE CAMPAGNE CONTRE LES LONGUES PEINES ET L'ISOLEMENT CARCÉRAL

L'association pour le respect des proches de personnes incarcérées (Arppi) a lancé l'initiative d'une campagne contre les longues peines et l'isolement carcéral en novembre. Les initiatives – manifestations, discussions, rencontres, soirées d'information, actions directes contre des rouages de la machine à enfermer – se sont multipliées ici et là en France...

Des membres de* L'Envolée *ont participé de diverses façons à cette campagne que le journal a accompagnée par la publication d'un hors-série,* Peines éliminatrices et isolement carcéral (1)*. Difficile de résumer ce qui s'est passé ici ou là, sinon qu'il y a eu de belles rencontres. Les pages qui suivent visent à clarifier des positions et à prolonger des discussions commencées pendant la campagne. Une lettre de prisonniers témoigne de la faiblesse de l'écho qu'elle a eu à l'intérieur. On trouvera enfin quelques courts textes parus après des actions contre des rouages de la machine à enfermer.

Il y a 65 000 prisonniers en France… « à peu près », comme on dit. Ce « peu », ce sont celles et ceux qui sont en liberté conditionnelle ; celles et ceux dont la peine a été « aménagée » ; celles et ceux qui sont en ce moment précis en garde à vue ou qui portent un bracelet électronique ; celles et ceux qu'on transfère dans des *« établissements spécialisés »* parce que *« leur discernement est aboli »* ; celles et ceux qui attendent une expulsion dans une prison pour étrangers ; celles et ceux qui ont du sursis au-dessus de la tête… 65 000 officiellement, plus 210 000 personnes sous la main de la justice sous d'autres formes, plus des dizaines de milliers d'étrangers qui transitent dans des prisons pour étrangers, plus, plus… (2).

Ce « peu », ce sont aussi celles et ceux qu'on appelle les « proches » – pour ne pas dire les familles, même si c'est bien souvent d'elles qu'il s'agit en fait. Ils sont 500 000 au bas mot. Ce sont eux qui se retrouvent brutalement contraints de vivre dehors un quotidien carcéral, de régler les mille galères qu'engendre la taule. En même temps que les enfermés, eux aussi se prennent en pleine face l'obligation de se confronter en permanence à l'administration d'État de la pénitentiaire : fouillés, ballottés d'une taule à l'autre, forcément suspects, ils passent une bonne partie de leur vie à l'ombre des murs gris, à entrer et sortir. Chacun vit l'emprisonnement d'un proche à sa façon : il s'agit de poursuivre une relation au travers de rapports sociaux et de situations imposés. Souvent, comme ailleurs, c'est l'individualisme qui prévaut : chacun sa merde, son horaire de bus, ses trois heures de transport, son colis, sa honte, son humiliation et sa rage rentrée.

La campagne de novembre n'était pas le relais d'un mouvement de prisonniers au-delà des murs. L'idée en est venue à des « proches de prisonniers », à des amis qui voulaient tenter de faire reculer ce règne de la démerde individuelle non pas en réclamant à l'État *« justice et vérité »* – comme se limitent souvent à le faire les familles qui bougent après une mort suspecte – ni en se caractérisant comme soutiens de *« prisonniers politiques »*. À partir d'histoires qui peuvent paraître singulières, de « cas » qui peuvent passer pour « extrêmes », le propos de cette campagne a été d'élargir le champ de la réflexion : de l'évasion de Christophe Khider – condamné à quarante ans de prison – et Omar El Hadj Top à toutes les longues peines ; de la mort lente en prison-mouroir à la mort brutale en garde à vue et au mitard ; de l'allongement des peines à la multiplication des petites peines ; de la torture de l'isolement pour casser les têtes dures à celui, plus quotidien, de l'ensemble de la détention ; de l'isolement dans les murs à l'isolement dehors… de la prison à la société qui va avec. Participer à construire ensemble une critique anticarcérale et antijudiciaire.

Une campagne « contre les longues peines et l'isolement carcéral » ; pas une campagne « pour de petites peines et une prison lieu privilégié de réinsertion ». Pas question de mendier – à la mode syndicale – des améliorations dans la détention au moyen de cahiers de doléances humanistes qui critiquent la surpopulation carcérale et la vétusté des prisons pour mieux quémander l'encellulement individuel, et en définitive plus de prisons modernes. Il n'y a pas eu trop des sempiternelles interventions sur les *« alternatives à la prison »* : de la réalité officielle du bracelet électronique à la position des soi-disant convaincus pressés de détruire les prisons pour s'atteler plus vite à la *« gestion des schizophrènes, violeurs et autres déviants dans une société future »*.

À PARIS…

Depuis le mois d'avril 2009, il a fallu de nombreuses réunions dont l'enjeu était de réunir toutes les personnes autour de l'abolition des longues peines, des quartiers d'isolement et des quartiers disciplinaires pour aboutir à une telle unité en dépit des clivages « historiques » qui interfèrent habituellement dans les luttes : entre politiques et droits communs, entre obédiences idéologiques diverses, etc. l'Arppi qui a lancé l'initiative, *L'Envolée,* les Basques, les Corses, la CNT, NRV (collectif de travailleurs sociaux), *Ras-les-murs* (Radio libertaire), des avocat(e)s, des travailleurs sociaux et surtout des familles de prisonnier(e)s venues de plusieurs villes de France mesuraient l'enjeu d'une telle mobilisation : se rassembler pour tenter de créer un rapport de force. L'Etat ne supporte pas qu'on parle des lieux où il enferme – surtout lorsque ce sont les enfermés qui le font.

La journée du samedi

Il y avait beaucoup de monde (environ 250 personnes) pour la présentation de la campagne et la projection. Ensuite, deux ateliers se sont tenus, l'un autour de l'enfermement des mineurs – animé par des éducateurs de la CNT – et l'autre sur la nécessité d'abolir les longues peines, l'isolement et les quartiers disciplinaires avec *L'Envolée,* l'Arppi, des familles et des proches, ainsi que des avocats présents pour répondre à des questions juridiques.

Il n'y a pas eu de tentative de prise de pouvoir de la part de quiconque. La qualité de l'écoute a mis les familles à l'aise et leur a permis de s'exprimer et de proposer des initiatives. Les débats ont été enregistrés en vue de diffusions ultérieures. Tous ont exprimé la volonté de donner une suite concrète à cette semaine de mobilisation et de rencontres pour en finir avec tous les enfermements – sans en faire un slogan qui tourne en boucle, ni un plaidoyer pour l'amélioration des conditions de détention qui finit toujours par servir à promouvoir l'extension du parc immobilier pénitencier sur le mode humaniste. Il a été décidé de créer une liste de diffusion en attendant l'ouverture d'un site partagé par tous les participants. Rendez-vous a été pris pour le mois de février pour préparer des actions et continuer à affirmer qu'il n'y a pas de honte à avoir un fils, une sœur ou un frère en prison. La soirée s'est achevée par un concert: au programme, rap, rockabilly, punk-rock...

La journée du dimanche

À dégoûter d'organiser des manifs ! A peine arrivés à Bastille, nous avons dû batailler pour que les robocops postés sur les marches de l'opéra décampent et cessent de contrôler les premiers arrivants. Une meute de journalistes reposaient inlassablement les mêmes questions -mais presque pas une ligne n'a paru dans la grande presse; seulement quelques images sur Bfm et sur M6. Un déploiement de forces de police particulièrement massif rendait difficile même la distribution de tracts et le collage d'affiches; impossible de parler avec les passants retenus par des cordons des flics ininterrompus… Circulez, y a rien à voir !

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 3

CONTRIBUTION À UNE CAMPAGE
CONTRE LES LONGUES PEINES ET L'ISOLEMENT CARCÉRAL

Une des bases communes était claire : il n'y aurait ni rencontre ni débat avec des politiques ou des commis de l'État. Il s'agissait de briser l'isolement que fait perdurer l'administration pénitentiaire, sûrement pas d'en discuter avec elle, ni d'écraser une larme avec les « matons de gauche manquant cruellement de moyens » qu'elle n'aurait pas manqué de présenter pour l'occasion. On n'a pas couru non plus après les intellectuels habitués à pérorer sur les « grandes réformes pénales ». Le rapport aux médias était envisagé de façon plus diverse : il paraissait évident pour certains qu'on ne pouvait se passer d'eux, notamment pour s'adresser aux prisonniers, mais d'autres considéraient que croire que « plus on parle de nous, loin de nous, plus nos idées avancent » est un raisonnement douteux qui a tôt fait de nous déposséder un peu plus de nos révoltes et de nos envies. De même, les manifestations ont posé problème : on s'est vu coincés entre le spectacle – télégénique à souhait – de l'émeute et celui du cortège « responsable sans débordements » encadré de robocops d'un bout à l'autre.

S'il est dangereux de fantasmer sur les médias et l'« opinion publique », ce qui menace aussi, c'est le risque de constituer – à terme – un nouveau lobby de citoyens victimes. La donne actuelle, c'est que la parole des prisonniers ne doit pas être entendue, et celle de leurs proches non plus. Mais on peut imaginer que la république, de restructurations en aménagements des systèmes judiciaire et carcéral, envisage un jour de leur assigner une nouvelle place : ils feraient pendant aux familles de victimes. Il suffirait pour cela de convoquer d'un côté le « prisonnier citoyen acteur de sa peine » (à qui on entend donner des conditions « dignes »), et de l'autre, la famille – et toutes les valeurs qui y sont liées. Chacun à sa place : la mère aimante, et le fiston qui a fauté. S'appropriant sans peine le discours déjà porté par certaines associations (3), l'État pourrait ainsi considérer le prisonnier comme une victime des dysfonctionnements de la prison, de sa vétusté, de sa surpopulation. Il ne s'agirait pas de renoncer à la figure du monstre ou du déviant à gérer, mais d'y surimposer celle de la victime, qui a ses avantages : elle ne se bat pas, elle fait des requêtes et elle obéit.

NOTES :

1. Disponible dans quelques librairies et en écrivant au journal.
2. *« La taule est une chose très large, c'est comme un cercle : la répression est très concentrée sur le noyau central, puis elle est diffuse »*, propos d'un prisonnier espagnol qui a lutté contre les prisons à la fin des années 1970, transcrits dans *COPEL, Tunnels et autres apports des groupes autonomes à Valence (Espagne)*, mai 2007, Typemachine.
3. Une affiche de l'Observatoire international des prisons diffusée depuis le 20 décembre dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons expliquait sur fond de photo de prisonnier derrière des barreaux : *« Si ça peut vous aider à donner, dites-vous que cet homme est un chien »*. Cette misérable provocation à l'adresse des donateurs de la SPA était censée alerter l'opinion sur les conditions de détention avec le vague espoir que l'évolution des mentalités se traduise par une loi pénitentiaire à l'Assemblée.

À TOULOUSE...

Un collectif regroupant des membres de l'émission de radio *Bruits de tôles*, du journal *L'Envolée* et des proches du Génépi local a organisé une manifestation et trois débats publics.

Le premier s'est déroulé dans une cafétéria de la fac de droit devant une petite cinquantaine d'étudiants. Nous avons choisi d'intervenir face à un public particulièrement concerné, car composé de futurs professionnels de la justice.

Organisé dans un « squat culturel » devant une centaine de personnes, le deuxième débat s'est construit autour de projections de films (*Moi un voyou*, *L'Appel de la centrale d'Arles*...), de la lecture de lettres de prisonniers et de prises de paroles.

Le troisième s'est tenu dans une librairie autour du hors-série *Peines éliminatrices et isolement carcéral*, dans une atmosphère plus feutrée, devant une vingtaine de personnes globalement déjà sensibilisées. On retiendra la question : *« Vous dites que la prison est l'aboutissement de la chaîne répressive d'un système, le capitalisme. Pourquoi ne vous attaquez-vous pas directement à ce système ? »*

Pensant que cette campagne ne pouvait pas s'en tenir aux seuls débats, nous avons prévu (sans la déclarer à la préf') une manifestation qui devait se terminer devant le centre de détention de Muret. Accompagnés d'un bus sonorisé, nous comptions faire un petit tour « tranquille » pour balancer de l'info et des témoignages.

Les choses se sont passées autrement. La veille, *la Dépêche du Midi* publiait un article : *« Manifestation anticarcérale, le spectre de Poitiers »* (voir *« Le ministre de la police à Poitiers »*). Le ton était donné. Le lendemain, les journalistes présents ont confirmé qu'ils ne parleraient de la manif que si elle dégénérait.

Quelque 150 personnes étaient au rendez-vous, fixées devant l'ancienne prison ; mais le bus a été bloqué et perquisitionné dès son arrivée : le centre-ville nous était interdit. Nous avons donc « sagement » fait demi-tour pour traverser des avenues désertes. Nous sommes arrivés en bus vers 17h30 devant le centre de détention de Muret après l'entrée des derniers parloirs, pour ne pas créer de prétextes à emmerdes pour les familles. Devant la prison, deux rangées de robocops, des chiens et un alignement de cars de gardes mobiles équipés de caméras et de puissants projecteurs pour ne rien manquer de nos rides, ni de nos faits et gestes. Au pied du mur de la prison, tenus à distance par les flics, il n'est pas toujours facile de se faire entendre. Rejoints par quelques personnes sortant des parloirs, nous avons tout de même tiré des feux d'artifice et balancé du son.

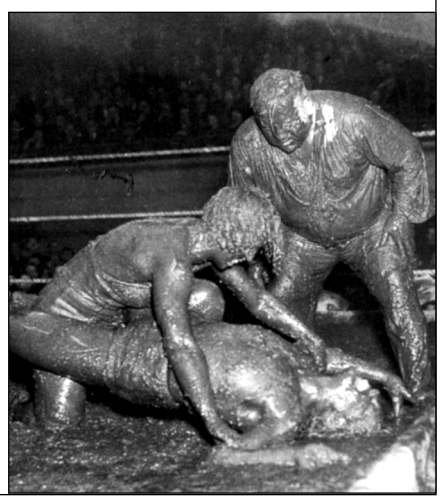

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 4

ENTRETIEN AVEC SYLVIE, AMIE D'UN PRISONNIER LONGUE-PEINE

J'ai un proche en détention, quelqu'un qui purge une longue peine. Je vais le voir une fois par mois. Je mets de l'argent de côté parce que le voyage me coûte 200 euros par mois sur un budget de 1 200, avec deux enfants. Heureusement, j'ai un véhicule qui fonctionne bien ; le jour où il n'ira plus, je sais pas comment je ferai. Je réserve les parloirs une semaine avant, voire deux, donc il faut que je sache les dates exactes – quand il n'est pas au mitard : ça repousse tout. Quand c'est une prison où il y a un accueil des familles, c'est des soeurs ; autrement je vais à l'hôtel, et généralement toutes les familles vont dans le même. On sait pertinemment que nos chambres sont fouillées, nos bagages aussi ; eux, de leur côté, leurs cellules sont fouillées le temps qu'ils sont au parloir. Il est transféré tous les six mois : Fleury-Mérogis, Fresnes, La Santé, Les Baumettes, Lannemezan, Clairvaux, Saint-Maur… En quinze ans, il les a toutes faites. À chaque fois, on suit. Le plus près qu'il a été, ça a été trois cent cinquante kilomètres. Aujourd'hui c'est cinq cent cinquante, tout par la nationale, donc il faut rouler toute la nuit. Et si on va plus le voir, ben là… De toutes façons, on le voit mourir à petit feu.

Il y a des détentions sous pression. Il veut pas trop qu'on en parle, parce que c'est lui qui en pâtirait après, par la pénitentiaire. Il est resté dix ans à l'isolement. C'est une destruction. Je le vois. Il meurt à petit feu. Il a plus d'espoir, il a plus… il a rien. Rien.

Quand il fait des conneries, c'est la famille qui ramasse ; les proches. Garde à vue et tout ce qui va avec – on est les premiers soupçonnés ! Quand il fait une erreur, avant de soupçonner la pénitentiaire – ils savent très bien ce qui se passe du côté de la pénitentiaire – on est quand même les premiers visés. Écoutes, garde à vue, on subit ça tout le temps ; après on est habitués. Il a vingt-deux tentatives d'évasion à son actif. Chaque fois, ça lui rajoute des peines, mais bon, une peine de trois ans, ça représente quoi sur une peine de quarante ans ? Rien. Il est déjà éliminé de la société, donc... Qu'ils lui mettent quatre, cinq ou six ans pour sa dernière affaire, ça changera rien à sa peine : qu'il sorte à cinquante-cinq ans ou à soixante, après, c'est fini. Sa vie familiale est détruite ; ses enfants, il les voit plus, et au bout de quinze ans, il est carrément oublié. On n'est que quatre à aller le voir. Il a pas parloir tous les week-ends : il a une visite par mois. Ça c'est super dur. Les avocats, ils agissent quand on les appelle, mais si vous avez pas d'argent, y a rien. Après il y a des avocats qui arrivent à s'imprégner du dossier, à créer une certaine amitié avec le détenu ; mais bon, voilà, quoi : un avocat, c'est pas une assistante sociale. Donc si y a pas d'argent, y a rien. Au début, il n'en avait qu'un, et là je lui en ai pris deux autres en plus ; donc aujourd'hui il a trois avocats.

Comme c'est un détenu particulièrement surveillé, il n'a pas le droit de travailler en prison. On lui dit de se réinsérer, oui, mais le moindre travail qu'ils leur proposent, lui il n'a pas le droit puisqu'il faut pas qu'il touche à des outils ; donc la réinsertion, faudra qu'ils nous expliquent, parce que je comprends pas où ils veulent en venir. Comment il envisage son avenir ? Quand le SPIP vient le voir en lui disant : « faut que vous ayez un *curriculum vitae* ! », comment vous voulez qu'un détenu qui a pris quarante ans de prison envisage un avenir – sachant qu'il est rentré à l'âge de vingt-trois ans et qu'il en sortira à soixante-trois… C'est carrément se foutre de… Là, c'est du traitement inhumain.

En 2004, j'allais le visiter à Lannemezan et j'ai connu Christophe, le fils de Catherine, qui est présidente de l'Arrpi ; il y a eu beaucoup de soucis dans la détention de celui que je vais visiter, et là j'ai fait appel à Catherine : j'ai vu sur Internet qu'il y avait une association qui s'était créée, et chaque fois que j'avais un souci j'appelais Catherine qui me disait : *« faut venir »*. Je me suis déplacée à Paris, à une conférence dans le cadre de la mobilisation contre l'isolement et les longues peines. Entre familles, on se voit, et c'est super important parce que je pense que c'est le moyen de faire passer le message au plus grand nombre. Et encore, il y en a beaucoup qui ne viennent pas : qui en parlent, mais qui n'osent pas faire le pas. Je suis en licence de droit pour mieux défendre ces causes ; les informations que je récolte vont me permettre de savoir de quoi je parle de plus en plus. C'est mon ambition : dénoncer tout haut, tout fort tout ce qui se passe, coûte que coûte, même si ça me pose des problèmes dans mes études – parce que je sais qu'on est comme dans une mafia : eh bien je cours le risque, parce que de toutes façons, on les voit mourir à petit feu devant nous. C'est de la non-assistance à personne en danger. Il faut le dénoncer, et on le dénonce.

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 5

ENTRETIEN AVEC CATHERINE CHARLES, PRÉSIDENTE DE L'ARPPI

« MOI, JE SUIS UNE ENTHOUSIASTE, T'AS VU »

– Comment est née l'association pour le respect des proches de personnes incarcérées (Arppi) ?

– L'Arppi est née au détour des parloirs que je me suis tapé pendant des années ; j'ai fait les deux côtés des parloirs : en tant que visiteuse, puisque mes fils étaient en prison – et puis j'ai fait de la prison. En voyant comment étaient traitées les familles, comment elles courbaient l'échine, leur acceptation, leur soumission, je me suis dit : c'est pas possible. Je savais pas du tout comment revendiquer, dénoncer tout ça. Ça faisait déjà des années que ça germait, mais j'ai plein d'idées à la fois… et puis un jour, je me suis dit : *« pourquoi pas monter une association de familles et de proches ? »* – j'y connaissais rien – ! J'aurais pu faire un collectif, j'ai fait une association. J'ai pensé que c'était nécessaire, voire essentiel de mettre les pieds dans le plat. J'avais déjà monté une association auparavant, mais qui concernait l'intérieur de la prison, et j'ai vu que les autres associations ne laissaient aucune place à quelqu'un comme moi – ou alors il aurait fallu que je fasse un tas de compromis, que je me taise sur plein de points, et c'était pas envisageable : ça sert à rien de monter une association si c'est juste pour se nourrir sur la bête comme le font 99 % d'entre elles… J'en ai parlé à une ou deux personnes qui m'ont dit : *« c'est ça, trouvons un nom ! »*, et dans la demi-heure, j'ai trouvé ce clin d'œil phonétique : « Arppi », en pensant à des femmes en colère un peu gueulardes. Moi, je suis une enthousiaste, t'as vu, alors je me suis dit : *« ça va fonctionner, les gens vont venir tout de suite ! »*, mais je me suis rendu compte que c'était un travail titanesque de réunir les familles. L'administration pénitentiaire (AP) fait un tel travail de défraternisation qu'elle amène les gens à se désolidariser.

– Il y a eu un déclencheur ?

– C'est quand mon fils Christophe a été transféré à Moulins comme ça, d'un seul coup, alors qu'il tentait pour la première fois de reconstruire quelque chose sur les ruines carcérales en apprenant un boulot de caméraman et ingénieur du son. Ma belle-fille Sylvie a vécu l'enfer à partir de ce moment-là, avec sa fille. Moulins est une prison très basse de plafond, oppressante… Le déclencheur, ça a été quand je me suis rendue au parloir avec elle et qu'on m'a demandé d'enlever mon soutien-gorge – ce que je me suis refusée à faire, évidemment – juste parce que le surveillant à l'entrée avait eu une prise de bec avec Sylvie quinze jours avant. Là, je me suis dit : *« je peux plus laisser passer. C'est impossible. »* L'Arppi est donc née sur un coup de tête : deux, trois jours après, je suis allée à la préfecture. C'était au mois d'août, et au mois d'octobre de l'année dernière, on a tenu la première assemblée générale. Tout s'est enchaîné très vite. J'avais, j'ai pas du tout de moyens…

– T'as pas cherché de subventions…

– Rien du tout ! Zéro franc ! Dès la première assemblée générale, des membres de conseils d'administration de grosses associations m'ont posé la question au conditionnel : *« et si l'AP te donnait de l'argent pour faire un travail…? »* J'ai pas dit non, mais j'ai précisé qu'il faudrait qu'on s'assoie autour d'une table pour parler de ce qu'ils veulent en faire, de cet argent… et surtout qu'ils acceptent mes idées. Je sais bien qu'à la première de mes propositions, les représentants de l'AP auraient claqué la porte : l'autogestion des parloirs par les détenus et les proches, des choses comme ça, ils peuvent pas accepter ; ils en sont loin !

– Au début, tu étais tout à fait au centre de cette entreprise, mais assez rapidement, d'autres s'y sont agglomérés : des avocates, des familles… Est-ce que tu as réussi à te dégager de cette position un peu trop « centrale » ?

– Pour que l'Arppi s'autonomise ? Ça n'avance pas très vite, mais en un an, on a quand même organisé une grosse mobilisation… on m'invite sans arrêt à des débats, des conférences… Les avocates qui ont rejoint l'Arppi me connaissaient ; je fais un peu peur, mais l'idée leur paraissait bonne, et elles ont été rassurées par les familles qui sont venues tout de suite, puis au cours de la mobilisation, et qui sont restées. Enfin, ça avance doucement, parce que les proches redoutent tellement les représailles contre leur proche incarcéré qu'ils ont réellement peur de se fédérer. Ce sera long, mais ça paiera ; l'Arppi se démarque de tout ce qui se fait actuellement dans le monde associatif : pas de compromis, pas de faux semblants. On dénonce vraiment, on essaie de passer à l'action, et avec de l'optimisme, j'espère pouvoir dans un avenir assez proche fédérer assez de familles pour pouvoir vraiment mener des actions coup-de-poing. Ça fait deux siècles qu'on réfléchit sur la prison : y en a qui réforment, y en a qui veulent abolir, mais il ne se passe rien et c'est de pire en pire. Le seul biais possible, c'est par les proches et les familles.

– Dans le cadre de l'association, tu as monté une émission de radio ?
– Pendant plusieurs années, j'ai participé à une autre émission : *L'Envolée*, qui fait plus de l'anticarcéral. Je savais donc que la revendication, la dénonciation passent par les ondes hertziennes – bientôt numériques… et je savais que par la radio, on débarque chez les gens, dans leur cuisine, dans leur salon, dans leur salle de bains, et on leur dit des choses. C'est un outil merveilleux. Après avoir quitté *L'Envolée*, un jour un type qui avait fait vingt et quelques années de prison m'a dit qu'il aimerait monter une émission avec moi. Je suis allée à *Radio libertaire* pour le soutenir parce j'ai vu qu'ils voulaient pas trop la lui donner ; finalement, ce garçon a laissé tomber au bout d'un mois et je me suis retrouvée à animer une émission de deux heures tous les quinze jours, ce qui m'a donné la possibilité de témoigner, de faire venir des personnes, et je me suis rendu compte que les nœuds gordiens se défaisaient comme par miracle. Donc je me suis dit : *« banco, c'est là qu'il faut aller ! Faut continuer. »* L'émission s'appelle *l'Écho des cabanes*, et c'est tous les quinze jours sur *Radio libertaire* (89.4 Mhz, un vendredi sur deux de 11 h à 13 h). Je trouve que c'est un bon complément à *L'Envolée* et *Ras-les-murs* qui sont des émissions anticarcérales avec de la réflexion : une émission plus axée sur les témoignages – ce qui ne m'empêche pas d'avoir mes idées… C'est pas du tout le même type d'émission, mais ça se complète bien. Je sais que des personnes écoutent plusieurs émissions et sont satisfaites. Ça leur apporte un plus.

– En février 2009, on t'a vue et entendue énormément à la télé, à la radio et dans les journaux suite à l'évasion de ton fils ainé, Christophe, avec Omar Top El Hadj, de la prison de Moulins. C'est au moment de cette évasion – qui n'était pas ratée, mais qui a été suivie par une cavale hélas beaucoup trop courte – que t'est venue l'idée de la campagne contre la longueur des peines et l'isolement carcéral ?
– Quand Christophe s'est réveillé avec une balle dans le poumon, la première phrase qu'il a prononcée, et que son avocate m'a rapportée, ça a été : *« il faut que tout ça serve à quelque chose. »* A cause de cette première phrase qu'il avait dite, je me suis sauvé la vie ; je n'ai pas parlé de Christophe dans les médias, mais des longues peines. Je savais que je plantais des jalons. J'ai ce truc-là : je vois un peu plus loin. Avec l'Arppi, j'ai voulu faire en sorte que cette évasion ne soit pas juste une évasion de plus, un fait divers. Qu'on puisse parler de la prison, de la longueur des peines, des quartiers d'isolement, des mitards, de l'enfermement des mineurs… Qu'on puisse parler de libération des malades et de rapprochement familial et affinitaire. Je vous en ai parlé, j'en ai parlé à un jeune de la CNT, et il m'a dit qu'il me donnerait un coup de main. Je ne me rendais pas compte de toute l'organisation que ça supposait. Vous m'avez dit qu'une chose comme ça prendrait un an à mettre en place, et vous m'avez parlé des difficultés, dit que ce serait extrêmement difficile de réunir des gens qui ont déjà participé à de nombreuses luttes, avec leurs idées, leurs ego… mais vous ne m'avez pas découragée. Et moi j'ai pensé qu'à ce moment-là, on verrait vraiment ce que les gens ont dans le bide : s'ils sont là pour défendre des idées, vraiment, et combattre quelque chose qui leur plaît pas, ou si c'est juste des militants qui sont là pour militer ! L'organisation, moi je l'ai pas, mais je savais que vous l'aviez. Au fil des réunions, les gens se sont rendu compte que même si j'ai un côté un peu autoritaire, je suis pas dans le pouvoir. Chacun disait ce qu'il voulait, et quand il fallait un peu recadrer, on recadrait ; j'ai dit deux, trois trucs, mais en aucun cas ça n'a été une volonté de prendre le pouvoir : c'était juste une idée que j'apportais avec l'Arppi, une plate-forme autour de laquelle s'articulaient nos idées communes. J'ai pas une culture de militante, je connais pas tous les trucs que vous avez portés au fil des réunions : vous m'avez mise face aux écueils, et aussi à des lignes directrices… Je vous ai écoutés, tous ; je crois avoir été attentive. Au début, on croyait qu'on pourrait pas rallier les Corses et les Basques, puisque la distinction entre politiques et droits communs est tout de même inscrite dans leur histoire, et puis ça s'est bien articulé parce qu'on s'est fait confiance, et qu'on est sortis de nos nombrils. On était tendus vers le même objectif ; je crois que c'est la clé de la réussite de toutes les entreprises, si insurmontables puissent-elles paraître. Quand les gens parviennent à dépasser leurs ego pour mettre leur énergie au service de l'objectif, c'est la réussite absolue. Y'a rien qui peut freiner.

– Toutes les personnes qui étaient là avaient en commun d'être contre tous les enfermements. Il y en avait pas un pour dire : *« comment on va faire pour les prochaines prisons, quelle est la prison de nos rêves… »* En fait, on s'est retrouvés sur des plates-formes de revendication de prisonniers : quand on relit tous les tracts, toutes les affiches de la campagne, c'étaient tous les mots d'ordre des prisonniers organisés à l'intérieur. C'était une grande force de ne tendre vers aucune négociation, parce qu'il n'y a que le rapport de force, le moment où ils voient les gens arriver de plus en plus nombreux et où ils se disent : *« aïe ; là, on a une force en face de nous. »*
– C'est sûr que ça a été un moteur. Il ne faut pas être dans la négociation. D'un autre côté, aujourd'hui, pour parler aux gens de l'inutilité des prisons et de leur abolition, si tu abordes ça frontalement, ça ne marche pas. Ça fait peur ; tout le monde va te répondre : *« mais qu'est-ce qu'on fait de tous ces Guy Georges, de ces Fourniret… »* Ils veulent pas entendre, les gens. Tandis que si tu détailles : les malades, ils ont rien à foutre en prison ! Les peines infinies, ça fait que les gens ont pas d'autre souci en tête que de chercher à s'évader ! Et puis l'abolition des quartiers d'isolement – qui détruisent les gens – l'abolition des mitards – la prison dans la prison –, enfin tout ce qu'on a mis en avant… y a pas à négocier là-dessus ! C'est une évidence. La discussion : oui, la négociation : non.

– En même temps, nous, on sait bien qu'en demandant l'abolition des quartiers d'isolement, on n'est pas loin de demander la fermeture des prisons : quand t'enfermes des gens, s'il n'y a pas de châtiment pour eux à l'intérieur, c'est complètement ingérable parce qu'il y a ceux qui acceptent et ceux qui n'acceptent pas, forcément ; et ceux-là, il faut bien qu'ils parviennent à les réduire.
On l'a bien vu avec mon fils Cyril qui est resté trois mois au mitard : si tu demandes toi-même à aller au mitard, tu leur enlèves la seule badine avec laquelle ils peuvent te frapper ; et ils supportent pas, évidemment.

– Dans cette campagne, il n'y a pas eu de mensonge ; on n'a pas dit : *« on va gagner sur tel ou tel point. »*
C'était pas le but ; on était tous d'accord. C'est une évidence : la prison, elle sert à rien. À part détruire, bousiller… Il faut simplement trouver la forme qui permette de faire entendre cette idée par les gens. Trente ans qu'on leur sert du M6, du TF1, qui montent en épingle le moindre fait divers pour faire mousser la peur… Nous, on sait ce qu'on veut – et ce qu'on veut pas, surtout ; mais pour les autres, il faut essayer de contrebalancer – c'est peut-être très utopique – ces trente ans d'intox qui leur ont fait croire qu'en construisant des murs, on va régler les problèmes. On a bien vu avec celui de Gaza et celui qui sépare les États-unis du Mexique que les murs ne règlent rien. L'enfermement ne règle rien. Il faut amener ça graduellement dans la tête des gens : faire sortir les malades des prisons, ne pas enfermer les mineurs, ne pas mettre des femmes enceintes en prison, abolir les quartiers d'isolement et les mitards, c'est déconstruire la prison. On est dans la déconstruction. Pas dans la négociation. C'est complètement différent. C'est une autre approche : essayer d'expliquer. Plutôt que d'arriver en disant : *« faut y foutre le feu »*, on est entrés en discussion ; ils étaient intéressants, les débats. Il y a du monde qui est venu. C'était dense ; y avait des gens qui posaient des vraies questions, toutes sortes de gens – et même leurs questions n'étaient pas les mêmes que d'habitude – j'ai pas entendu : *« mais qu'est-ce qu'on va faire de Fourniret, etc. »*

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 7

– Ni même : ***« s'ils sont en prison, c'est bien qu'ils ont fait des conneries. »***
– C'est vrai : même ça, on l'a pas entendu. Je trouve que pour une première, cette mobilisation a été très riche ; et il y a des gens comme Karine, de *Faites la lumière en détention* (voir interview page 14), qui ont vraiment envie de continuer dans cette dynamique de s'adresser à tout le monde… ça fait du bien de voir que des gens s'intéressent, posent des questions sous un angle différent – et des gens qui paient leurs impôts, qui ont envie d'être protégés, qui ont pas envie de se faire agresser au coin de la rue… pas des militants ni des convaincus. J'ai trouvé ça intéressant, et il faut continuer sans répit ni relâche à porter partout cette parole, à expliquer que la prison ne sert à rien, qu'elle détruit, qu'elle enlève tout avenir aux gens qu'on y met – et aussi qu'elle s'inscrit dans une logique financière.

– Revenons aux rapports avec la presse. Après l'évasion de Christophe, tu es intervenue dans beaucoup de médias et tu y as tenu des propos qu'on y entend pas très, très souvent, il faut bien le reconnaître. Pendant la campagne, le collectif s'est demandé : ***« est-ce qu'on va voir la presse ? Est-ce qu'ils vont relayer notre parole ? »*** **Mais quand c'est toi qui a relancé les journalistes pour leur dire :** ***« je monte un projet avec d'autres gens, il faut en parler, c'est très important »*****, on a vu le** ***black-out*****, et même pire. Est-ce que tu peux nous en parler ?**
– Tout au début, quand Christophe s'est évadé, c'est les journalistes qui étaient demandeurs parce qu'ils étaient à la recherche du scoop – j'en ai vu 200 environ, et sans discontinuer, sans dormir ; mais à ce moment-là, c'était vital pour moi de parler de la longueur infinie des peines, de ce qui mène des hommes à préférer mourir dehors que dans la tombe qu'on leur a préparée… Il y a eu un moment où ce que je disais a plu à certains d'entre eux – parce qu'il n'y a pas non plus que des salopards ; sur les 200, il y en a peut-être eu 10, et c'est à ces 10-là que je voulais parler. Mais comme ils étaient tous demandeurs et qu'ils venaient sans arrêt, ils étaient obligés de filmer et d'enregistrer mes propos. Ils avaient besoin de matière et ils ne pouvaient pas aller la chercher ailleurs. Quant aux plateaux de télévision, j'ai fait que des directs pour être sûre de pouvoir balancer le message que je voulais. J'ai compris que c'était un cadre hyper étroit, que c'était leur job et pas du tout le mien, que le moindre écart serait traqué et grossi ; alors je leur ai donné ce que je voulais leur donner. Quand on a commencé à faire des réunions et qu'on a décrété tous ensemble qu'on s'adressait à tout le monde, j'ai dit : *« alors il faut que les médias soient prévenus pour pouvoir relayer l'information. »* À aucun moment je ne me suis fait d'illusions, mais je me suis dit : *« on peut pas faire fonctionner cette mobilisation si on la fait entre nous, enfermés, sans visibilité… donc on va faire appel à des journalistes. »* Il y en a qui sont arrivés tout seuls, comme les deux nanas du *Monde* : Isabelle Mandraud et Caroline Monnot qui sont venues suite à ce qu'il est convenu d'appeler les événements de Poitiers, avec cette chimérique ultragauche autonome qui serait là que pour tout casser. D'ailleurs dès que les autorités ont eu vent de cette mobilisation, ils ont fait l'amalgame entre l'Arppi et l'ultragauche, l'anarchie, etc. C'était beaucoup plus simple pour eux. Donc ces deux journalistes du *Monde* m'ont contactée en vue d'un article qui devait sortir après la manifestation du 8 novembre 2009, dernier jour de la mobilisation. Je leur ai posé des questions : *« si c'est pour faire un article sur Poitiers, moi j'y étais pas, je connais pas… »* – *« Non, non, pas du tout : on veut faire un article sur les nouvelles formes de résistance »*. C'était intéressant ! J'ai dit : *« y a deux nanas du* Monde *qui veulent assister à une réunion. »* Tout le monde était un peu réticent, comme à l'habitude, mais on les a acceptées. C'est quand même très tordu, leur façon d'agir, quand on voit la suite des événements : la veille de la manifestation, alors qu'elles étaient venues aux réunions, qu'elles s'étaient engagées à faire leur article après la mobilisation, qu'elles avaient tout leur temps… La veille, donc, elles ont pondu un article immonde qui avait pour titre : *L'archipel des autonomes*, avec des mecs cagoulés en illustration, en mettant la manifestation juste en sous-titre ; un article complètement nuisible, un article à gerber. Et ça c'était pas acceptable. Sinon le jour de la manifestation, il y a des gens qui sont venus à la réunion en disant : *« on a un listing de 700 journalistes, ils vont venir, etc. »* Il y avait effectivement un nombre incalculable de journalistes, certains venaient d'Italie, d'Espagne, y avait télé Proche-Orient, etc. – mais pas un mot dans les médias de cette manifestation, à part un petit truc d'un gars de BFM télévision qu'on a accepté, et qui était bien, un petit bout sur M 6, un petit bout sur France 3, et quelques brèves sur les radios.

« IL FAUT CONTINUER SANS RÉPIT NI RELÂCHE À PORTER PARTOUT CETTE PAROLE, À EXPLIQUER QUE LA PRISON NE SERT À RIEN, QU'ELLE DÉTRUIT »

– Mais tu te souviens qu'il y en a eu pour écrire que des gens avaient été interpellés en possession d'armes…
– Ils ont tout amalgamé, il y a eu de la désinformation, et avec une volonté directrice. Tous ces médias avaient fait le même copié collé : des anarchistes, des perturbateurs tous habillés en noir pour foutre le bordel, et qui ont rien à dire. À chaque fois, ils parlaient de l'Arppi tout en l'amalgamant à l'anarchie, puisque c'était le mot d'ordre, et derrière, de l'Arppi qui venait dénoncer la longueur des peines ; c'est le seul truc qui m'a un petit peu rassurée sur le fait que certains journalistes s'attachent encore à faire leur job correctement. Mais l'épisode Mandraud et l'autre c..., là, ça m'a tuée – pas personnellement, parce que je les connais, ces gens-là ! – mais vis-à-vis du groupe, d'avoir insisté pour les faire accepter, et pour un résultat pareil. Pour moi, c'est de la haute trahison. Quand on se vend à ce point-là, moi j'appelle ça de la putasserie, tu vois. C'est pas des journalistes, c'est des p…. Ça, tu peux le mettre. *Charlie hebdo*, qui avait fait un article dégueulasse aussi annonçant la casse à tous les étages… ils ne m'ont pas téléphoné, contrairement à Mandraud et l'autre, qui m'ont téléphoné pour pleurer : *« mais non, on t'a pas trahie… »* À *Charlie*, ils ont refait un article le dimanche d'après dans lequel ils publiaient la note des RG, qui nous appelait *« l'adversaire »*. Ça rattrapait ce qu'ils avaient dit dans le premier.

– Souvent, les familles, ça fait de nombreuses années qu'elles sont seules, dans la résignation, la soumission et la honte. Une des grandes avancées de cette campagne, c'est que pas mal de familles sont sorties de ce truc-là ; il en reste pourtant toujours un fond, car tu sais bien qu'on ne se débarrasse pas de ça si facilement. Comment faire pour ne pas tomber de cette culpabilisation dans la victimisation ?
– J'ai pas de baguette magique. Y a pas de recette ; mais si on arrive à organiser des rencontres entre familles, à les réunir par toutes sortes de biais, d'une façon ou d'une autre – par la culture, des films, je sais pas ; et là, faire des propositions, qu'elles échangent leurs téléphones, qu'elles puissent se rendre au parloir à plusieurs… qu'elles commencent à renouer des liens, et je crois qu'on tiendra un bout de la solution. Il faut rassembler le plus possible de ces personnes pour qu'elles se rendent compte qu'elles ne sont pas seules, leur faire comprendre qu'elles n'ont pas à avoir honte, qu'elles ne sont pas des victimes, enfin qu'elles sont victimes d'un système comme tout le monde mais qu'il ne faut pas rester dans un statut victimaire, qu'il faut prendre son destin en main – et que leurs voix sont celles de gens qui n'ont rien fait – c'est malheureux de dire ça – ; qui n'ont commis ni crime, ni délit. Leur seul crime, c'est d'aimer un disqualifié social. Quand les familles ou les proches se rendent compte de ça à plusieurs, je crois que ça nourrit une certaine énergie. On n'est plus dans la soumission, dans la culpabilité, seul face au monde, sans oser dire au boulot ni à ses voisins qu'on a un frère ou un fils en prison ; on en parle pas… À un moment, il faut faire une prise de conscience ; mais ça, encore une fois, ça se fait à plusieurs. Vraiment, il faut organiser des trucs balaises, faire des actions… mener une vraie propagande de façon à acquérir de la visibilité ; et à se déculpabiliser. On est pas responsables, si à un moment, un proche a dérapé sur l'autoroute sociale. C'est pas nous, les responsables. Par contre, on est les premiers acteurs de la « réinsertion ». On les occulte tout le temps : faut qu'ils prennent conscience qu'ils existent. Un mec peut pas sortir en conditionnelle s'il n'a pas un proche qui vient le voir au parloir pour lui trouver un taf, de quoi dormir, etc. Les premiers acteurs de la prévention du suicide en prison, c'est encore les proches. Quand un père dit : *« ne parlez pas comme ça à mon gosse de seize ans, il va se foutre en l'air »*, et qu'on l'écoute pas, le môme se fout en l'air derrière. Faut que tous ces proches prennent conscience de leur importance. En le faisant, leur statut victimaire va se déliter de lui-même pour faire place à un nouveau pouvoir : le pouvoir de dire ; le pouvoir d'agir. Je pense que c'est la seule façon, et vraiment, tant qu'on ne réussira pas à réunir les familles, ça sera des coups d'épée dans l'eau. Mais je sais qu'on peut réussir ; c'est un travail de longue haleine. Comme avec les autres gens, il s'agit d'alimenter une réflexion sur ce qui se passe à l'intérieur. Ça se fait petit à petit. Tu peux pas tout faire d'un coup.

– À l'intérieur et à l'extérieur…
– Mais quand je parle de l'extérieur, je parle aussi de l'intérieur sans le citer : quelqu'un qui à l'intérieur sait qu'il est soutenu et qu'il se passe des choses pour lui dehors, il se sent tout de suite galvanisé ! Je reçois des appels des centrales : Mounir me disait encore il y a deux, trois jours : *« Catherine, y a plein de mecs qui me disent le bien que ça leur a fait quand t'as communiqué sur les longues peines. »* Le petit Allaix, la dernière fois que je l'ai eu avant qu'on l'empêche de m'appeler, c'est ce qu'il m'a dit : *« tu nous as fait un bien fou ! »* Si dehors, il y a des gens qui se fédèrent et se mobilisent pour défendre des proches, ils défendent l'intérieur aussi. C'est vrai que quand tu parles avec des proches et des familles, souvent, c'est : *« ah oui, mais moi, il a pas tué d'enfants, c'est pas un pédé, c'est pas un ceci, c'est pas… »* Ils sont toujours dans le jugement. Ces gens-là, si on arrive à les réunir et à amener une réflexion, une ouverture, à leur dire : *« ça sert à rien de juger les autres, ça ne rendra pas meilleur celui que vous allez voir en prison »*, on peut se servir de cette énergie autrement. Ça, ça peut changer les choses ; mais il faut se battre, il faut y aller. Il faut travailler là-dessus, avec ces proches et ces familles, pour pouvoir parler aussi de ce qui se passe l'intérieur. C'est le meilleur biais, et le seul.

Autour de la semaine contre les longues peines et l'isolement carcéral, de nombreux textes ont paru sur Internet pour signaler des actions. Nous en publions ici des extraits :

« Dans la nuit du 4 au 5 novembre à Paris (XVe), les vitres de Bouygues ont soudainement été brisées. L'inscription « constructeur de prisons » est magiquement apparue sur place. Nous avons voulu briser le train-train quotidien de cette machine sociale et rendre quelques coups à un de ses nombreux promoteurs. Si nous sommes contre toutes les formes d'enfermement, c'est parce que nous voulons changer radicalement cette société et par conséquent transgresser ses lois), pas nous intégrer pacifiquement dans ses villes, ses usines, ses casernes, ses écoles et ses supermarchés. Au passage, une pensée aux prisonniers en lutte d'ici et d'ailleurs. »
« La nuit du 8 au 9 novembre en région parisienne, plusieurs entreprises liées à l'enfermement ont été visées : Eiffage (une des plus grandes entreprises de BTP qui construit de la même manière les villes que les prisons) rue de Watt (XIIIe), où deux engins de chantiers ont été sabotés avec du sucre dans leur réservoir, avec un tag à côté : « Eiffage construit des prisons pour enfermer les pauvres. Sabotons Eiffage ». L'Institut de criminologie de la fac de droit rue Cujas (VIe) a été taguée d'un « Feu aux prisons », « Crève l'État et son droit ». L'APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la justice, organisme du ministère de la justice chargé des appels d'offres) rue du Château-des-Rentiers (XIIIe) a été tagué d'un « Ici l'État (APIJ) programme la construction de nouvelles prisons. Attaquons-le(s) ». IOSIS (cabinet d'ingénierie dédié à la construction et la rénovation des taules) rue Dolores-Ibarruri (Montreuil, 93) a été tagué d'un « IOSIS travaille à l'enfermement. Liberté pour tous ! » La boutique Orange (qui s'enrichit sur le travail des taulards) place Jeanne-d'Arc (XIIIe) a eu ses 8 vitrines brisées, accompagnées du tag « Exploiteur de prisonniers ». Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la semaine anticarcérale contre les longues peines et tous les enfermements. À bas toutes les prisons et ceux qui en profitent. Continuons à les harceler chacun à sa manière au-delà de cette semaine d'agitation, c'est facile et ça pourrait leur coûter cher… »

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 9

« J'ESSAIE DE COMPRENDRE LA PÉNITENTIAIRE : QUEL EST SON OBJECTIF QUAND ELLE HUMILIE LES FAMILLES ET LEUR POURRIT LA VIE AINSI QUE CELLE DES DÉTENUS ? »

ENTRETIEN AVEC KARINE

Autour de la semaine contre l'allongement des peines et l'isolement de l'automne dernier, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec Karine, fondatrice de l'association Faites la lumière en détention *; voilà une restitution condensée de ses propos.*

– Quand, pourquoi et comment as-tu commencé à te sentir concernée par la taule ?

– Issue d'un milieu aisé où on apprend que la France est le grand pays des droits de l'homme où la torture et l'humiliation n'existent pas, j'ai découvert des choses très *hard* sur la prison. La première fois que j'ai été voir mon conjoint Orlando à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, j'étais convaincue que c'était un peu *L'Île aux enfants*. Je lui disais : *« surtout, écoute bien les éducateurs et les surveillants »*, parce que je pensais que la prison, c'était un monde à la Jésus-Christ, avec les surveillants comme apôtres : on est gentils, on t'explique les choses, faut pas faire ça… dans une dynamique moraliste un peu catho. Le 8 décembre 2000, j'ai pris la plus grande claque qu'on puisse prendre sur cette planète : mon conjoint Orlando est mort à la prison Saint-Paul/Saint-Joseph de Lyon. J'ai appris qu'il s'était pendu, et à l'institut médico-légal, je l'ai vu amaigri, avec une barbe – on aurait dit Jésus-Christ – des cheveux longs, sales, il puait, il était crasseux… C'était ignoble. Là, je me suis dit : mais qu'est-ce qui se passe derrière les murs ? Avant, je ne m'étais jamais intéressée à la question : je savais pas qu'on pouvait mourir en prison, j'étais convaincue qu'en arrivant t'avais des Pères Noël qui t'attendaient… J''ai découvert toute l'ignominie de l'administration pénitentiaire (AP) et de ses petits sujets : les surveillants pénitentiaires. Même si c'est les grands directeurs qui décident, les surveillants ont aussi choisi leur métier : ils acceptent de mettre des mecs sous clé dans des taules hyper pourries et se prennent pour des juges. Je sais pas comment ils font, chez eux, le soir, avec leur conscience. Bien sûr, ils vont nous dire : il y a des Fourniret, des Guy Georges, tout le pipeau habituel – alors que la réalité est toute autre : à côté de ces mecs-là qui ont effectivement fait des choses horribles, il y en a qui sont en prison vraiment pour rien ; et même les autres, ça reste des êtres humains, et je pense que dans chaque être humain il y a une part de bon. Et puis la taule ne résout pas ce qui fait que des mecs vont braquer, dealer, ou je sais pas quoi… C'est bien plus profond : c'est la société qui veut ça. L'égalité, la fraternité, tout ça, c'est un beau pipeau, et j'ai envie de dire à papa-maman : vous êtes des gros menteurs. Les pauvres, je savais que ça existait – mais en même temps, pas tant que ça. T'es dans un déni, quand tu viens de ces classes sociales à la fois proches du PS et très proches du Front national : élevée là-dedans, t'es sûre que tout va bien. Je crois que malheureusement, une majorité de Français pensent que leur pays est clean sous tous rapports. Alors Orlando essayait peut-être de me préserver, mais pas moi : j'étais sûre de mon coup ! S'il avait voulu me dire : *« écoute, chérie, t'es bien gentille, mais à l'intérieur c'est pas du tout ça qui se passe »*, je sais pas si je l'aurais entendu. Moi, j'étais dans un discours catho de merde : *« écoute bien ce qu'on te dit ; t'as fauté, mais c'est pas grave »*… Lui, il rigolait, mais il m'a jamais dit : *« c'est la merde ici »*… il m'a jamais expliqué ce que c'était, l'enfermement. Je suis restée dans mes convictions, et c'est vraiment face à sa mort que j'ai compris – un petit peu avant quand même, puisque j'ai averti un SPIP qu'il allait certainement mettre fin à ses jours : il ne m'a pas du tout prise au sérieux, pour lui Orlando faisait du chantage pour qu'on s'occupe de lui *« comme la plupart des détenus »*. Pourtant, ça n'a pas été le cas : il a bien fait ce qu'il avait dit. Ça a vraiment été : *« réveille-toi, petite conne, t'es dans ton petit monde avec tes parents trou-du-cul et leurs amis qui sont patrons »*… Malheureusement c'est passé par sa mort ; c'est dramatique, mais des fois, je me dis : sans ça, est-ce que je me serais réveillée un jour ? Mon mec, il crève en taule, et pendant des années, en entendant parler d'abolition des prisons, je me disais encore : *« mais il sont tarés, ces gens-là ! »* Même si ton mec y est mort, tu peux pas être contre la prison, puisque la punition fait partie de la vie : même dehors tout est motif à punition ; même pour nos enfants. Des fois, en plaisantant, avec mes gamines, je leur dis : *« vous êtes punies, allez dans votre chambre… »* – comme la plupart des parents ; mais c'est quoi d'autre que de l'enfermement ? La pire des choses pour un être humain, c'est d'être privé de sa liberté. Priver quelqu'un de sa liberté, c'est le détruire ; et ça, on le sait. Tu en crèves – peut-être pas en une heure, mais un jour, deux jours, trois jours… même si tu crèves pas concrètement, ça te bouffe.

– Tu as alors porté plainte contre l'AP, comment s'est conclu ton recours ?

– J'ai pris un avocat… qui m'a bien entubée, d'ailleurs. Moi, je pensais qu'il y avait des audiences, que c'était un procès « normal », comme pour les mecs qu'on envoie en prison un an, dix ans, quinze ans, trente ans, à perpète, mais non : y a pas de procès, c'est un mic-mac absolu, chacun s'écrit de son côté, le doyen des juges, tu le vois pas, ton avocat, il t'informe pas de tes droits, il te dit rien : *« oui, oui,*

faut attendre… » ; un an après, tu reçois un non-lieu de dix lignes : *« circulez, y a rien à voir ! »*, et ton avocat te dit qu'il est inutile d'interjeter un appel. T'es là, tu connais pas les lois, il est avocat, il a fait du droit, il est là pour t'aider… tu cherches pas le vice, tu vas pas te dire que c'est un gros fainéant, un gros nul, ou qu'il a pas les couilles d'affronter la pénitentiaire. Lui n'avait pas du tout les couilles. Sur un des ponts de Lyon sur le Rhône, je pleurais en me disant : *« c'est pas possible, je peux plus rien faire ! »*, quand j'ai rencontré des gens qui m'ont envoyée chez Jacques Debré, un avocat qui connaît la question du suicide en prison – ou des morts suspectes, parce qu'il est capable d'entendre qu'effectivement, il y a des morts suspectes en prison ; tout de suite, sans avoir le dossier, quand je lui ai expliqué les choses, il m'a dit : *« on va gagner. Comme on peut plus faire appel au pénal, on va au tribunal administratif. »* Le pire, c'est que j'ai gagné en 2007, mais ils ont fait appel. Pour ne pas perdre la face. Dans le dossier, il y a un surveillant qui dit très clairement : *« sur les détenus même signalés, nous n'exerçons aucune surveillance particulière. Nous n'intervenons qu'à leur demande. »* Même plus besoin d'auditionner toute la pénitentiaire : quoi qu'il arrive, qu'ils se pendent ou pas, c'est pas leur problème. Pour le ministère de la justice, cette phrase est sortie de son contexte, et ils vont jusqu'à m'accuser, moi : je les ai prévenus trois semaines, un mois avant, mais j'aurais dû prévenir plus tôt encore. Au tribunal, ils ont demandé que soient revues à la baisse les indemnités qui étaient de 8000 euros pour notre fille Léa et 8000 euros pour moi si l'État était reconnu coupable. Celles de Léa, on les ramenait à 2000 euros – parce qu'elle a pas suffisamment connu son père ! C'est une réalité : elle avait quatre ans et demi, à cet âge-là on se souvient pas trop de son père – et puis après tout y a des tas de gamins qui ont pas de père… Voilà. On était là-dedans. Et moi, bien sûr, ils voulaient me squeezer. En tout cas, ils ont perdu. On leur a fait fermer leur clapet. La faute de l'AP a été reconnue. Mais ce que j'aurais voulu, c'est qu'ils la reconnaissent, eux. Qu'est-ce que j'en ai à foutre, de leurs 8 000 euros ? J'aurais voulu que ces gens-là me disent en face : *« ben ouais, on a merdé »* – en ce qui concerne Orlando, parce que c'est pas une mort suspecte mais bien d'un suicide annoncé – et qu'ils s'expliquent ! C'est tout ce que je demandais – encore une fois, parce que j'étais très utopique sur mon pays et sa justice ! C'est terrible, le conditionnement catholique ; à éviter, je vous assure. Je me suis réveillée, depuis le temps. Je me suis dit : je peux plus me taire. Aujourd'hui, je dois ouvrir ma bouche et dédier ma vie à ce combat. Le ministère de la justice, quand ton mari, ton frère, peu importe, décède en détention, ils t'envoient en galère pendant des années : ils lâchent rien. Ils veulent t'user, te dire : *« arrête de nous faire chier avec la mort de ton proche »*. En 2007, j'entendais beaucoup notre cher président parler d'exemple, et j'ai eu envie de faire un exemple ; je me suis dit : *« je vais aller devant St-Paul/St-Joseph, armée – alors que je suis pas comme ça, naturellement –, je vais prendre un surveillant et le buter pour dire : à un moment donné, les familles, elles en ont ras-le-bol ! Arrêtez de nous salir, arrêtez de pas être respectueux ! »* C'était horrible ! J'ai eu très peur… Heureusement, des amis ont vu dans quel trip j'étais partie – j'arrivais même plus à parler ! J'étais obsédée : *« non seulement ils salissent ma fille et Orlando qui est mort, qu'ils ont laissé crever comme un chien, mais ils m'en font voir de toutes les couleurs, et depuis sept ans* – à cette époque ça faisait sept ans – *tous les matins quand je me lève, ma première pensée est évidemment à Orlando, mais également à tous les détenus »*. Aujourd'hui, même si je les connais pas, je les aime ; et je suis prête à faire n'importe quoi pour eux. *(rires : – Ça, ça doit encore être un relent de ton éducation religieuse !)*

J'ai pas de distance ; je me suis complètement ralliée à eux. Quand je me couche je pense à eux ; je fais pas de prières, hein, mais je pense à eux, je pense à tous ceux qui sont morts. Aujourd'hui, pour Orlando, les choses sont réglées, il est mort et puis voilà ; les choses, je les ai faites par rapport à lui au départ, il fallait que j'arrive à comprendre ce qui s'était passé ; mais aujourd'hui je pense à tous ceux qui sont derrière ces murs de merde… J'essaie de comprendre la pénitentiaire : quel est son objectif quand elle humilie les familles et leur pourrit la vie ainsi que celle des détenus ? Des fois, je me dis qu'ils aiment ça ; c'est pas possible, tu peux pas agir de la sorte sans y prendre plaisir. Ces mecs-là, ils ont quelque chose à la limite du psychopathe. J'assiste à des procès, je vais souvent à l'entrée des parloirs, et je vois des surveillants qui prennent plaisir à rabaisser des familles, et après à dire aux autres : *« oui, si vous vous en mêlez* – comme ça s'est passé dernièrement sur Villefranche – *on peut vous supprimer deux mois de permis de visite »* C'est terrible.

ATTAQUE CONTRE L'OFFICE DU TOURISME ESPAGNOL

« Dans le cadre de la semaine contre les longues peines et tous les enfermements, l'office du tourisme de l'État espagnol, sis 43 rue Decamps à Paris (XVIe), a été attaqué dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 novembre. Les vitres de la porte d'entrée et d'une fenêtre ont volé en éclats et ses murs ont été tagués avec les inscriptions : *« À bas la torture d'État et les peines de perpétuité »*, *« Non da Jon ? »* [où est Jon ?], *« Pouvoir assassin »*.

« À bas la torture d'État et les peines de perpétuité » : Héritière de la dictature franquiste, la démocratie espagnole a conservé la pratique de la torture comme technique policière. La torture est généralisée dans le traitement des conflits politiques, plus particulièrement face aux luttes sociales liées au mouvement indépendantiste basque (luttes contre les centrales nucléaires, contre le train à grande vitesse TAV, pour les lieux autogérés, les *gaztetxe*…). Que ce soit dans les casernes de la *guardia civil* pendant les gardes à vue (mise au secret, noyades, étouffements, viols et simulations de viols…) ou dans le cadre de la « guerre sale » (enlèvements, séquestrations, assassinats…), l'État inscrit son pouvoir dans le corps des révoltés. Alors qu'en France la rétention de sûreté qui est en train d'être mise en place promet l'enfermement à vie, l'Espagne depuis une dizaine d'années s'est dotée d'un arsenal juridique qui rend la perpétuité effective, par exemple en supprimant les remises de peines pour les longues peines.

« Non da Jon ? » : Depuis sept mois, Jon Anza, militant de *Euskadi Ta Askatasuna* (pays Basque et liberté) a disparu lors d'un trajet en train entre Bayonne et Toulouse. Selon des informations rapportées par le quotidien indépendantiste basque Gara, Jon aurait été enlevé par des agents de la *guardia civil*, torturé jusqu'à la mort puis enterré sur le sol français. Cela rappelle clairement les pratiques du GAL (Groupe antiterroriste de libération) qui dans les années 1980 menait des attentats et des assassinats contre la population et les militants basques pour le compte de l'État espagnol. De nombreuses manifestations regroupant des milliers de personnes ont lieu régulièrement derrière ce mot d'ordre *« Non da Jon ? »* pour réclamer la vérité sur sa disparition et dénoncer la guerre faite au Pays Basque par l'État espagnol avec la collaboration de l'État français.

« Pouvoir assassin » : Avec des intensités différentes mais selon des méthodes similaires, l'État ne se prive pas d'assassiner pour maintenir son ordre social, que ce soit dans les quartiers populaires et les prisons françaises ou en Grèce, au pays Basque ou en Algérie. De même, les longues peines d'enfermement sont des peines d'élimination physique et sociale qui s'apparentent à une mort lente. Face à cela, certains prisonniers ne se laissent pas écraser, tels Christophe Khider et Omar Top El Hadj qui se sont évadés de la centrale de Moulins-Yzeure en février dernier avant d'être repris, ou encore Amadeu Casals en Espagne qui tente de sortir depuis de nombreuses années de l'isolement en détention en appelant à la solidarité active à l'extérieur. C'est dans ce contexte que nous envisageons la semaine contre les longues peines et tous les enfermements, comme un moment pour mettre en acte notre détermination à lutter contre ce monde qui tue, enferme et exploite. Contre tous les États. Contre tous les enfermements. Liberté pour toutes et tous ».

Texte trouvé sur internet

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 11

« IL S'AGIT DE SORTIR DU CONDITIONNEMENT À LA PUNITION ET À L'ENFERMEMENT »

– Comment envisages-tu maintenant ton combat ?
– Aujourd'hui, mon combat, il est clair : il faut penser autrement la prison ; c'est-à-dire qu'il faut à un moment donné qu'on l'élimine. Il s'agit de sortir du conditionnement à la punition et à l'enfermement. Après, toute la question, c'est : qu'est-ce qu'on va faire de tous ces vilains garçons et filles qui ont fauté… grande question. Chez moi ? C'est pas assez grand. Je pense comme Catherine *[Charles, présidente de l'Arppi]* : plus de la majorité n'a rien à foutre en taule, et pour les autres, les vilains qu'on nous remet souvent sur la table, c'est une question, un véritable problème dont j'ai pas encore la solution ; mais je veux pas non plus qu'ils soient dans l'humiliation. Même si tuer, violer, c'est pas bien, pas correct – je le dis parce que certains doivent se dire : *« elle est folle, cette nana ! »* Moi, je l'ai vécu, le viol, et en réunion, quand j'avais quatorze ans et demi – eh bien pour autant… Les gens me gonflent : beaucoup n'ont jamais été violés, jamais vu même un pistolet de leur vie, et ils s'imaginent leur traumatisme si ça leur arrivait. Un traumatisme c'en est un si on le veut bien. T'es violée ? OK. T'as des nanas qui vont être au fond du gouffre et qui vont pas trouver les ressources suffisantes pour dépasser ça. À un moment donné, soit tu es pour la vie, soit tu l'es pas. Mais si t'es traumatisée, qu'en tout cas tu as vécu quelque chose de fort – ce qu'on éprouve quand on se fait violer, c'est pas explicable – c'est pas la justice qui va te faire « faire ton deuil » de quoi que ce soit ; ça, c'est de la connerie ! Non seulement c'est pas un deuil, mais en plus j'ai pas envie de participer au sadisme de cette société. C'est hors de question. Je me dis que chaque maman aurait pu faire un enfant comme ça. Bien sûr qu'on a pas le droit d'enlever la vie à quelqu'un, de lui prendre son intimité, etc. Souvent, quand j'entends que les mecs à l'intérieur font des clans parce que braqueur, ce serait mieux que dealer, et dealer mieux que ceci ou cela, j'ai envie de leur dire : *« au lieu de vous battre, rejoignez-nous, qu'on fasse tout péter, au lieu de perdre notre temps »* – non, mais c'est vrai !

– Tu es présidente d'une association à Lyon…
– J'ai monté une association à Lyon : *Faites la lumière en détention* ; *« lumière »*, ça fait encore un peu catho, mais j'y tiens : en restant un peu dans la lignée des cathos, je serai peut-être une des premières à les gangrener. Je discute avec ces fameuses associations, ANVP (Association nationale des visiteurs de prison, Secours catholique et autres, et je prends un plaisir presque jouissif à secouer un peu la croix avec Jésus dessus… *Faites la lumière en détention*, dont je suis présidente, n'est pas vraiment une association de familles de détenus ; elle réunit des gens qui veulent se bouger par rapport à tout le bordel pénitentiaire. Les familles peuvent nous contacter pour divers problèmes : de parloir, de transport, ou parce qu'elles ont peur d'aller au parloir, ou que leur proche rencontre un problème à l'intérieur de la prison. Et on va agir : avec l'équipe, on fait des courriers, bien évidemment, à la pénitentiaire, mais c'est vrai qu'on a des méthodes un peu plus radicales ; c'est bon, la bureaucratie, faire un million de courriers qui sont à moitié lus et usent du papier pour rien… Maintenant, à Villefranche, on leur téléphone. Ils rétorquent qu'il leur faut quand même un courrier, alors on leur dit : *« c'est simple, on arrive avec toute l'équipe et les journalistes… »* Il y a beaucoup à dire sur les journalistes, mais il faut reconnaître que la pénitentiaire en a une grande peur – à Lyon, en tout cas. Ça nous évite parfois de. On agit comme ça. Et puis toutes les infos que je peux avoir, je les diffuse à tout le monde : assos, collectifs, citoyens, peu importe. Après, chacun sa méthode pour y donner suite, on est bien d'accord : on est pas tous dans la même dynamique. Certains, c'est plus la bureaucratie, d'autres, plus la résistance… j'aime bien la résistance. Ce côté… rustique. Après, je dirai pas que les autres associations comme l'OIP (Observatoire international des prison), Ban public, etc. ne servent à rien ; ils agissent différemment, mais des structures comme les nôtres, comme *L'Envolée* ou *l'Arppi,* qui disent les choses tout simplement et qui sont pas là à boire le café avec les gens de la pénitentiaire… je pense que c'est important qu'ils aient des gens qui leur fassent bien comprendre qu'on baisera pas avec eux, tout simplement. Même pas un petit bisou, surtout pas. On fait jamais la bise à un directeur, ni à une petite SPIP, ni à personne de l'AP, même si on les trouve très sympathiques.

– Quelle a été la place de FLD dans la campagne contre les peines éliminatrices et les quartiers d'isolement ?
– Après avoir largement participé à la semaine d'action, ce n'est pas vraiment un hasard si on a choisi une date en mai pour faire quelque chose à Lyon ; avant, il y avait chaque année à Lyon le 8 décembre – qui est une date importante dans cette ville, une grande fête, d'ailleurs liée à la sainte vierge – une manif pour rappeler que la prison, c'est le royaume de la connerie, de l'humiliation et du mépris, mais surtout pour rendre hommage à tous ceux qui sont décédés en prison; et ça se passait devant la prison St-Paul/St-Joseph, aujourd'hui fermée. Les prisonniers ont été mis dans la nouvelle maison d'arrêt de Corbas, hors de la ville, au milieu des champs et des usines, et il nous fallait du temps pour repenser ce qu'on pouvait faire. Ce qui nous a aidés, c'est évidemment la mobilisation à l'initiative de l'*Arppi* et de *L'Envolée*. Pour la première fois, ça nous a amenés à tous nous rencontrer, à connaître un peu les positions de chacun et de chacune. Dommage que certaines assos n'aient pas été là ; peu importe, en tout cas c'était très enrichissant : il y avait nos amis corses, basques ; d'anciens détenus sont venus expliquer certaines choses ; j'ai pu faire la connaissance pour la première fois d'une femme qui a fait une longue peine et que la justice et la pénitentiaire continuent à maîtriser même dehors. Ça m'a frappée. À Lyon, on veut s'inscrire dans la continuité de ce qui a été commencé à Paris, Toulouse, etc. Comme le dit souvent Catherine, l'union fait la force. Tous ensemble – même ceux qui sont à l'intérieur des murs. Ne serait-ce que nous donner des infos. À un moment donné, il faudra qu'on pète tous ensemble, donc il faudra bien que les choses soient clairement définies. Ce week-end a été super important pour plein de gens : on s'est rendu compte pour la première fois qu'on pouvait tous être ensemble – et pas seulement

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2009, à Paris, une série de tags pointant les activités de trois individus impliqués dans la gestion de la machine à enfermer ont été réalisés. Deux d'entre eux travaillent pour GEPSA (filiale de SUEZ) qui est un des partenaires privés privilégiés de l'administration pénitentiaire pour tout ce qui touche au travail dans les prisons : exploiter au mieux les détenus, la main-d'œuvre la moins chère du marché français. La troisième travaille pour l'APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la justice) qui est l'organisme public dépendant du ministère de la justice chargé de la construction ou la rénovation des palais de justice et des prisons… « Pourquoi avoir choisi ce mode d'action ? Parce que derrière l'énorme machine à exploiter et enfermer, et toutes les entreprises qui en profitent, il y a des individus responsables de cette situation qui s'engraissent et mènent une vie trop confortable. Il est nécessaire de pointer les responsabilités de ceux qui, sans porter l'uniforme, participent dans l'ombre à enfermer toujours plus. Comme il est important d'exprimer une hostilité face à tous ceux qui exercent ouvertement une fonction répressive (flics, vigiles, contrôleurs, matons, bidasses…) GEPSA et l'APIJ ne sont pas les seules structures à investir dans le business de la prison : on peut citer SIGES (filiale de SODEXO), EUREST, BOUYGUES, EIFFAGE… La liste est encore longue. Cette action s'inscrit dans la semaine d'actions contre les longues peines et toutes les prisons. À bas toutes les prisons et ceux qui en profitent. À la prochaine »

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 12

Un texte circule sur Internet pour accompagner une action contre le lycée Théophile Gauthier (49, rue de Charenton, Paris XIIe) qui a eu lieu « dans la nuit du 4 au 5 novembre, dans le cadre de la semaine anticarcérale contre les longues peines » :
« Ce lycée professionel s'est spécialisé dans la formation des futurs flics et matons. Les portes ont été bloquées avec des chaînes. La façade a été recouverte d'affiches et de nombreux tags : *« Attention, ici on forme les futurs flics », « le maton te guette », « saccage ta cage », « plutôt pauvre et insoumis que flic ou maton »…* À noter qu'on trouve ce type d'établissements dans toutes les académies, et que vu la rapidité avec laquelle les traces de notre passage ont été effacées, il est clair qu'ils ne souhaitent aucune publicité autour de leurs sinistres activités.
Chacun le sait, l'adolescence est propice au désœuvrement qui conduit bien vite à la délinquance si rien ne vient l'enrayer. Heureusement, l'État s'occupe de la jeunesse et multiplie les initiatives afin de protéger, d'accompagner et d'insérer les citoyens qui formeront la France de demain. Ainsi, les premiers EPM (établissements pour mineurs) ont-ils ouvert depuis deux ans pour enfermer et isoler ceux qui représentent un danger pour la société. Dans le même temps, le pouvoir a décidé d'opérer une sélection précoce de ses futurs serviteurs en uniforme. C'est dans cette logique que le bac professionnel sécurité et prévention a été mis en place en 2006. En plus de préparer les futurs travailleurs à l'exploitation, l'Éducation nationale devient pourvoyeur de main-d'oeuvre pour le secteur florissant de la sécurité privée. La création de ce bac pro quelques mois après les émeutes de banlieue répond aussi à la nécessité d'y apporter une réponse selon la vieille méthode consistant à recruter parmi les populations potentiellement dangereuses les éléments dociles qui seront chargés du flicage et du contrôle de ceux qu'il n'est plus question d'intégrer. Et il s'agit toujours de présenter les parcours de chacun comme une succession de choix individuels, séparés de toute réalité sociale (bosse et paie ton crédit ou deale et paye ta dette). Ce qui est sûr en tout cas, c'est que ceux qui se sont habitués tranquillement à la grisaille pénitentiaire des couloirs de l'école n'auront pas de mal à s'adapter dans un commissariat ou dans une prison. Le lycée Théophile Gauthier s'est spécialisé dans l'offre sécuritaire : bac pro et CAP sécurité, formation des cadets de la république. Nous souhaitons le rendre visible afin de bousculer la petite fabrique quotidienne du contrôle et de l'humiliation, de l'autorité et de la domination. De la débrouille pour sortir des galères matérielles aux formes de révoltes collectives, la délinquance est avant tout une catégorie créée par l'état pour lui permettre de légitimer son pouvoir. Face aux illégalismes, la prison et la police sont autant une réponse immédiate qu'une menace qui pèse sur tous ceux qui n'ont comme seul horizon qu'un travail de merde payé des miettes. Nous sommes contre la prison et la police parce qu'elles sont nées et se sont développées pour défendre les privilèges des riches et gérer la misère. Nous sommes contre la prison et la police parce que nous voulons changer radicalement cette société, pas nous intégrer pacifiquement dans ses villes, dans ses usines, dans ses casernes, dans ses supermarchés. Nous sommes contre la prison et la police parce que ce monde n'en a que trop besoin. »

« ALORS QUE CERTAINS MINEURS CROUPISSENT EN PRISON, D'AUTRES APPRENNENT À DEVENIR FLICS OU MATONS »

les collectifs ou les associations ; et je pense que ça a amorcé quelque chose. Maintenant, à nous de continuer ; il ne s'agit pas de dire : *« c'était super à Paris, et maintenant on attend l'année prochaine »*. mais : *« allez, on continue, on reste en lien, on se donne des idées »* – à un moment donné, il va falloir que ça pète ! On peut plus accepter que les mecs se fassent… c'est pire que de l'humiliation ! Les familles, c'est pareil : à un moment donné, c'est stop. Alors, le ministère de la justice, soit il va finir par comprendre, avec ses bureaucrates… et même, je tiens à le dire, certaines associations ! On est pas là pour faire de la langue de bois : les choses, elles seront dites, elles seront faites. Je sais pas par quels moyens ça se fera… mais moi j'irai jusqu'au bout. Comme je l'ai dit une fois à des avocats et des juges – parce que des fois, on est dans des débats surprenants ; je risque plus rien, moi : la taule, j'y suis pas, je la connais pas… mais je suis dedans, quand même, depuis neuf ans. À la rigueur, même si demain, ils devaient m'arrêter parce qu'ils trouvent que je mets en danger la pénitentiaire, la justice ou je sais pas quoi, peu importe : je ferai mes rapports de l'intérieur, sans risque de me tromper d'un pouce sur ce qui se passe réellement. J'irai jusqu'au bout et je pense qu'il y a plein de gens qui sont prêts à aller jusqu'au bout ; sauf qu'à un moment donné, on savait plus trop comment faire, parce que la pénitentiaire nous a entubés ! J'ai tellement été conditionnée et je suis tellement conne que je pensais qu'il suffisait de donner à un mec sa douche, sa petite chambre, on va dire, bien propre et tout, un frigo et une télé, et que les choses allaient bien se passer, que ça allait même éliminer quasiment le suicide ! On transpose sa propre vie à l'extérieur, on se dit que c'est ce qu'il faut pour les mecs qui sont en prison ; mais ce qu'on oublie, nous qui n'avons pas vécu la taule, c'est qu'on sait pas ce que c'est de vivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre en étant maîtrisé par un système. On l'est dehors aussi, mais on peut tout de même avoir sa propre pensée, se réunir, bouger dans l'espace… ce que les mecs n'ont pas. Je l'ai jamais vécu, donc je pouvais pas vraiment l'intégrer : je me disais, si c'est propre, si on leur fait passer un CAP, un bac, un BEP, ils vont être très bien, ils vont être heureux. En fait, l'enfermement, personne peut supporter : t'as mal aux dents, t'es obligé de faire un document, de le remettre à un surveillant qui va le passer à un deuxième surveillant, qui va le faire passer à l'UCSA (unité de consultation et de soins ambulatoires), et si tout ça ne se perd pas, tu auras peut-être la chance d'être soigné dans deux, trois semaines… et encore si le dentiste n'est pas malade, ou en réunion. Et v'là les soins ; donc comment supporter ça au quotidien ? C'est pas possible.

– Et toi, quels sont les liens que tu maintiens avec l'intérieur ?
– Maintenant, je continue à aller au parloir, je vais voir quelqu'un qui est à l'isolement : Christophe. J'arrive pas à comprendre qu'on lui fasse ça – à lui ou à d'autres ! Les enfermer comme ça, pire que des chiens. Tu le vois dans un truc merdique, surchauffé, ou y a rien. Des fois je me dis : *« je vais le sortir de là, c'est pas possible ! Je vais pas le laisser là parce qu'une soi-disant justice et la pénitentiaire ont décidé de lui rendre la vie encore plus pourrie, un bon petit isolement avec un bon flicage derrière… »* C'est horrible, j'arrive même pas à l'exprimer, mais chaque fois que je quitte Christophe j'ai envie de pleurer, je me dis : *« mais putain, c'est pas possible, il va repartir dans ce quartier d'isolement, il va être seul, il va attendre la visite de sa mère, de ses amis, patiemment, faire beaucoup de sport pour justement pas se laisser glisser, pas se laisser avaler par cette grosse machine qui cherche à le détruire par tous les moyens »* – parce qu'heureusement, il a une psychologie hyper forte. Tant que Christophe refusera de plier, de pas être libérable avant l'âge de cent ans, ils vont lui en faire avaler des vertes et des pas mûres. C'est ignoble ; pour moi, c'est de la torture. La torture c'est pas forcément Guantanamo, où ils tenaient les mecs en laisse. L'isolement et le quartier disciplinaire, c'est ni plus ni moins que de la torture. Je sais qu'il y a des mecs qui demandent à être placés à l'isolement ; ça, je peux tout à fait l'accepter si c'est leur choix. Après, je dirai que le choix de tous ceux qui sont à l'intérieur, c'est de sortir ; pas de croupir. Pour Christophe… c'est pas que ça me rendrait violente, mais en tout cas ça me donnerait de sacrées idées. Voilà.

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 13

« LA PRISON, ÇA DÉTRUIT UN ÊTRE HUMAIN ET TOUT CE QU'IL A AUTOUR »

ENTRETIEN AVEC CHANTAL COURTOIS

En décembre 2009, lors d'une semaine contre tous les enfermements organisée à Nantes, le film À côté *a été projeté devant une centaine de personnes. Nous publions ci-dessous une interview avec Chantal Courtois, épouse de prisonnier, qui apparaît dans ce documentaire.*

– Chantal, on s'est rencontré à plusieurs reprises lors de discussions autour de la prison – un sujet qui te touche de près…
– Ça fait plus de quarante-trois ans que je fréquente les parloirs. J'ai rencontré Georges en 1967. Quinze jours après, il partait en détention. Mais c'est pas quarante-trois ans de parloir : au début, il est tombé pour six mois, dix-huit mois, puis neuf ans. Il est sorti deux ans et demi, puis il est retombé pour quatorze ans. La dernière fois, il est resté dehors cinq ans, et là, depuis 2002, il purge une peine de dix ans à la centrale de Saint-Martin-de-Ré. En quarante-trois ans de vie commune, c'est peu de moments ensemble, de liberté… et beaucoup, beaucoup, beaucoup de parloirs : Rennes, la Santé, Lorient, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Maur, Fresnes, Orléans, Nantes… Et encore, lui, il avait commencé la prison avant qu'on se rencontre, dès l'âge de 14 ans.

– Peux-tu nous parler du documentaire *À côté*, dans lequel tu apparais ?
– En 2007, mon mari était à la maison d'arrêt de Rennes. Il y avait un lieu d'accueil des familles qui s'appelait Ti Tom. Je dis *« il y avait »* parce que maintenant, depuis l'ouverture de la nouvelle prison, ça n'existe plus. C'était bien, parce que ce n'était pas dans l'enceinte de la prison, dans le parc de l'administration pénitentiaire (AP). Maintenant l'accueil des familles se fait dedans ; du coup, c'est fini. Ils voulaient même mettre un gardien dans cet endroit – un maton dans le lieu d'accueil des familles : c'est dingue ! Un jour, Stéphane Mercurio est venue là pour faire un documentaire sur les familles de détenus. Elle nous a demandé si on acceptait de témoigner. Je n'ai pas hésité à parler parce que la réalisatrice était super ouverte et sincère, sans jugement, pas voyeuriste. Elle nous a ouvert une fenêtre de parole. Avant le montage final, l'équipe de tournage a donné rendez-vous à toutes les familles pour nous montrer les images qu'elle voulait garder et nous a demandé s'il y avait des images qu'on ne voulait pas montrer ; je trouve ça super respectueux. Nous, familles, on n'a pas l'habitude du respect. Ça a été une soupape par rapport à tout ce qu'on a accumulé pendant ces années. Depuis, j'essaye d'accompagner au mieux le film : je participe aux débats qui suivent les projections ; et souvent dans les salles de cinéma, il y a des familles qui – soit en public, soit après, en venant me voir – disent que c'est la première fois qu'elles arrivent à parler de leur proche détenu. C'est vraiment souvent que ça arrive. Ce film permet cette libération de la parole. Pour moi, ce film, c'est une thérapie par rapport à la place des proches de détenus. Le documentaire rassemble plusieurs témoignages : c'est pas une seule parole, c'est différentes paroles, et ça leur donne du poids ; parce que nous, familles, on n'est pas fréquentables pour la grande majorité des gens – surtout si on s'occupe de nos proches, parce que si on leur tourne le dos, alors là, on devient fréquentables. Au travail, je n'en parlais pas. Il y a des gens qui savaient, et je voyais les regards. C'est dur.

– Tu ne l'avais jamais assumé publiquement auparavant ?
– Si. J'ai commencé à en parler au milieu des années 1990. J'avais appris dans le journal l'ouverture d'un squat appelé *Le Courtois.* Ça m'a fait un bien fou, ça m'a vraiment touchée. Je me suis dit qu'il fallait que j'aille les voir. C'était des jeunes qui avaient tout compris à la démarche de Georges (1). Moi j'étais dans l'engrenage boulot, famille, parloir… J'étais isolée, c'est difficile de parler de tout ça, les gens vous jugent, vous regardent… alors on n'en parle pas. Et ce lieu, il avait commencé à m'ouvrir une fenêtre.

– Aujourd'hui, dans ce film, tu arrives à en parler.
– *À côté* m'a portée, du coup je veux porter ce film. Il a beaucoup tourné : il est passé dans des lycées, des facs, en détention, dans des salles de cinéma… toujours à la demande des personnes. C'est pour montrer le côté ignoré : on parle de la prison et jamais des familles. C'est le seul film qui rassemble autant de témoignages, et ça lui donne un poids. J'ai l'impression que ça peut secouer un peu le cocotier. Par exemple, j'ai une amie, ça fait trente ans qu'on se connaît, elle sait pour Georges… Si je lui raconte qu'à Rennes, lorsque j'avais amené du fromage pour le colis de Noël, ils l'ont refusé, elle me croira pas. Ou si je lui raconte que je vais au parloir, que je fais 300 kilomètres, et que là, on me dit qu'il n'est plus là et qu'il a été transféré… *« -– Où ça ? – On peut pas vous le dire »*, elle me croira pas : c'est tellement aberrant. Ce que je veux, c'est montrer ça – et que les familles ne soient plus montrées du doigt. C'est changer

le regard de la société, et sur nous, et sur la prison. Dans les débats, il y a plein de gens qui disent : *« on pensait pas que c'était ça »*. Il faut se battre tout le temps. Au parloir, tu ne peux pas rentrer un dessin du gosse pour le père. T'as pas le droit ; après, il y a des techniques pour le faire, mais t'as pas le droit. Il y a plein de zèle et d'abus de pouvoir. Par exemple, à un parloir, y avait une nénette qui avait une boucle à sa ceinture, pas une ceinture qui se défait, plutôt une boucle cousue au pantalon ; alors les matons lui amènent un jogging et lui disent de se déshabiller devant tout le monde. Ils en profitent pour se rincer l'œil. C'est dégueulasse. Elle aurait dû aller dans une autre pièce avec une matonne, mais pas là, devant tout le monde. Évidemment, ça a gueulé, mais si tu gueules trop, c'est *« dehors ! »*, ou on te sucre ton parloir pour huit, quinze jours. Un autre exemple, une nana qui pouvait pas venir voir son ami, alors elle lui écrivait – et jamais de réponse. Au bout d'un an, elle se pointe, et là on lui remet un an de courrier en lui disant qu'il fallait mettre le numéro d'écrou. Mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le bonhomme dedans, il pense qu'elle l'a oublié. Ça leur coûte quoi de transmettre quand même le courrier ? Sur leurs ordinateurs, ils tapent le nom, ils l'ont, le numéro d'écrou. C'est tout le temps. Le courrier, il est lu, surtout au début, quand l'instruction est en cours : ça passe par le bureau du juge. Mais s'il est en vacances pour un mois, ça dure ; et après il est transmis à l'administration, et ça dure encore. Encore un exemple : y avait une nana qui avait introduit au parloir pour son mari les premières cerises du jardin. On lui a suspendu son permis de visite pour quinze jours. C'est sans arrêt, sans arrêt. Après, ils nous disent qu'ils veulent maintenir les liens familiaux ! C'est pipeau. Au début, Stéphane Mercurio avait commencé à travailler avec des familles à Fresnes. Elle les avait rencontrées, elle était allée chez eux. Là-bas, l'accueil est à l'intérieur de l'enceinte de l'administration pénitentiaire. Au bout de trois mois de tournage, le directeur lui dit qu'il ne veut pas que les images prises à l'accueil des familles soient utilisées, en lui précisant bien que c'est lui qui gère les permis de visite.

« IL FAUT QU'ILS SE RENDENT COMPTE QU'ON VA DE PLUS EN PLUS FACILEMENT EN PRISON : DEMAIN CE SERA EUX, LEURS ENFANTS, LEURS MARIS, LEURS FRÈRES – ET LÀ ILS TOMBERONT SUR LE CUL »

– Est-ce que tu penses qu'une lutte avec les familles est possible, et comment ?

– À mon avis, il faut changer le regard de la société sur la prison. Les gens s'imaginent que les prisons, c'est plein d'assassins, parce que tous les jours on leur met ça à la une des journaux : les faits divers. Alors forcément les familles sont montrées du doigt. C'est pas ça la prison, l'immense majorité des prisonniers. Et puis il faut qu'ils se rendent compte qu'on va de plus en plus facilement en prison : demain ce sera eux, leurs enfants, leurs maris, leurs frères – et là ils tomberont sur le cul. Donc changer le regard sur la prison : le film et les rencontres permettent ça. Il continue de tourner ; ça fait déjà un an et demi, et c'est beaucoup pour un documentaire.

Il y a une solidarité entre les familles : on fait du covoiturage, on s'entraide, on se soutient pour faire face. Cette solidarité, elle est super importante. Après, elle ne dure que le temps du parloir : quand les maris, frères et enfants sont transférés, c'est rare qu'on continue à avoir des relations. En plus les gens viennent souvent de loin.

– Certains détenus ont vu le film. Comment l'ont-ils accueilli ?

– Il est passé au centre de détention de Nantes, mais devant une dizaine de détenus triés sur le volet, le responsable machin, etc., et puis les gens de l'AP. : il y avait plus de personnel que de prisonniers ! Sinon il est passé à la maison d'arrêt de Nanterre, et là c'était bien. Pas comme à Nantes. La coordinatrice culturelle de la prison se bouge beaucoup. Moi, au début, j'étais réticente, parce que ce film est dur, et il y a des prisonniers qui sont fragiles. Ils voient pas le côté famille, parce que quand on va au parloir, on vient pas pour parler de nos problèmes. A Nanterre, c'étaient que des détenus volontaires. Ils étaient quarante-cinq. Jamais séance n'a été aussi attentive – parce que d'habitude, c'est plus un prétexte pour se voir entre détenus. Après, il y a des détenus qui m'ont dit : *« on regardera plus nos familles de la même façon »*. Même Georges, il me dit : *« on sait, mais on préfère ne pas regarder de ce côté-là. »*

Ce que ne savent pas les détenus, c'est l'état moral, le stress dans lequel on est. Le film montre bien tous les stades par lesquels tu passes. Tout ce que tu vois dans le film, moi je l'ai vécu : les parloirs sauvages sur le trottoir, les refus de denrées alimentaires dans des colis, les transferts inopinés, l'attente des remises de peine, etc. Tu te sens écrasé, tu évolues dans un monde où tout est interdit ; par conséquent tu vis avec une peur. Et puis faut du fric pour payer les avocats, les allers-retours au parloir ; et faut envoyer aussi des mandats, parce que tout se paye en prison. La dernière fois, un couple qui venait de loin pour voir leur gamin, ils dormaient dans leur voiture. Ils avaient pas les moyens de se payer l'hôtel. C'est ça, le quotidien des familles.

Les prisonniers, pour leur famille, ils ne peuvent rien faire. Moi, par exemple, j'avais ramené une poupée de chiffon à Georges pour qu'il l'offre à la gamine, et je parle de ça, c'était il y a déjà vingt ans. Une poupée de chiffon, pour que ça ne sonne pas au portique ! C'est important, ça. Une autre fois, c'était pour Noël, j'avais ramené un père Noël en chocolat, ceux qui ne sont pas entourés d'aluminium, ceux dans des boîtes en plastique, et je l'avais mis dans la poche de Georges pour qu'il le donne à sa fille. Du coup, au parloir, elle avait mangé le chocolat, et comme c'est important, tout ce qui vient de son papa, elle avait gardé la boîte en plastique à la main. À la sortie, le maton voit la gamine avec la boîte et dit que c'est interdit. Je lui réponds que c'est pas grave : juste un père noël en chocolat pour la gamine. Il a fait un rapport et Georges a été convoqué. Dans la lettre suivante, je lui ai écrit que si je devais lui ramener quelque chose, ce ne serait certainement pas un père Noël en chocolat.

Se préparer à un parloir, c'est stressant. Il faut vraiment se préparer. Le parloir, c'est pas une fête. On ne sait pas comment on va le trouver. La prison, on l'a dans la tête tout le temps. On sort du parloir, on pense au parloir suivant. Et s'il n'est pas bien, on stresse jusqu'à la prochaine fois. On vit avec la prison.

– Il y a une dernière question qui te tient à cœur : celle de la sortie. Georges est resté cinq ans dehors avant de repartir pour dix ans, et c'était pas simple ; est-ce que tu peux nous en parler ?

– La sortie, c'est quelque chose qu'on idéalise, qu'on attend. Moi, j'appréhende parce que j'ai déjà connu. J'ai un peu peur de comment ça va se passer, parce que quand ils ont fait une longue peine, à la sortie, on récupère un ado capricieux. Dans la prison, on les traite comme des gamins. On les infantilise. Tu auras ça, pas ça. Ça c'est mal. Ils ont des ordinateurs qu'ils cantinent pour regarder des films et faire des jeux, pour tuer le temps. Mais dès que tu as le moindre problème avec un gardien, il te menace : *« tu seras privé d'ordinateur. »* Et quoi ? Bientôt on les mettra au coin ? C'est vraiment la carotte et le bâton. Pour moi, même les Unités de vie familiale (UVF), c'est pareil : on te menace de te priver d'UVF. Je dis pas : c'est super important, les UVF, mais moi j'ai toujours refusé d'y aller. Déjà, quand tu es « famille », tu perds un peu de ta dignité, alors là, vu comment les UVF sont perçues par les matons, je ne veux pas leur laisser prise là-dessus. Je ne veux pas voir leur regard et ce qu'ils pensent. Par exemple, c'est Georges qui me racontait ça, il y avait un détenu qui devait aller en UVF, et un gardien, avant qu'il y aille, vient le voir et lui donne des préservatifs. Là, le détenu s'est énervé : *« c'est ma mère que je vais voir ! »* C'est ça la vision des matons des UVF. Après, c'est ma position à moi, de refuser les UVF – et puis aujourd'hui, je n'ai plus trente ans. C'est quand même important. Par exemple ma fille, avec ses enfants et son mari, ils y sont allés plusieurs fois, et c'est important parce que ça dure six heures, douze heures, et tu fais un vrai repas, tu peux voir les gamins.

semaine def 6-20 22/02/10 16:04 Page 15

« GEORGES LE DIT LUI-MÊME : "JE LA PORTERAI LONGTEMPS, LA PETITE VESTE DE LA PRISON" »

Dire : *« tu seras privé d'UVF »*, ça veut dire aussi : *« tu seras privé de vie familiale »*, privé de vie sexuelle. C'est inhumain. Une longue peine, c'est bien souvent priver le détenu de famille. Tu rentres à vingt-cinq ans, ta compagne a le même âge, tu sors à quarante, eh ben ta compagne peut plus avoir d'enfants, par exemple. Parce qu'être en prison, c'est aussi se faire interdire d'avoir des enfants ?

Avant ses longues peines, il était attentionné. À la sortie, égoïste, capricieux. En prison, ils gèrent rien, ils gèrent pas leur vie, ou ils gèrent leur petit pécule et c'est tout. Alors quand ils sortent, ils s'imaginent qu'un salaire c'est énorme, et lorsque les factures arrivent ils comprennent pas. Ils comprennent pas qu'on peut pas aller au resto deux fois par semaine. Ils sont paumés. Ils sont brisés. Des anecdotes, j'en ai mille. Par exemple, Georges, c'est quelqu'un qui dessine ; du coup, au bout d'un moment, il en avait un peu marre que je l'accompagne partout, et il voulait acheter des sous-verres pour ses dessins. Il va au supermarché, et là il va pour prendre un caddie ; il tire dessus, mais il ne vient pas. Il tire, il tire, un petit attroupement se forme, et une dame lui dit qu'il faut mettre une pièce. Il était humilié, il ne savait pas. Quand il est entré en prison, les caddies étaient en libre service ; on ne les louait pas, comme il dit. Un jour, dans la rue, il voulait téléphoner. Il se dirige vers une cabine, et moi je lui dis : *« il faut passer au tabac avant pour acheter une carte »*. Il m'a dit qu'on était fous, qu'on se compliquait la vie avec ces cartes. Et c'était vraiment « vous », pour dire « votre monde » ; parce qu'il était perdu dehors. Il n'ouvrait jamais les portes : il avait les clés de l'appartement, mais il attendait que j'ouvre, parce que pendant les quinze dernières années il n'avait pas ouvert une porte ; on les ouvrait et on les fermait à sa place.

Il y a des détenus qui ne peuvent même plus s'asseoir à table en famille parce que pendant cinq, dix, quinze ans, ils ont mangé seuls dans leur cellule. Ils ne savent plus. Georges, quand il est sorti, il avait des enfants, mais il ne savait plus être père. Il faisait copain-copain. Pareil, moi je n'étais plus sa femme, j'étais comme son assistante sociale. Mais c'est qu'il ne savait plus, il était perdu. La prison l'avait détruit.

De même, pendant tout le temps où il était dedans, j'ai pas déménagé. Quand il pensait à nous, je voulais qu'il nous voie évoluer dans l'appartement. Quand il est sorti, il a dit : *« je voyais ça plus grand »*. C'est que quand tu es dedans, tu ne vois plus l'horizon. Il est toujours coupé par un mur, par des barreaux. L'horizon, il est trois mètres devant toi. Tu as du mal, après, à évaluer les distances, les volumes. Ça disparaît après quelques temps mais c'est ça.

Je l'ai vraiment vu souffrir. Même au bout de cinq ans, ça allait pas, il souffrait énormément. Il le dit lui-même : *« je la porterai longtemps, la petite veste de la prison »*. Quand ils sortent, ils emmènent la prison. Ces murs l'ont construit. Je trouve ça grave. Ils les détruisent pour les façonner à leur volonté à eux. C'est le résultat de la détention. La prison, ça détruit, ça détruit un être humain et tout ce qu'il a autour. Il y a un boulot monstre pour redresser ce que la prison a détruit.

NOTE :

1. Les 19 et 20 décembre 1985, Karim Khalki, Patrick Thiolet et Georges Courtois ont pris la cour d'assises de Nantes en otage en vue de s'évader. Cette prise d'otage a été l'occasion pour Georges Courtois de dénoncer l'univers carcéral, la justice et la société qui va avec.

Maison d'arrêt de Versailles
22 novembre 2009

« TOUT LE MONDE SE PLAINT EN SILENCE »

Salut à toute l'équipe,

Ce petit courrier pour vous donner quelques nouvelles de Versailles ! Pas trop la forme en ce moment, je commence un peu beaucoup à stresser du fait que je suis toujours en attente d'une date de procès aux assises. Déjà vingt-six mois de détention : ça passe, quand même. Vingt-six mois d'enfermement, et pour combien de temps encore ?

Ici, à la maison d'arrêt des femmes, on est 71, en ce moment. J'ai entendu dire qu'ils vont transférer des filles – trop serrées – pour désengorger ; je pense que les « heureuses élues » seront des condamnées. Le 8 novembre *[jour de la manifestation qui a conclu à Paris la semaine de mobilisation contre la longueur des peines, l'isolement carcéral et les morts en prison]*, on n'était que trois à se mobiliser en solidarité avec le mouvement : les deux Basques et moi-même. On est restées en promenade et on a refusé la gamelle du soir. C'est tout. Sans commentaires. Ce serait bien de savoir ce qui s'est passé, et si ça a été suivi à l'intérieur dans d'autres établissements. J'espère que vous en parlerez à la prochaine émission.

Vendredi 20 novembre, c'était la journée de commission disciplinaire ; trois personnes y sont passées, une est montée au mitard : trois jours pour avoir dit *« ferme ta gueule »* à une surveillante ; mais ce qui n'a pas été acté, c'est que la surveillante lui avait dit précédemment que c'était . Sans commentaires non plus.

Depuis vendredi je suis contente et triste à la fois : ma mère est partie pour son grand voyage à La Mecque, enfin ! Je suis contente pour elle et pour mon frère aussi, mais je suis triste de ne pas avoir pu assister à leur départ, et encore moins – et là je suis dépitée – à leur arrivée (*Inch'Allah*) à l'aéroport. Tous ces moments que je rate depuis vingt-six mois, je les vis au loin, et seule. On n'y peut rien, c'est comme ça. C'est une punition qu'on veut nous infliger. J'ai peur quelquefois, peur de craquer. Je ne suis pas très motivée en ce moment, pas envie de lire ; j'ai mal aux yeux, en plus : on manque trop de lumière. Ma vue a baissé considérablement, je n'arrête pas de plisser les yeux et mes paupières sont gonflées : conséquence des dix-huit jours de mitard à Fleury, quel beau cadeau de l'administration pénitentiaire…

J'en ai marre, je ne suis pas à l'aise ici, j'ai plus l'impression qu'on est dans un foyer : tout le monde se plaint en silence, mais on ne fait rien. Des fois j'ai envie de taper dans la porte, tellement des situations ou des comportements m'énervent. C'est le monde à l'envers, ici : quelques surveillantes – pas toutes – vont jusqu'à dire les choses et n'hésitent pas à foutre le bordel. Y a que ça qui marche, mais les détenues ont peur. La preuve : le jour où il aurait fallu faire quelque chose et montrer qu'on était là, personne – et après, ça se plaint et ça pleure… foutaises !

Je vous laisse ; trop de choses à dire, mais le temps me manque et j'ai l'impression de me répéter, trop de rage en moi que je n'arrive pas à évacuer. Je fais comme si tout allait bien au téléphone, au parloir, mais je vais mal. Je ressens un manque énorme, un vide qui ne peut plus se remplir, une blessure en pleine poitrine qui a du mal à se refermer et à guérir. Une souffrance inexpliquable que je vis tous les jours seule.

Salutations à tous

KAOUTAR

maquette procès def 22/02/10 16:11 Page 1

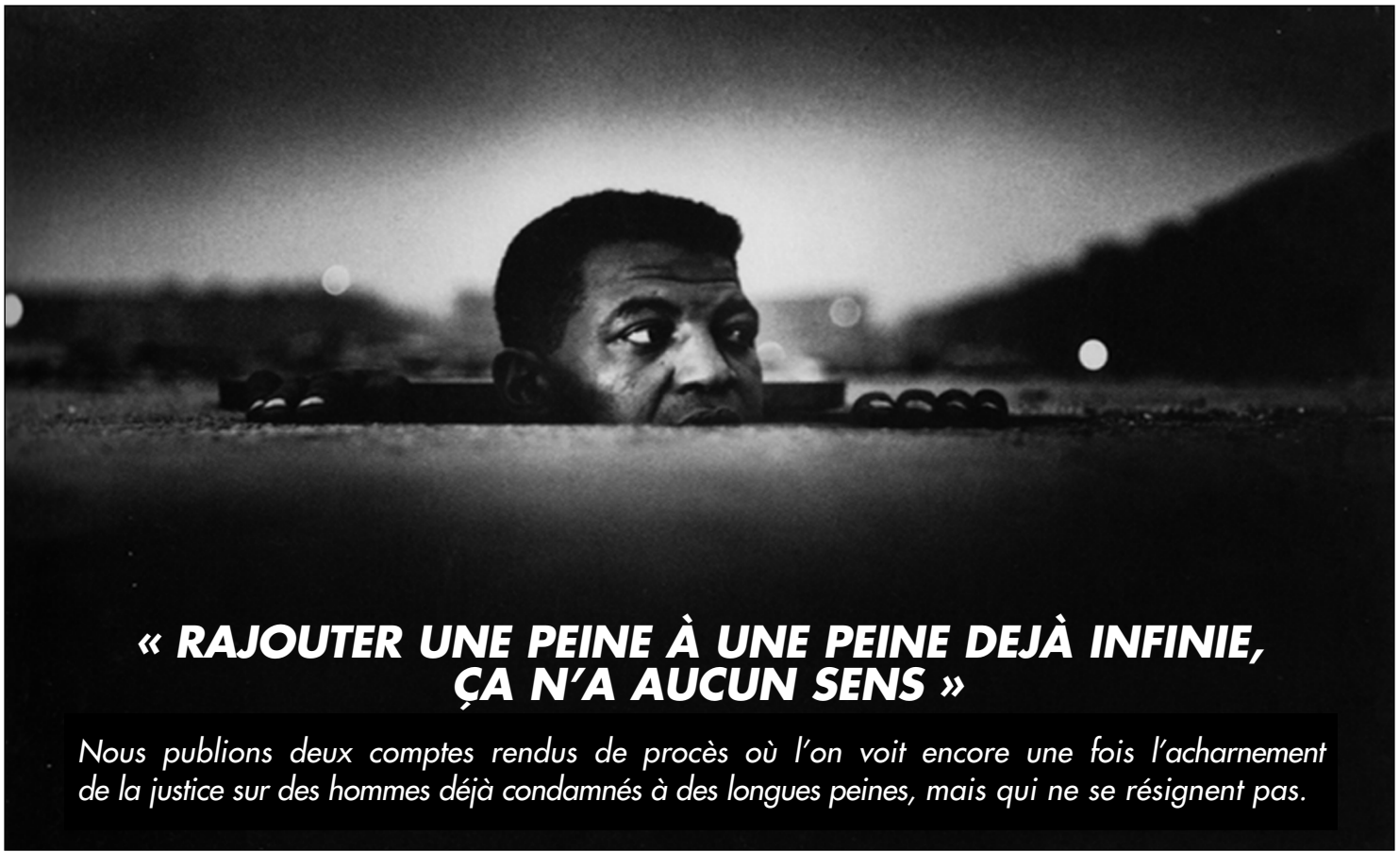

« RAJOUTER UNE PEINE À UNE PEINE DEJÀ INFINIE, ÇA N'A AUCUN SENS »

Nous publions deux comptes rendus de procès où l'on voit encore une fois l'acharnement de la justice sur des hommes déjà condamnés à des longues peines, mais qui ne se résignent pas.

PROCÈS D'ANTONIO FERRARA, CHRISTOPHE KHIDER ET HOCINE N. POUR UN ROULEAU DE SCOTCH

Ce procès s'est tenu le 1er février 2010, au tribunal de grande instance (TGI) de Paris. Les faits remontent à 2002 : début septembre, l'administration pénitentiaire (AP) avait été informée par la brigade de répression du banditisme (BRB) d'un coup de téléphone anonyme selon lequel Nino préparait une évasion du quartier d'isolement (QI) de la Santé. Sa cellule – la numéro 8 – a alors été fouillée une première fois sans aucun résultat. Qu'importe : le soir même, Nino était transféré au QI de Fresnes. Le lendemain, la cellule était à nouveau fouillée, et dans des conditions pour le moins douteuses, un plombier venait démonter les WC : il aurait trouvé dans le siphon un pain de plastic enveloppé dans un film et des morceaux de journaux datant du mois d'août (date à laquelle Nino se trouvait déjà dans la cellule n° 8), et dans le conduit, des détonateurs entourés de mouchoirs en papier et de ruban adhésif. La police scientifique a prétendu déceler sur le scotch trois traces papillaires dont celles d'Hocine, un ami de Christophe qui venait le voir au parloir.

Nino a toujours nié avoir détenu ces explosifs. À l'époque, il se retrouvait incarcéré au QI au terme de quatre ans de cavale sans aucune autre visite que celles de ses avocats et sans croiser personne ni en promenade, ni en extraction – si ce n'est des surveillants. *« J'ai été extrait le 4 septembre de la cellule de la Santé pour me retrouver à Fresnes. Le jour suivant, j'apprends à la télé qu'on avait retrouvé des explosifs dans cette cellule. Avant même que l'on m'interroge, j'étais déjà accusé. Il n'y a aucune preuve concrète dans cette affaire, et de fait je ne suis pour rien dans cette trouvaille. C'est un renseignement anonyme parvenu à la BRB qui a provoqué la première et la deuxième fouille ; il aurait fallu que je sois présent lors de ces fouilles – parce que là, on m'aurait dit qu'on avait découvert une chèvre, cela aurait été pareil. »*

Le président lui a fait remarquer que l'explosif trouvé était le même que celui utilisé lors d'attaques de fourgons blindés comme celle de Gentilly (oubliant au passage que Nino a été acquitté pour ces faits en appel !): du PEP500 (le plastic le plus répandu sur la place de Paris, comme le lui a rappelé Nino…) *« D'après le Code de procédure pénale, lorsqu'on trouve des scellés, l'inculpé doit être présent lors de la fouille, ça n'a pas été le cas; mais vous connaissez la loi mieux que personne, Monsieur le président ! »* Ce dernier a objecté que les journaux trouvés autour du PEP500 dataient du mois d'août, ce qui prouvait selon lui que c'était bien Nino qui avait manipulé et caché l'explosif : *« Effectivement, j'avais des journaux dans ma cellule : entre prisonniers du QI, avec l'accord des surveillants, on se passe des journaux. La seule chose qui reste à élucider ce sont ces journaux ; pour moi, ils étaient probablement dans la cellule, mais pas autour de l'explosif : vous croyez la police, pas moi – je ne suis même pas sûr que l'explosif existe. »*

Hocine a reconnu avoir donné du ruban adhésif à Christophe au parloir – sur sa demande, pour pouvoir afficher des photos de sa fille sur les murs de la cellule. *« Pour moi, c'était juste lui donner des choses qui pouvaient améliorer le quotidien. D'ailleurs quand il m'a demandé d'appeler la famille de Nino, j'ai refusé : il y avait trop de publicité autour d'eux... Je n'ai d'ailleurs jamais pensé que le scotch pouvait servir à autre chose. Christophe est un ami de longue date, et ami est un mot trop faible ; aujourd'hui, on ne peut plus se voir à cause d'un rouleau de scotch… J'avais demandé au juge d'instruction à être confronté à l'auteur du coup de fil anonyme car lui surtout semblait être au courant de beaucoup de choses. Cela n'a jamais eu lieu. Les inspecteurs de la BRB m'avaient prévenu :* on va te faire payer ton amitié avec Khider. »

Christophe au président, avant même d'être interrogé : *« Si Hocine a été incarcéré, c'est 100 % de ma faute ; lorsque je l'ai*

appris, j'ai tout fait pour le sortir de là car il ne savait pas ce qu'il faisait : je ne lui avais rien dit quant à l'usage du scotch. D'autre part, j'avais occupé cette fameuse cellule n° 8 avant Nino, et il allait payer pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Quand les inspecteurs de la BRB sont venus m'interroger à la Santé, on m'avait fait croire que c'était un parloir avocat ; en les voyant, j'ai fait demi-tour ; ils m'ont interpellé en me disant que mon pote Hocine était mal barré et qu'il suffisait d'enfoncer Nino pour dégager Hocine. Il fallait que je voie un juge d'instruction et non pas les flics, alors j'ai eu l'idée de les accrocher en leur disant que je voulais voir la juge – mais cette femme, Mme Saunois, ne voulait entendre que le nom de Nino, le reste ne l'intéressait pas. Elle a même refusé de faire rechercher la date à laquelle je me trouvais dans cette cellule, m'affirmant qu'elle était du côté de l'administration pénitentiaire, ce à quoi je lui ai répondu que je pensais qu'elle était du côté de la justice… J'ai quitté son bureau avant la fin de l'entrevue en refusant de signer quoi que ce soit tant elle voulait me faire dire que c'était Nino qui avait tout préparé. Après cette entrevue, je lui ai envoyé un courrier détaillé pour qu'elle ne puisse pas dire que je n'avais pas avoué que c'est moi qui avais fait rentrer les explosifs dans la cellule, ainsi que le scotch. »

« On m'aurait dit qu'on avait découvert une chèvre, cela aurait été pareil »

L'histoire était simple, mais laissait les flics et l'instruction sur leur faim : pas moyen de constituer la moindre accusation contre Nino. Réduite à reprendre l'argumentaire de la brigade de répression du banditisme pour charger Nino, la proc' s'est en outre permis de le traiter ainsi que Christophe de *« lâches »*, qui *« continuaient à mentir »*… Regrettant de ne pouvoir requérir de plus lourdes peines, elle a demandé le maximum pour Nino et pour Christophe : respectivement cinq et trois ans, et quatre mois avec sursis pour Hocine.

Delphine Boesel, qui défendait Christophe, a rappelé qu'il avait avoué, et elle n'y voyait aucune lâcheté, bien au contraire. *« Christophe n'est pas un preux chevalier qui viendrait se sacrifier, mais il assume ce qu'il fait. »* Puis elle a invectivé cette *« justice »* qui envoie des hommes et des femmes dans des mouroirs où l'avenir n'a plus de sens. *« Prenez une décision dangereuse : rajouter trois ans à une peine déjà infinie, à tant d'années de prison, ça n'a aucun sens. »*

Les deux avocats de Nino devaient démonter le montage policier et judiciaire. Me Bouaou a rappelé la présomption d'innocence : *« Ces explosifs devaient être là avant moi puisque je ne les y ai pas mis »*, a dit Nino. Il a rappelé l'article 24-1 du Code de procédure pénale (CPP) qui stipule que, lors d'une perquisition, l'intéressé doit être présent. *« Mais quand la justice a déjà pris sa décision, elle ne s'embarrasse pas de tout ça. »* Il a dénoncé une instruction qui ne tient pas : le procès-verbal qui tient lieu d'acte d'accusation ne vaut rien car il a été rédigé par un fonctionnaire de la BRB ; le plombier démineur qui a effectué la fouille aurait dû prêter serment (art. 60 du CPP) ; il n'en a rien été, certainement parce que les maisons d'arrêt échappent à toutes les réglementations. Il a aussi rappelé que ce curieux artisan a déclaré : *« je ne me souviens pas de feuilles de journal; si elles y étaient, je les aurais forcément touchées »*, mais ces propos du plombier ont été balayés par l'affirmation des flics selon laquelle *« la matière explosive a été découverte dans du papier journal »*. Comme le seul élément pouvant accuser Nino était cette date du journal, il fallait absolument qu'il ait servi à empaqueter l'explosif ! Me Moroni a d'ailleurs insisté sur les déclarations du plombier (essentielles puisque c'est lui qui a trouvé le plastic) : le plombier avait affirmé lors d'une audition en 2006 *« le premier surveillant m'a laissé seul dans la cellule, contrairement à ce que prévoit le règlement »*. Mais encore une fois les propos du principal témoin étaient effacés par les affirmations de l'AP : le surveillant-chef prétendait au contraire que *« le 5 septembre, une fouille complète était effectuée et que lors de cette fouille 54 fonctionnaires (dont des gradés) étaient présents dans la cellule »* !

Avant la clôture des débats, Hocine a rappelé qu'il n'avait fait preuve que d'humanité en répondant à la demande de Christophe telle qu'elle était formulée, Christophe a remis la proc' à sa place en lui disant qu'elle avait attendu son réquisitoire pour les insulter, sachant très bien qu'ils ne pouvaient plus lui répondre, a rappelé qu'il n'y avait eu aucune instruction sinon l'accusation de la BRB paraphée par la juge d'instruction et que Hocine n'était pour rien dans tout ça. Nino leur a répété que tout ça n'avait aucun sens.

VERDICT : quatre ans et demi pour Nino, trois ans pour Christophe, et six mois avec sursis pour Hocine… dans la droite ligne de l'instruction. Nino et Christophe devraient faire appel.

« pas moyen de constituer la moindre accusation »

maquette procès def 22/02/10 16:11 Page 3

« EN PRISON, ON NE MEURT PAS, ON CRÈVE »

PROCÈS DE CHRISTOPHE KHIDER
POUR LA TENTATIVE D'ÉVASION DE LANNEMEZAN

Le 28 octobre 2009, le tribunal de grande instance de Lyon s'est réuni dans la plus grande discrétion pour juger une tentative d'évasion de la maison centrale de Lannemezan : rien à voir avec le battage médiatique qui avait accompagné en 2007 le procès aux assises de Créteil d'une autre tentative d'évasion du même prisonnier – Christophe Khider – de la maison d'arrêt de Fresnes. La différence, c'est qu'à Lannemezan, il n'avait pas d'armes, que pas un coup de feu n'a été tiré ; rien pour les vautours avides de faits divers spectaculaires propres à alimenter leur fonds de commerce : l'image du monstre sanguinaire. Il n'y avait donc ni télés ni presse écrite à cette audience pourtant édifiante sur la réalité des prisonniers longues peines qui refusent leur condamnation à la mort lente, et sur le sens de toute tentative d'évasion : la quête de la liberté, même au prix de sa vie.

Dans la salle d'audience, mis à part le désormais traditionnel peloton du GIGN, il y avait quelques personnes venues soutenir Christophe et écouter le récit de son incroyable tentative en solo. Christophe a d'abord tenu à rappeler qu'enfermé depuis septembre 1995, il est transféré sans cesse – il a déjà fait 28 établissements pénitentiaires – et que sur le papier, sa date de libération – sans compter une éventuelle condamnation à venir pour son évasion de février 2009 de la centrale de Moulins – est fixée à 2038…

« J'AVANÇAIS, J'AVANÇAIS VERS LE BUT QUE JE M'ÉTAIS FIXÉ. »
LA PRÉSIDENTE : « VOUS VOULEZ DIRE VERS LE GARAGE ? »
« OH NON, MADAME LA PRÉSIDENTE : VERS LA LIBERTÉ »

Questionné par la présidente sur sa culpabilité, il a reconnu les faits avant de revenir sur la façon dont il avait procédé : dans une petite salle d'activités de la centrale de Lannemezan, il avait repéré un local technique fermé par une porte ; comme tout enfermé qui n'a pas basculé dans la torpeur, il a voulu voir ce qui se cachait derrière. Pour entamer les repérages, il a attendu le week-end prolongé du premier mai car il y a moins de mouvements et les matons sont moins nombreux pendant les périodes chômées. Il a d'abord réussi à démonter la serrure sans se faire voir ni des matons, ni d'autres prisonniers. Dans le local, il y avait un conduit – assez large pour qu'il puisse s'y glisser – qui descendait au sous-sol. Ayant jeté une allumette pour en estimer la profondeur, qu'il a évaluée à deux mètres, il s'est laissé tomber dedans et s'est retrouvé dans les sous-sols de la prison. Là, il a vu des couloirs, de petites galeries comme celles des égouts, avec des flèches : mirador 1, mirador 2… Tout le plan de la centrale était dessiné sur les murs ! Il a aussi repéré des boîtiers électriques pleins de coupe-circuits scellés portant l'indication de ce qu'ils alimentaient : aile est, aile sud, mirador… Pendant ce week-end, il est descendu et remonté plusieurs fois, maquillant à chaque fois les traces d'effraction (sur les serrures, à l'embouchure de la gaine…) avec les matériaux dont il pouvait disposer (du dentifrice, du cirage…). En trois jours, il a poussé l'exploration jusqu'au garage des matons où il a trouvé de quoi confectionner une échelle de corde et un grappin pour tenter de franchir les deux enceintes extérieures de la prison.
Il a ensuite laissé passer la semaine ouvrable sans rien tenter, préférant attendre le week-end suivant : celui du 8 mai, férié également. Dans la nuit du 8 au 9, il était fin prêt, et équipé : il avait même trouvé dans le garage un talkie-walkie et un uniforme de la pénitentiaire. Une fois dans le garage, son plan était de plonger la prison dans l'obscurité et d'aiguiller les matons sur de fausses pistes au moyen du talkie-walkie. Ayant rapporté en cellule de quoi forcer la serrure, il s'est mis au travail dès le début de la nuit, mais alors qu'il parvenait presque à ses fins, il a été lâché par un tournevis Facom – marque dont tous les outils sont pourtant garantis à vie, comme chacun sait. Alors qu'il finissait de desceller la serrure, l'outil a cassé – et le coude de Christophe est allé heurter la sonnette d'appel placée juste à côté de la porte… Pensant alors que tout était foutu, que les matons allaient répondre à l'appel et tout découvrir, il s'est calmement assis à la table pour attendre leur arrivée. Un maton a effectivement rappliqué immédiatement, et il est reparti en courant. Sachant qu'il y avait forcément de la poussière de ciment et de bois au bas de la porte dans le couloir, Christophe y a vu un signe de plus que l'alerte était donnée ; en fait, l'autre n'avait rien remarqué – il était juste reparti se recoucher vite fait. Peut-être qu'il ne voulait pas rater la suite de la série qu'il était en train de regarder à la télé. C'est finalement le surveillant du matin qui a donné l'alerte en ouvrant la porte lors de sa ronde habituelle : peut-être Christophe aurait-il quand même eu le temps… Lorsque Delphine Boesel, son avocate, lui a demandé à quel pourcentage il estimait ses chances de réussite, il a répondu : *« peut-être une sur un million – mais pour moi cela correspondait à du cinquante-cinquante. »* Effectivement, le plus dur restait à faire : passer les deux murailles sans être vu, car Christophe sait bien que les matons hésitent d'autant moins à tirer pour abattre les candidats à la belle qu'ils ont ordre d'empêcher les évasions à tout prix.

Face à un réquisitoire nul, dont tout le propos était de répéter à l'envi que tout cela montrait la dangerosité de Christophe et justifiait toutes les craintes qu'il réitère sa tentative même depuis la nouvelle prison de Corbas, Delphine Boesel a développé un plaidoyer contre les longues peines, citant un extrait du livre de Laurent Jacqua *la Guillotine carcérale*. Elle a rappelé que si Christophe a tenté de s'évader, c'est tout simplement parce qu'on l'a condamné à mort ; et qu'il faut réfléchir à l'inutilité de cette justice barbare.
Lors de son ultime intervention, Christophe a dit au tribunal : *« Il faut bien comprendre que je suis condamné à mort ; juste pour essayer de conserver un équilibre, je n'ai d'autre possibilité que de penser concrètement à la liberté. C'est ce qui me permet de ne pas devenir fou, de ne pas me tuer à coups de médicaments – qui me sont proposés tous les jours –, de ne pas me suicider en regardant la télévision, de ne pas devenir un légume. Quitte à être condamné à mort, je préfère mourir à l'air libre que de crever en prison, car en prison on ne meurt pas : on crève. »*

VERDICT : trois ans, le maximum de la peine encourue.
Christophe a fait appel.

martine+prison coeur def 22/02/10 16:30 Page 1

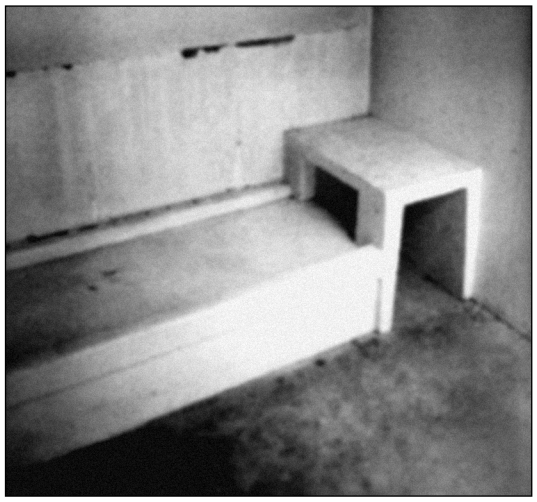

« ILS L'ONT PERFUSÉ TROIS, QUATRE HEURES... ET LE SOIR ON L'A REJETÉ AU MITARD »

ENTRETIEN AVEC MARTINE EL SHENNAWY

Philippe El Shennawy est en grève de la faim depuis fin janvier. Incarcéré à la centrale de Saint-Maur, il a été mis à l'isolement – soi-disant pour son bien. Il proteste contre cette décision et réclame son transfert. Malgré son état de faiblesse, il a été placé au mitard. L'Envolée *lui a déjà consacré un long article dans le numéro 23 autour du procès en appel de son évasion de l'unité pour malades difficiles (UMD) de Montfavet : les deux ans de prison du premier jugement s'y étaient transformés en seize ans. Arrêté en 1975, il est libérable en… 2036. Martine, sa femme, nous a appelés pendant l'émission ; voici la retranscription de l'entretien que nous avons alors eu en direct.*

– Bonsoir Martine. Tu voulais nous parler de ton mari...

– Bonsoir à toute l'équipe. Voilà, on se retrouve de nouveau devant les projecteurs contre notre gré : Philippe est en grève de la faim pour protester contre une mise à l'isolement abusive, soi-disant pour sa protection. Il n'est pas d'accord avec sa mise à l'isolement. Il faut savoir que sur trente-deux ans de pénitentiaire, il a fait dix-neuf ans d'isolement, dont pratiquement six ans en unité pour malades difficiles (UMD). Il avait commencé une grève de la faim et de la soif à la centrale de Saint-Maur. Le cinquième jour – il avait l'habitude de m'appeler tous les matins à 7h30 –, à 8h15, voyant qu'il ne m'appelait pas, le surveillant a ouvert la cellule et l'a secoué pour voir s'il n'était pas mort ; parce qu'il faut savoir qu'au bout de cinq jours de grève de la soif, théoriquement, vous n'êtes plus de ce monde. Philippe s'est réveillé, il est sorti de son lit à moitié dans le coma, et il est tombé sur le surveillant. Ce dernier a fait un rapport comme quoi Philippe lui à donné un coup de boule !

– Ils sont venus le réveiller et il a trébuché ?

– Au bout de cinq jours de grève de la soif, tu ne tiens plus debout: il a trébuché, et il est tombé sur le surveillant. Ce dernier a dit que Philippe lui a donné un coup de tête, et deux heures après, il s'est retrouvé au mitard. C'était vendredi matin. L'après-midi, le médecin de la centrale, qui partait en week-end, a voulu le voir. Là, Philippe n'allait pas bien du tout, il commençait à être dans le coma. Ils ont appelé le SAMU, ils sont partis à l'hôpital de Châteauroux, il l'ont perfusé trois, quatre heures… et le soir on l'a rejeté au mitard. Il a passé le week-end au mitard de la centrale, toujours en grève de la faim et de la soif. Il avait froid, il n'avait que son pyjama sur lui. J'ai fait intervenir l'avocat Me Étienne Noël. On a pu faire intervenir des journalistes qui ont téléphoné [à la centrale]. J'ai fait un petit peu du rentre-dedans pour avoir des nouvelles, pour savoir s'il était soigné, si on s'occupait de lui. Pas de réponse. *« On sait ce qu'on a à faire, on sait ce qu'on fait ; faites votre travail, nous on fait le nôtre »* – et ils m'ont raccroché au nez. À midi, à sa sortie de parloir, une fille m'appelle : *« Martine, il y a un SAMU qui arrive avec des bouteilles, un toubib et des infirmières qui courent de partout, ça doit être pour ton mari. »* Effectivement, Philippe était dans un coma avancé. À 11h30, ils l'ont perfusé directement à la centrale. Ils l'ont perfusé l'après-midi, avec les entraves et les menottes. Un mec dans le coma, c'est très pratique. À 7 h du soir on l'a remis au mitard. Dans la nuit, il aurait pu trépasser. Lundi, il est passé au prétoire, et il a pris trente jours. On l'a remis au mitard, toujours en grève de la faim et de la soif. La direction considère qu'une visite du SAMU, pour eux, c'est suffisant. Inutile de vous dire qu'au mitard, la nuit comme la journée, il n'y a personne. Je ne sais pas comment mon mari est encore en vie en ce moment. Au bout de treize jours de grève de la soif, il a quand même été obligé d'arrêter parce que les médecins de Fresnes – il est à l'hôpital de Fresnes – l'ont convaincu quand même de reboire. Parce qu'il faut savoir que c'est les reins qui morflent, et les reins c'est vital. Aujourd'hui, il est toujours en grève de la faim, et son but c'est de ne retourner à Saint-Maur à aucun prix. C'est un homme qui a quand même 55 ans, qui a vécu trente ans de prison. Il ne m'a pratiquement rien dit, mais Saint-Maur, c'est une ville de mort et une prison de mort. Les gens rentrent là-dedans vivants, et vous ne savez pas comment vous allez les récupérer. Il arrêtera sa grève de la faim quand il aura la certitude qu'il continuera sa peine, et même son mitard, s'il doit faire son mitard, dans une autre prison, ou maison d'arrêt, ou centrale. Je l'ai eu ce matin au téléphone, et il est hors de question qu'il arrête. Cela fait vingt jours qu'il est en grève de la faim, et pour l'instant, la pénitentiaire joue la montre.

– C'est le bras de fer. Il y a une centrale près de Paris, c'est celle de Poissy…

– Oui, on a demandé Poissy, parce que lui, il fait de l'informatique. Il faut savoir qu'il n'a aucun but : tourner en rond dans sa cellule, descendre en promenade… Avec Philippe, c'est toujours des bras de fer, des grèves de la faim. La dernière qu'il a faite a duré quatre-vingt jours, c'était pour avoir un ordinateur. Du moment qu'on envoie des mandats, n'importe qui peut cantiner un ordinateur. Lui, peut-être en tant que détenu particulièrement signalé… l'ordinateur, c'était mission impossible. Il risque sa vie, il n'a plus 20 ans. C'est un homme très fatigué. Comme on dit, c'est de l'acharnement. Il y a quelques prisonniers, c'est à se demander si on n'a pas décidé de leur faire la peau.

martine+prison coeur def 22/02/10 16:30 Page 2

LES PRISONS DU CŒUR

Selon le ministère de la justice et des libertés (carcérales ?) (1), 115 prisonniers seraient morts par suicide en 2009, contre 109 en 2008. Et en incluant les personnes en semi-liberté, en permission de sortie, en hospitalisation ou sous bracelet électronique, le ministère atteint le nombre de 122 suicides, contre 115 en 2008. Précisons d'emblée que l'Observatoire des suicides dans les prisons françaises mis en place par l'association Ban public (2) n'est pas parvenu aux mêmes résultats : selon lui, ce sont 139 suicides et morts suspectes qui ont été portés à sa connaissance en 2009.

Le sinistre chiffre officiel a été repris par les médias, soit brièvement, soit avec quelques commentaires collés aux chiffres, aucune analyse de fond, aucune réflexion sur le système judiciaire et carcéral. Comme si cette réalité, la prison tue, devait être banalisée. Comme si on ne devait parler que de quelques variations de nombres. Seule attitude possible quand, au bout du comptage, il ne s'agit que de continuer à tolérer l'intolérable.

Les dignes tolérants de l'inacceptable ont vu cette fois leur tâche facilitée, leur peu d'attention divertie par la prestation spectaculaire d'un Pierre Botton, fraîchement bombardé chargé de mission sur les conditions de détention. Botton, qui du haut d'une association créée trois jours plus tôt, « Prisons du cœur » [sic], a déclaré : « Je pense qu'il faut maintenant être concret. Il faut passer à l'action. (…) Je veux m'occuper surtout des gens qui sont en prison pour la première fois »

Une série d'initiatives proposées par « Prisons du cœur » vont être expérimentées dès maintenant – il faut montrer que l'on agit avec la plus grande rapidité – à la maison d'arrêt de Nanterre. Citons-en quelques-unes (3) : devant les cellules d'accueil, lors du premier contact donc avec la prison, un écran diffusera désormais en permanence, et en plusieurs langues, un message expliquant les conditions de fouille au corps et des éléments du code de procédure. Autre initiative : en arrivant à son premier parloir, le détenu trouvera une bouteille de parfum sans alcool, afin qu'il sente bon en retrouvant sa famille. Et pour clore ce florilège du cœur : pour améliorer la « compréhension de la peine » un feuilleton sera diffusé pendant la mi-temps des matchs de foot. No comment.

Botton, l'homme providentiel, nouveau chargé… de faire illusion. Et puis un Botton est infiniment plus gérable qu'un Albrand, capable de dire publiquement – certes parmi d'autres propos beaucoup moins recommandables – quelques vérités désagréables aux oreilles ministérielles : « On condamne chaque année impunément cent quarante jeunes – puisqu'il s'agit de jeunes de trente ans en moyenne – cent quarante jeunes à mort, qui meurent en prison alors que la prison n'est pas là pour y mourir, donc cela équivaut à une véritable condamnation à mort. (…) » « Il y a un problème chronique, structurel. Tant qu'on n'aura pas changé cette culture pénitentiaire de la punition, pour une culture de réinsertion, on aura en France des taux de suicide conséquents. »

En 1972, Michel Foucault écrivait : « Tout le système pénal est au fond orienté vers la mort et régi par elle. (…) La prison n'est pas l'alternative à la mort, elle porte la mort avec elle. » (4). Année après année, démonstration en est faite. Le problème est là, et non dans l'emballement de la machine de mort.

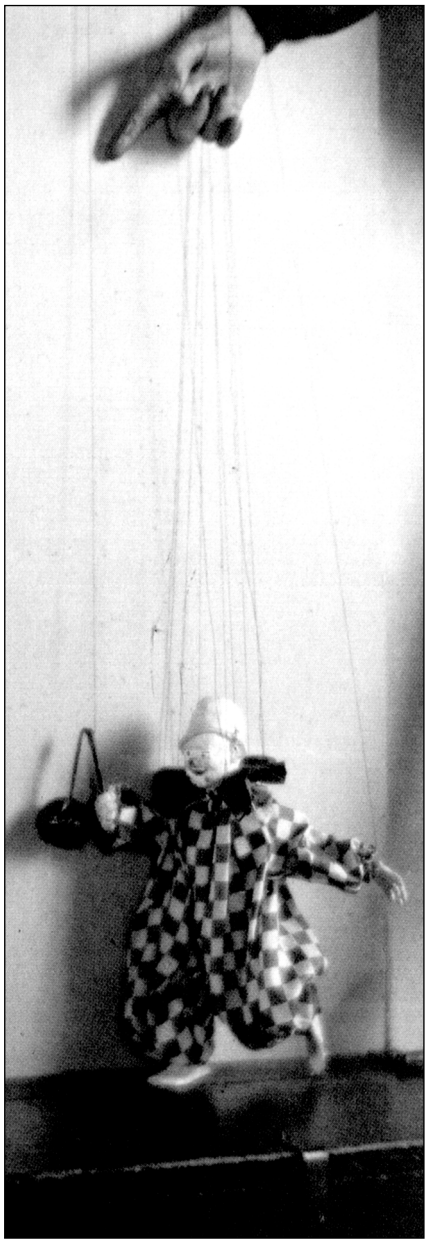

NOTES :

1. Conférence de presse Politique pénitentiaire, 18 janvier 2010.
2. *prison.eu.org/banpublic_bilan.suicides.en.prison2009.pdf*
3. Sources : *rue89*.
4. « Les deux morts de Pompidou », *Dits et écrits I*, p 1254.

Maison d'arrêt de Nanterre
le 30 novembre 2009

Salut à toute l'équipe
Comme vous devez le savoir, j'ai été transféré depuis samedi dernier. Là, je viens tout juste d'avoir mes affaires. Je suis au bâtiment C arrivants. Je pense rester là encore quinze jours car au bâtiment A, celui des prévenus, y a pas de cellule seul dispo. Sinon ça change de Fleury : eau chaude, frigo et plaques, mais c'est toujours une prison. J'ai pas vu grand-chose encore. Sauf que déjà, le statut de détenu particulièrement signalé me fait aller au parloir avec une escorte, et séparé des autres détenus. Je dois voir le directeur très vite car c'est pas génial comme situation. Une pensée pour les poteaux que j'ai laissés au D4, avec leurs portiques de sécurité pour aller au Service médico-psychiatrique régional et pour la promenade, et les préaux fermés. Quand je serai installé, je vous ferai signe et je vais essayer de vous écouter en live.
Force, courage et détermination

PULP

privatisation def 22/02/10 16:45 Page 1

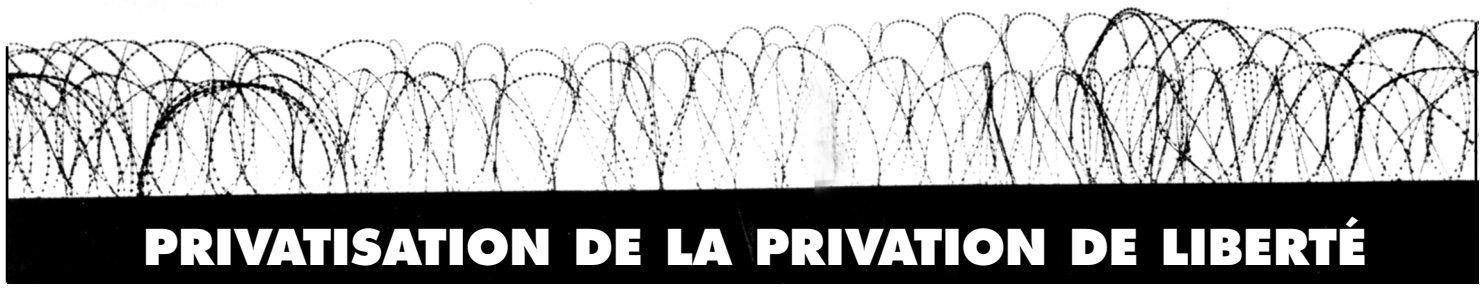

PRIVATISATION DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ

SUITE DE L'ENVOLÉE N°26

On ne pleurera pas les anciennes, mais les nouvelles prisons, sous couvert d'améliorer le quotidien carcéral, ne servent qu'à enfermer et isoler toujours plus. De Corbas à Arles, des prisonniers dénoncent ce nouvel « enfer décoré à blanc […] glacial, rebutant, clinique, inhumain ». *Et les boîtes privées continuent de s'engraisser sur la gestion de cet enfer.*

LA NOUVELLE MAISON D'ARRÊT DE LYON-CORBAS

En 2002, la loi d'orientation et de programmation de la justice (LOPJ), loi de justice de proximité – Perben I – a pérennisé la privatisation des prisons en facilitant le passage au privé de marchés publics dans le domaine judiciaire et pénitentiaire par l'utilisation de contrats en partenariat public privé (PPP). Cette loi prévoyait la création de 13 200 places supplémentaires par la construction d'une trentaine de nouveaux établissements. La nouvelle maison d'arrêt de Lyon-Corbas fait partie de ce plan.

En février 2006, l'État a attribué la gestion – pour une durée de vingt-sept ans – d'un premier lot de prisons à la société Optimep 4, formée par le mandataire Eiffage, ses associés Valode et Pistre Architectes et sa banque Natexis. Le marché concernait 2 790 places réparties dans quatre sites pénitentiaires : 600 places à Roanne, prison ouverte en janvier 2009, 690 à celle de Nancy-Maxéville ouvert en juin 2009, 810 à celle de Béziers, ouverte en novembre 2009, et 690 places à Lyon. Ces prisons, toutes truffées de défauts de construction : grilles trop courtes, portes automatiques qui s'ouvrent inopportunément – ou pas, selon le point de vue… – ont été dénoncées par les syndicats de matons comme autant de risques pour la sécurité des établissements et de leur travail.

« LES GENS PRÉFÈRENT VIVRE AVEC DES CAFARDS QUE SANS RELATIONS SOCIALES »

Prétendument destinée à remplacer les cellules vétustes des prisons de Saint-Paul et de Saint-Joseph, la prison mixte (il y a 60 places pour des femmes) de Corbas – dont le coût s'élève à 55 millions d'euros – augmente en fait de plus de 300 places la capacité d'incarcération des prisons lyonnaises et permet de réduire le nombre de matons en détention (il passe de 420 à 360). Les trois quarts des cellules sont individuelles, et un service médico-psychiatrique régional (SMPR) de trente cellules a été créé à l'intérieur.

Ouverte en mai 2009, la prison est évidemment déjà surpeuplée dès la fin de l'année : plus de 900 prisonniers y sont entassés, certains sur des matelas à même le sol. Présentée comme une prison ultra-moderne, Corbas est surtout un exemple des dysfonctionnements produits par le fantasme d'une technologie sécuritaire sophistiquée à l'extrême. Les matons se plaignent, mais ce sont bien sûr les prisonniers qui en pâtissent le plus au quotidien. Les matons ont du mal à gérer les mouvements vers les différents lieux d'activités et les parloirs, ou encore vers l'unité de soin ; ils les limitent donc au maximum.

Le 22 novembre 2009, en fin de promenade, plus de 200 prisonniers de Corbas ont refusé de rejoindre leurs cellules. En fait, pendant plusieurs semaines, le week-end, à chaque retour de promenade, des prisonniers ont refusé de regagner leur cellule pour protester contre leurs conditions de vie : les problèmes de parloir, de courrier, de mandats en retard… Chaque fois, pour toute réponse, l'administration a fait intervenir des matons cagoulés pour mater la rébellion. Et pour le vernis démocratique, c'est la sinistre mascarade des « contre-pouvoirs » : quand le nouveau site pénitentiaire a reçu la visite de la nouvelle « autorité indépendante » en la personne de Jean-Marie Delarue, le contrôleur général des lieux de privation de liberté, tout ce qu'il a trouvé à dire, c'est que *« si l'on faisait voter détenus et personnels pour choisir entre Corbas et les maisons d'arrêt de Saint-Paul et de Saint-Joseph,* […] *100% préféraient Saint-Paul et Saint-Joseph. Les gens préfèrent vivre avec des cafards que sans relations sociales. Il vaudrait mieux vivre sans cafards et avec des relations sociales, mais il semble que ce n'est pas le chemin qui est pris ici. Cela génère des réactions de violence ».* Ce monsieur oublie qu'à choisir entre la peste et le chocolat, les prisonniers auraient voté pour la liberté ; liberté retrouvée le 22 janvier 2010 par un prisonnier qui s'est pendu dans une cellule du service médico-psychiatrique de la prison.

« LA PRISON DU FUTUR EST FAITE POUR T'ENLEVER TOUT AVENIR »

INTERVIEW DE CHRISTOPHE À LA PRISON DE CORBAS

Si l'entretien qui suit, paru dans Lyon Mag, *a trouvé place dans ces pages, ce n'est évidemment pas pour la pertinence des questions du journaliste, mais pour la justesse des réponses de Christophe Khider.*

– Comment vous jugez cette « prison du futur » ?
– Quand tu es en prison, surtout pour une longue peine, le futur et l'avenir sont des concepts abstraits. D'ailleurs, ces deux mots sont bannis de notre vocabulaire. À ce stade de destruction programmée de l'individu, seul le présent est important. La prison du futur est faite pour t'enlever tout avenir. C'est l'enfer décoré en blanc. Tout est glacial, rebutant, clinique, inhumain… Ce qui est plus pernicieux et plus subtil qu'une maison d'arrêt traditionnelle type. La Santé où il y a de la vie et où on entend tout de même les bruits de la rue. Ce qui nous rappelle que nous sommes encore vivants. En fait, à Corbas, on est doublement enfermé car on est totalement isolé de l'extérieur. Pas un bruit, pas une odeur… Et des kilomètres de barbelés invisibles de l'extérieur.

– Comment ça se passe à l'intérieur de cette prison ?
– Moi je suis en cellule d'isolement donc je n'ai pas contact avec les autres détenus. Mais ce qui me frappe le plus à Corbas, c'est le côté froid et austère de cette prison. Bien que je ne parle pas spécialement avec les surveillants, il est évident que les échanges avec ces derniers sont réduits au strict minimum. Et avec le temps, toute humanité sera définitivement exclue. En plus, on a droit à des contrôles et fouilles incessants, les caméras sont partout… Psychologiquement, pour bon nombre de prisonniers, ça devient beaucoup plus dur. Déjà que plus de la moitié des types qui entrent en prison ont des problèmes psychiatriques, rien ne va s'arranger avec ce type d'établissement. Car si l'avenir existe pour les détenus de Corbas, il sera largement psychiatrisé ou morbide.

– Qu'est-ce qui manque le plus dans ces nouvelles prisons ?
– La chose la plus précieuse quand on est prisonnier, c'est le lien social. D'ailleurs, ce qui permet de tenir debout en prison, c'est de pouvoir échanger avec les autres. Un repas, une simple partie de cartes, une promenade… Or, ce nouveau type d'établissement est pensé pour détruire ce lien social. Pour mettre les détenus à l'épreuve par neuf comme on dit. Neuf mètres carrés et autant de mètres cubes d'angoisse et de désespoir dans ces prisons modernes qui sont en fait expérimentales.

– Concrètement, quelles sont vos conditions de détention ?
– Ma cellule d'isolement est située à côté d'une grosse soufflerie et juste au-dessus il y a le mitard, c'est-à-dire le quartier disciplinaire. Donc j'entends les hurlements et le tapage des détenus… Et il m'est très difficile de dormir. Comment un architecte, que je suppose brillant, a-t-il pu construire le quartier disciplinaire au-dessus du quartier d'isolement ? Pour nous casser un peu plus ?

– La nourriture est correcte ?
– Ici, on mange mal, en quantité comme en qualité. Mais c'est le cas dans la quasi majorité des autres prisons françaises aujourd'hui. Donc si tu n'as pas d'argent pour acheter ta nourriture, tu dois te contenter d'une alimentation minimale et carencée. Mais après quatorze ans de prison, je ne me préoccupe plus du lieu. Ce qui reste essentiel, c'est le maintien du contact avec la famille et les proches. Encore ce fameux lien social. C'est primordial. Vital.

– Les proches et les familles sont bien accueillis à Corbas ?
– La modernité est un alibi pour renforcer l'isolement. D'ailleurs, les familles galèrent vraiment pour prendre un simple rendez-vous de parloir. Pour mes proches qui viennent de la région parisienne, c'est un véritable parcours du combattant pour aller à Corbas, qui est situé à une trentaine de kilomètres de Lyon. C'est très cher, usant et compliqué. Tout ça pour quarante-cinq minutes de parloir parfois. Bref, tout est fait pour compliquer la vie des familles et pour détricoter les liens familiaux. D'ailleurs, les proches finissent par craquer et ils abandonnent les visites dès les toutes premières années d'incarcération.

– Rien de positif dans cette nouvelle prison ?
– Non, car cette modernité au fond n'est qu'une apparence, de la poudre aux yeux. Et nous détenus, on se sent encore plus méprisés, plus humiliés. Voilà, je crois que cette prison du futur ne règlera aucun problème. Au contraire. Elle va renforcer la haine. Ce qui ne peut que renforcer la violence. Et empêcher toute réinsertion.

« À CE STADE DE DESTRUCTION PROGRAMMÉE DE L'INDIVIDU, SEUL LE PRÉSENT EST IMPORTANT »

privatisation def 22/02/10 16:45 Page 3

MOUVEMENT CONTRE LES MESURES ULTRA-SÉCURITAIRES À LA NOUVELLE CENTRALE D'ARLES

Un mois après sa réouverture le 8 octobre 2009, des mouvements de prisonniers ont eu lieu à la centrale d'Arles contre le régime ultrasécuritaire qui y a été mis en place. Une pétition exprimant leurs revendications a été signée par une trentaine des 45 prisonniers incarcérés à ce moment-là.

À plusieurs reprises durant le mois de novembre, les prisonniers ont refusé de se rendre aux activités et de prendre leur plateau-repas. Ils entendaient ainsi mettre en cause leur enfermement en cellule pendant la journée, les fouilles par palpations incessantes dont ils font l'objet bien qu'il y ait des portiques de détection, les conditions de visite au parloir oppressantes et l'encadrement de tous leurs déplacements par des matons.
Ils réclament que *« soient respectés* [leurs] *droits au peu de liberté qui* [leur] *reste ainsi qu'à* [leurs] *proches »*. Prison à *« gestion déléguée »* d'environ 11 ha mise en service le 1er juin 1991 *« à la sortie de la ville, dans une zone industrielle en pleine expansion »* (*dixit* le ministère de la justice), la centrale d'Arles est la seule centrale du Sud-est. Y sont enfermés des prisonniers longues peines – de dix ans à trente ans incompressibles. *« Les personnes détenues peuvent participer à la confection des uniformes du personnel de surveillance, l'activité travail quantitativement la plus importante »*, toujours *dixit* le ministère. En octobre 2001, c'est d'Arles que des prisonniers avaient fait sortir un communiqué vidéo tourné clandestinement pour dénoncer le sort fait aux longues peines. En novembre 2002, sept prisonniers avaien tenté de se faire la belle de cette centrale.

Mais ce qui traumatise le plus l'administration pénitentiaire (AP), c'est l'évacuation en hélico, le 5 décembre 2003, de 193 prisonniers lorsque que la centrale a été inondée – 1,40 mètre d'eau. *« L'objectif est clair : ni inondation, ni évasion, c'est la détermination affichée des services de l'État »* explique sans rire un journaliste au moment de l'annonce de la réouverture en 2005. Cette réouverture est apparue comme une évidence aux autorités, officiellement *« au vu du grand nombre de personnel pénitentiaire déjà sur place »* (plus de soixante familles), mais surtout à cause du tas de pognon déjà engagé pour la construction de la prison à la fin des années 1990. L'État a donc allongé 10 millions d'euros supplémentaires; mais le statut de cette centrale de haute sécurité (la cinquième avec Moulins, Clairvaux, Lannemezan et Saint-Maur) implique des aménagements particuliers.

L'AP TESTE JUSQU'OÙ ELLE PEUT ALLER TANT QUE LA CENTRALE N'A PAS ATTEINT SON PLEIN EFFECTIF

Il avait été envisagé de construire un autre bâtiment à côté de la centrale pour la vingtaine de prisonniers moins lourdement condamnés qui assurent les tâches quotidiennes de maintenance (gestion des ordures, déchargement des camions) ; ils sont finalement enfermés avec les autres. La prison est divisée en quatre quartiers hermétiques, équipés d'une promenade chacun. La totalité des prisonniers est logée à l'étage ; les activités et services sont au rez-de-chaussée ; les bâtiments sont ceinturés d'un double mur d'enceinte, le système de vidéosurveillance a été refait. La plaquette de présentation de l'établissement souligne que *« 4 800 mètres de barbelés supplémentaires ont été posés autour des cours de promenade, des barrières électriques ont été installées sur les toits de tous les bâtiments de moins de deux étages (Unités de vie familiale, administration, ateliers). »* Le système de circulation est conçu pour éviter tout contact entre les prisonniers. Le régime de détention va au-delà des restrictions habituelles en maison centrale : il est impossible de se rendre dans une cellule voisine pour discuter, de prendre des repas en commun… palpation à chaque sortie de cellule, mouvements encadrés par groupes de deux prisonniers maximum. Quant aux visites des familles, elles se déroulent dans des boxes fermés, contrairement à ce qui se fait en établissement pour peines. Si l'AP a décidé de durcir le régime de détention de cette taule, c'est pour y envoyer des *« détenus d'un profil particulier »,* alors que beaucoup de prisonniers en fin de peine – au régime plus souple – étaient aussi enfermés dans l'ancienne centrale de 280 places.

Après qu'elle a *« reçu les familles et les condamnés et placé le meneur à l'isolement, les mouvements collectifs se sont arrêtés »*, a déclaré la direction, confirmant qu'un second prisonnier avait été placé au quartier d'isolement à sa demande en solidarité avec le prisonnier déjà placé au QI ; mais elle a dû admettre suite à la pétition qu'elle avait reçu une trentaine de demandes de transfert, confirmant ainsi le caractère collectif du mouvement.

À ce stade, la situation est quasi expérimentale : l'AP teste jusqu'où elle peut aller tant que la centrale n'a pas atteint son plein effectif (prévu à 140 prisonniers). En réaction au mouvement, la préfecture – en charge de la commission de surveillance de la centrale – a de son côté affirmé que *« les événements étaient du ressort de l'administration pénitentiaire »* et que *« le régime est certes très sécuritaire, mais* [que] *cela résulte du choix d'avoir des centrales de haute sécurité. La maison centrale d'Arles initie ce qui va être appliqué dans les centrales qui ouvriront à l'avenir »*. Ça promet.

privatisation def 22/02/10 16:45 Page 4

DANS LES PRISONS DE NANTES, IL Y A DES PRISONNIERS

Nantes, son château, son fleuve, son Muscadet et… ses prisons. Il y a les anciennes, et les futures. Côté anciennes, notons la maison d'arrêt du centre-ville datant de 1865, le centre de détention inauguré à la victoire de Mitterand… côté modernes, il y a l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) ouvert il y a deux ans, et pour bientôt – fin 2011 – une maison d'arrêt flambant neuve d'une capacité de 560 places. C'est de cette dernière qu'il s'agit ici. Mieux qu'une maison Phœnix : une prison Bouygues. Ce cher marchand de *« temps de cerveau disponible »* a décroché le jack-pot : la construction, l'entretien, la maintenance des locaux, et les services associés (buanderie, cantine, restauration…) d'une prison dont l'administration pénitentiaire n'assurera que la surveillance – et la réinsertion des prisonniers. La concession est prévue sur vingt-sept ans moyennant un loyer annuel de 48 millions d'euros pour les trois prisons construites (Nantes, Lille et Réau) dans ce partenariat public-privé.

Sauf que quelques millions de plus vont s'ajouter à la note déjà salée de l'État. C'est que quand on creuse, on a parfois des surprises – surtout en Bretagne. La Bretagne est connue pour ses huîtres, son cidre, son muscadet et… ses militaires. Il y en a partout. Et quand le ministère de la justice cherche un terrain pour une prison, il s'adresse à la grande muette. Celle-ci lui vend un terrain, mais muette qu'elle est, ne lui dit rien de plus. Et quand on creuse sur un terrain militaire, on trouve des objets militaires, souvent explosifs. En septembre 2008, un arrêté préfectoral suspend les travaux de la nouvelle prison suite à la découverte de munitions et autres joujoux. Le ministère de la défense n'avait pas nettoyé son aire de jeu, et le ministère de la justice s'en plaint. Personne ne veut dépolluer le site. Le chantier ne reprendra qu'un an plus tard, après versement de la bagatelle de 1,2 million d'euros par mois de retard à Bouygues, soit une facture de 15 millions d'euros environ.

L'EXPLOITEUR DU MOIS : SODEXO

« Chaque jour Sodexo sert 50 millions de repas dans le monde », s'enorgueillit son service de com'. Ce géant fait dans la restauration tous azimuts, des usines Coca-Cola aux bases militaires en passant par les maisons de retraite, les écoles, les hôpitaux, et bien sûr, les prisons. Présent dans une quarantaine de prisons dans le monde (par le biais d'une filiale, AIMS Corporation), il vient de signer avec l'État français un nouveau contrat qui fait du ministère de la justice son premier client en 2010. Un client qui devra lui verser 900 millions d'euros dans les six ans. Depuis le 1er janvier, la Sodexo assure ainsi également *« la maintenance technique, l'accueil des familles, la formation professionnelle et la gestion des ateliers »* dans 27 prisons réparties sur le territoire, ce qui a fait passer l'effectif du personnel de ce méga-négrier dans les prisons françaises de 300 à 900 personnes.

Ça fait déjà un bon moment que ce « multiprestataire de service » s'engraisse en vendant de pauvres repas dans des prisons françaises, telles que Longuenesse, Maubeuge, Saint-Mihiel, Bapaume, mais surtout par le biais d'une filiale : la SIGES. Depuis la mise en route du programme des 13 000 places en 1987 (sous Chalandon), celle-ci est en effet « mandataire de la zone Nord », soit 8 taules : les centres de détention d'Argentan, Chateauroux, Neuvic, Uzerche ; les maisons d'arrêts de Bois-d'Arcy, Chartres et Nanterre ; le centre de détention des jeunes de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et la prison de Liancourt.

La SIGES y assure les services suivants : *« service à la personne »*, restauration, blanchisserie, nettoyage, enseignement, activités socio-éducatives, formation professionnelle, santé, travail et *« boutique interne »*, histoire de rebaptiser la fameuse cantine. La Siges préfère présenter le travail des prisonniers comme *« un moteur central de la réinsertion »* plutôt que pour un moyen de se faire du gras ; ça ne l'empêche pas de les payer entre deux et trois euros de l'heure. Pour réduire la masse salariale au strict minimum, la Siges a même prévu dans ses contrats des sanctions contre les établissements qui dépasseraient ces prix planchers. Ça représente 1 million d'heures de travail par an, soit un petit millier de postes à plein temps, de la restauration

à l'assemblage de matériel numérique (notamment pour Gemplus, leader mondial des cartes à puces… comme le monde du contrôle est petit !) en passant par la confection et la soudure. Quant à la gestion du pôle santé également assuré par Sodexo dans certaines taules, elle s'est évidemment très vite révélée peu rentable, et les soins dispensés très médiocres – au point que les prisonniers souffrant de pathologies graves doivent le plus souvent demander un transfert.

« Peu d'entreprises peuvent se targuer d'avoir un tel taux de croissance et un modèle financier aussi solide », s'est flatté Michel Landel en annonçant les résultats du groupe pour l'exercice 2008-2009 : 14,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et un bénéfice de 393 millions d'euros. Pour 2009-2010, le groupe table sur un bénéfice compris entre 750 et 770 millions d'euros. Ça va être dur de les mettre sur la paille.

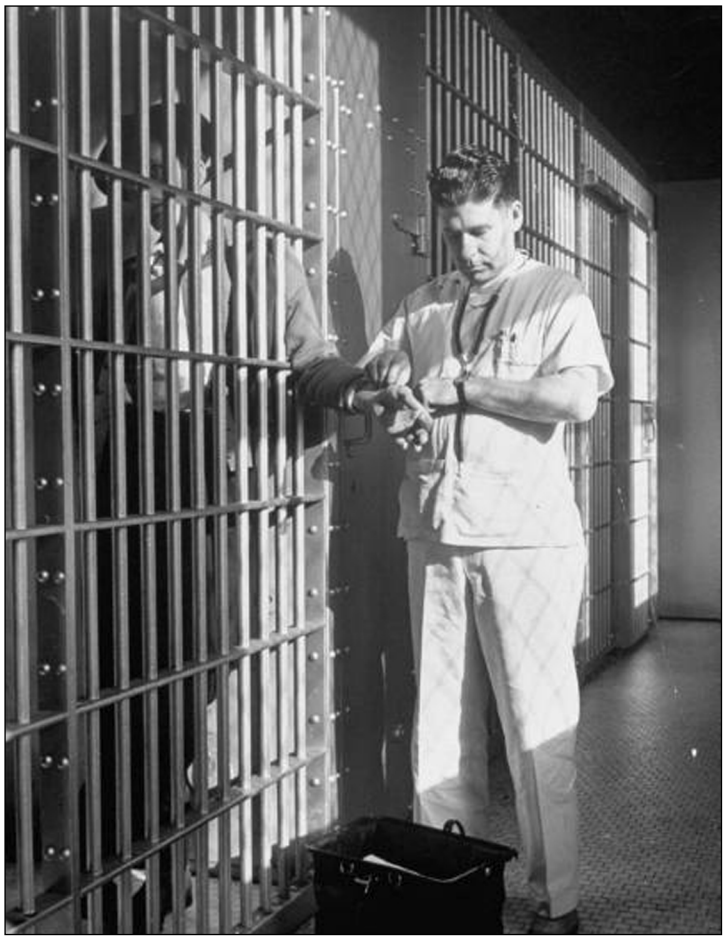

H1N1 UNE PANDÉMIE DE PAPIER AVEC PLEIN DE PORCS DEDANS

Fin août 2009, au moment où la communication d'État sur la pandémie de grippe H1N1 atteignait son régime de croisière, quand les médias étaient obsédés par les prochains « pics de contamination » liés à la fin des vacances, quelques vagues informations avaient filtré des murs d'au moins une prison concernant cette fameuse grippe. Ensuite, silence radio – même lors de l'annonce officielle de la fin de pandémie en janvier. À l'heure où on jette les stocks de vaccin, où on délaisse le masque chirurgical pour le masque de ski (en manif), en attendant la prochaine crise sanitaire (nucléaire, économique… au choix), nous revenons sur celle-ci – des deux côtés des murs – avec un texte et quelques lettres.

DEDANS : ON MEURT… COMME D'HAB

Le 27 août, une note de service est diffusée aux personnels de la prison de Lyon-Corbas pour les informer qu'un cas avéré de grippe H1N1 a été détecté chez un membre du personnel du service médico-psychologique régional (SMPR). Vendue comme remède aux seuls maux que toutes les bonnes âmes s'accordent à reconnaître aux prisons françaises (surpopulation et insalubrité), la très moderne prison de Corbas a ainsi pu continuer à faire l'actualité après des mois de surmédiatisation. Après le transfert très médiatisé des prisonniers de la vieille prison Saint Pierre-Saint-Paul de Lyon ; après les pannes du système d'ouverture des portes au printemps ; après *« l'épidémie de suicides »* de l'été qui avait mobilisé Michèlle Alliot-Marie et ses draps en papier anti-suicide (voir *L'Envolée* numéro 26), voilà l'épidémie, la vraie, qui déboule par le biais d'un membre du personnel de santé… et la blancheur des murs, l'esthétique « clinique » des couloirs aseptisés n'y peuvent rien. Même les globes de vidéosurveillance omniprésents n'ont rien vu venir. La situation serait presque cocasse si cette menace, toute relative, ne venait pas s'ajouter à celles bien réelles qui pèsent tous les jours sur la vie d'hommes et de femmes coincés 24h sur 24h aux mains d'une administration : les jours suivants, trois prisonniers présentant *« de fortes suspicions »* de grippe H1N1 ont *« reçu des masques pour éviter de contaminer d'autres personnes, mais ils n'ont pas été mis en quarantaine »*.

On respire (sans masque) pour eux, mais la lecture de la note de service affichée dans la centrale de Poissy (voir document) est éclairant sur les mesures prévues dans le cas d'une contamination plus étendue : le discours ne s'embarrasse plus de la pédagogie paternaliste de crise à laquelle nous sommes exposés à l'extérieur : il s'adresse à des prisonniers dont le quotidien est déjà l'isolement, et à qui on promet un autre type d'isolement en cas de maladie – tout en leur enlevant le peu de droits qui leur restent. En juin 2009, l'administration pénitentiaire partiellement a dévoilé son *« plan de continuité du service public fondé sur la planification des ressources encore disponibles »* : mise en place de zones de quarantaine ; isolement en cellule individuelle des détenus atteints du virus ; suspension des activités carcérales quotidiennes, dont les parloirs ; spécialisation de certaines prisons dans *« l'accueil des nouveaux détenus venant de l'extérieur »* ; constitution de stocks de nourriture pour une durée d'au moins quinze jours ; vaccination et hébergement sur place d'une partie du personnel pénitentiaire. En Suisse, la prison de Fribourg a connu quelque agitation après la découverte d'un cas de grippe A chez un gardien : suffisant pour placer le bâtiment principal de la prison en quarantaine et suspendre les visites, les transports de prisonniers et tous les ateliers.

Vu le degré de concentration atteint dans les prisons, la réponse de la pénitentiaire à une « vraie » pandémie n'aurait pu avoir la moindre efficacité sans libérations anticipées de certains prisonniers ; ni sans l'imposition de contraintes supplémentaires à l'ensemble des autres. Comme dans les autres établissements publics, la campagne de vaccination a été effectuée par l'équipe opérationnelle départementale (EOD) via les équipes mobiles de vaccination (EMV) ; elle s'est déroulée dans les unités de consultation de soin ambulatoire (UCSA) au sein de chaque prison. Pas facile de mesurer la réalité de cette campagne à l'intérieur : jusqu'à présent, la vaccination n'est pas obligatoire mais *« très fortement conseillée »* par les marchands de vaccin et leurs relais médico-étatiques ; mais en prison, la simple envie de bouger, de sortir de la cellule, peut être suffisante pour susciter des passions pour les piqûres – d'autant que dans l'impossibilité de se tenir informés, les prisonniers sont particulièrement exposés à la propagande vaccinatrice et à toutes les variantes médico-pénitentiaires de la carotte et du bâton (voir le texte de Laurent Jacqua).

GRIPPE A 22/02/10 16:57 Page 2

DEHORS : UN EXERCICE GRANDEUR NATURE

À l'extérieur, la population a majoritairement ignoré ou refusé la vaccination (environ 7% de la population y est allée, selon les chiffres officiels). La pression pour se faire vacciner est restée limitée essentiellement au cadre démocratique marchand (vente forcée par publicité abusive et matraquage médiatique), à la réquisition de certaines catégories professionnelles socio-sanitaires, et à une obligation déguisée au sein de certaines entreprises pour maintenir l'activité économique… Mais cette guerre préventive menée contre un virus finalement très quelconque a aussi été l'occasion d'une extension du contrôle sur nos vies à tous. Par son caractère uniforme, coercitif et obligatoire, la protection de la *« santé publique »* a toujours participé du *« maintien de l'ordre »*. Cette fois, le prétexte d'une pandémie virale a permis la mise en place d'un véritable état d'exception sanitaire mondial sous l'égide de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui a décrété la *« mobilisation générale contre l'état de pandémie déclarée »*; en termes moins guerriers le *« niveau 6 de lutte sanitaire »*. Ce niveau correspond en France au niveau 5B/6 (c'est dire), qui impose un arsenal de mesures visant entre autre à la vaccination de la population et au maintien des activités essentielles à la vie du pays.

On doit à Bernard Debré le seul aveu des objectifs réels de cette campagne. Dans un entretien au *Journal du dimanche*, ce professeur de médecine, député UMP de Paris et membre du comité national d'éthique (donc tout sauf un ami) prenait le contrepied des déclarations du ministère prévoyant des millions de morts : *« On aurait dû annoncer clairement la couleur : nous sommes dans le cadre d'un exercice grandeur nature. Point à la ligne. Il est inutile d'affoler les populations sauf à vouloir leur marteler, à des fins politiques, le message suivant : bonnes gens, dormez sans crainte, nous veillons sur vous. »*. Ainsi, des mesures ayant trait à la restriction de certaines activités et au maintien d'autres, jugées prioritaires – notamment celles qui concernent la production et les échanges de marchandises – ont été planifiées, et auraient pu être mises en œuvre rapidement par les autorités préfectorales pour freiner la propagation du virus.

Elles concernent notamment : la fermeture ou le contrôle des frontières ; l'arrêt des transports publics de passagers ; la restriction des déplacements (déplacements individuels, isolements, cordons sanitaires…) ; la suspension des rassemblements de population ; la réquisition de catégories professionnelles ; la fermeture des établissements scolaires et des crèches ; la limitation de toutes les manifestations (spectacles, rencontres sportives, foires, salons, célébrations cultuelles, rassemblements politiques…). Pour l'organisation de la justice, le plan prévoit *« d'assurer les activités pénales essentielles au maintien de l'ordre public »*, notamment par *« l'adaptation de l'organisation de la compétence et du fonctionnement des juridictions répressives ; l'extension de la compétence territoriale de certaines juridictions répressives ; l'adaptation des règles concernant la composition des formations de jugement (juge unique en correctionnelle) ; l'extension de la compétence des juridictions de droit commun pour juger les mineurs »*. Mais aussi par *« des adaptations concernant le déroulement des procédures pénales, dont l'aménagement des règles concernant la publicité des audiences ; l'extension de la compétence territoriale des officiers et agents de police judiciaire ; l'adaptation des règles relatives à la garde à vue »* (présence non obligatoire de l'avocat seulement joint par téléphone, décision de prolongation sans passage devant le juge…) ; *« l'allongement ou la suspension temporaire des délais butoirs concernant la détention provisoire ; l'allongement des délais de comparution immédiate, des délais pour statuer sur les demandes de mise en liberté, des délais impartis à la cour de cassation et à la cour d'appel pour statuer ; l'extension des règles concernant le recours à la visioconférence ; l'aménagement de certaines des règles concernant l'exécution des peines »*.

On a peut-être échappé à la grippe porcine, mais en attendant, nous v'là un peu plus prisonniers de tous ces porcs en uniforme et en blouses blanches.

GRIPPE GÉNÉRALE

« CELA VIRE DOUCEMENT À LA PARANO »

Centrale de Poissy
Août 2009

Le grand fléau tant redouté arrive et ici à la centrale de Poissy, comme dans toutes les autres prisons de France, on s'y prépare tant bien que mal. Depuis quelques jours des affiches de prévention ont commencé à faire leur apparition, comme une soudaine poussée d'herpès, sur tous les panneaux d'information de la taule. Ceci afin de nous annoncer, comme le ferait une Cassandre qui s'ennuierait trop, la terrifiante nouvelle évoquant la probable propagation de la grippe H1N1 au sein de la détention.

C'est l'effervescence à l'infirmerie, on se croirait dans un épisode d'*Urgence* tellement ils ont pris de dispositions en accord avec la direction et le ministère. Stock de *Tamiflu*, de masques, de gels antibactérien, étages et cellules d'isolement préparées, au cas où le vilain H1N1 viendrait frapper à nos portes par surprise avant qu'un vaccin ne soit au point.

Entre nous aussi cela vire doucement à la parano, car dès que quelqu'un a de la fièvre ou tousse un peu, on le regarde « en chien de faïence » et on s'en écarte vite fait pour pas recevoir un postillon potentiellement contaminé.

On se lave les mains 20 fois par jour, on évite de boire dans le café ou la bouteille d'un autre, on évite les groupes et on reste à l'écoute de son corps ou du moindre symptôme grippal aux alentours.

C'est sûr qu'au mois de septembre ou octobre ça va être le « pompon » avec la grippe saisonnière et là on ne saura vraiment plus où donner de la tête. Comme si on n'avait pas assez de problème comme ça…

Enfin faudra faire avec, même si dans un milieu fermé comme la prison c'est un peu plus angoissant que dehors, car ici, pas question de s'échapper ni de penser à une éventuelle évacuation ou fermeture. Si jamais la grippe A, ou tout autre virus, arrive dans le milieu carcéral, l'impact et les dégâts, compte tenu des déficiences, y seront certainement plus impressionnants qu'ailleurs.

Alors bonne chance à tous ceux qui subissent la surpopulation pénale et les conditions d'hygiène difficiles en maisons d'arrêt et autres établissements vétustes.

LAURENT JACQUA

INFORMATION PANDÉMIE GRIPPALE

CENTRALE DE POISSY, LE 5 AOÛT 2009

« Le gouvernement est en train de mettre en place un plan de lutte contre la pandémie grippale H1N1, ce plan concerne également les établissements pénitentiaires et les personnes incarcérées.
Les détenus atteints de symptômes grippaux (fièvre supérieure à 38° accompagnée de courbatures, grande fatigue, essoufflement ou toux) seront considérés comme des cas potentiels de grippe H1N1.
Afin de prévenir toute expansion du virus, si vous êtes dans ce cas, vous serez placés en confinement sanitaire au quartier arrivant pendant sept jours ou jusqu'à 48 h après la fin des symptômes. A l'issue de cet isolement, vous retournerez dans votre cellule normale. Le respect de ce confinement médical a pour but de protéger vos co-détenus de toute transmission du virus.
Au-delà de 5 détenus atteints par un syndrome grippal, l'établissement sera considéré comme étant à un niveau pandémique supérieur. Des mesures supplémentaires de confinement sanitaire seront obligatoirement adoptées pour faire face à un nombre de malades plus important.
Les détenus hébergés au 1er étage côté gauche seront provisoirement affectés dans les étages supérieurs et le 1er gauche deviendra une aile de confinement médical. Si vous êtes atteint par un syndrome grippal, vous serez alors affecté sur cet étage pour sept jours ou jusqu'à 48 h après la fin des symptômes.
Afin de protéger la collectivité, vos promenades seront organisées de 11 h 50 à 13 h 10 sur le terrain de sport une fois que les autres détenus seront remontés dans leurs étages de détention normale.
Durant la phase de confinement sanitaire vous devrez porter un masque chirurgical, dès que vous sortirez de votre cellule, destiné à limiter la propagation du virus.
Des imprimés du centre hospitalier de Poissy-St-Germain-en-Laye vous ont été communiqués et sont affichés. Ils comportent des règles prophylactiques de base pour limiter la propagation du virus. Vous êtes invités à le consulter et à poser toutes questions nécessaires au personnel de l'UCSA.
J'attire votre attention sur le fait que plus les premiers cas suspects seront traités tôt et avec votre entière collaboration, plus l'épidémie pourra être limitée en attendant les vaccins à venir qui seront la meilleure prévention comme pour la grippe hivernale habituelle.
Protégez-vous pour protéger les autres et permettre un arrêt rapide des contaminations. »

LE MÉDECIN DE L'UCSA
ET
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

le 19 décembre 2009

« PLACÉ AU QI AVEC PRESCRIPTION DE TAMIFLU »

Salut à toute l'équipe,
J'espère que vous allez bien et que tout roule pour vous.
En parcourant le dernier numéro de *L'Envolée*, j'ai lu avec un certain intérêt l'appel à refuser la vaccination contre le virus de la grippe A… La santé étant un enjeu majeur en dedans comme au-dehors, je me suis décidé à vous faire part de la mésaventure qui m'est arrivée.
Suite à une consultation au centre médical, on m'a diagnostiqué certains symptômes grippaux et comme la paranoïa sur la grippe A domine les esprits, je me suis retrouvé placé au quartier d'isolement de la prison avec prescription de *Tamiflu* et de *Dafalgan* pendant une semaine… Durant une semaine, toute activité m'a été refusée et je ne pouvais me déplacer qu'en portant un masque complètement ridicule… Lors d'un entretien avec le médecin, j'ai appris qu'aucun programme de vaccination n'avait été prévu pour les prisonniers… Également, le virus H1N1 ne peut être détecté qu'après un test effectué auprès d'un laboratoire et qu'il coûtait une centaine d'euros… Inutile donc de vous signaler qu'une telle dépense n'est pas prévue pour un vulgaire taulard !
Par contre, j'ai pu mettre la main sur deux documents qui circulent actuellement dans certaines prisons et qui sont relatifs à la prévention et au traitement du virus de la grippe A en milieu carcéral… On notera à l'issue de la lecture une volonté de contrôle absolu sur l'individu, surtout que je tiens à signaler qu'aucun programme de vaccination de la grippe A n'est prévu pour le moment…
Voilà, je vais achever cette lettre ici en espérant que vous la recevrez sous peu. D'ici là passez de bonnes fêtes de fin d'année.
Mes salutations fraternelles à toute personne incarcérée, ici et ailleurs.
Amitiés

LOL

LE MINISTRE DE LA POLICE DANS LE POITOU :
DEUX NOUVEAUX FICHIERS !

Le plan des 13 000 va bon train : les nouvelles prisons ouvrent. Ainsi, le 11 octobre dernier, les 118 prisonniers de la vieille maison d'arrêt de Poitiers ont été transférés à la nouvelle prison de Vivonne, située à quelques kilomètres. C'est une belle taule Bouygues construite selon la logique du partenariat public-privé. Une journée anticarcérale s'était déroulée la veille. Au programme : débat sur l'utilité de la taule, comment en finir… puis manifestation. Le but était de donner de la visibilité à la prison et aux politiques pénales, mais cet objectif n'a pas été atteint. La presse a monté en épingle quelques vitrines brisées (dont celle de Bouygues Telecom) et des graffitis (on pouvait lire entre autres *« feu aux prisons »*). Le soir même, après avoir quadrillé le centre de Poitiers, la police interpellait dix-huit personnes avant de faire une descente dans le lieu qui accueillait la journée anticarcérale (90 contrôle d'identité et fouilles). Deux jours plus tard, huit personnes passaient en comparution immédiate.Ces événements ont complétement occulté la critique du système carcéral.

Après avoir félicité ses troupes, le ministre de la police venu au chevet des vitrines nous a refait le coup des « sanctions exemplaires » pendant que les inculpés comparaissaient dans un palais de justice militarisé. Il en a profité pour annoncer la mise en place de nouveaux fichiers de police – qui comme par miracle *« sont déjà devant le conseil d'État »*. La technique n'est pas nouvelle ; les politiques profitent du moindre faits-divers pour faire passer leurs lois les plus scélérates : celles qui fichent, contrôlent, emprisonnent, assassinent.

Personne n'est dupe : ces fichiers étaient dans les tiroirs, ils n'attendaient que le moment propice pour être signés. Ils ont été publiés au *Journal Officiel* le 16 octobre, soit cinq jours après. Le premier (décret n° 2009-1250) recense les personnes postulant à un emploi public dont les activités (politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales y compris) pourraient être incompatibles avec ces fonctions. Le second (décret n° 2009-1249) ratisse plus large. Intitulé *« prévention des atteintes à la sécurité publique »*, il vise au fichage des personnes dont les activités individuelles ou collectives pourraient *« porter atteinte à la sécurité publique »*. Il s'agit de surveiller ceux et celles que le pouvoir qualifie de *« casseurs »*, *« émeutiers »*, *« hooligans »*, histoire de faire passer la pilule auprès de la population ; de créer des catégories repoussoirs pour mieux séparer, d'éviter les solidarités possibles pour mieux régner. La notion de sécurité publique est suffisamment vague pour que l'État en use selon son bon vouloir. Le décret manie le sous-entendu à merveille puisqu'il vise en fait toutes les personnes, activités et modes d'action qui pourraient gêner un tant soit peu l'ordre des choses. Il autorise la collecte d'informations comme le nom, l'adresse, les numéros de téléphones, les mails, le patrimoine, les véhicules… mais également toutes les activités publiques, les « agissements », le motif de l'inscription au fichier, et les amis ou relations. Les activités politiques ou syndicales, l'origine géographique, le signalement sont exclus du champ de ce fichier… sauf dérogation ! Un fichier de police de plus – à ajouter aux cinquante-huit qui existent déjà. Ce fichier a été publié au *Journal officiel* le jour de la Sainte Edwige…

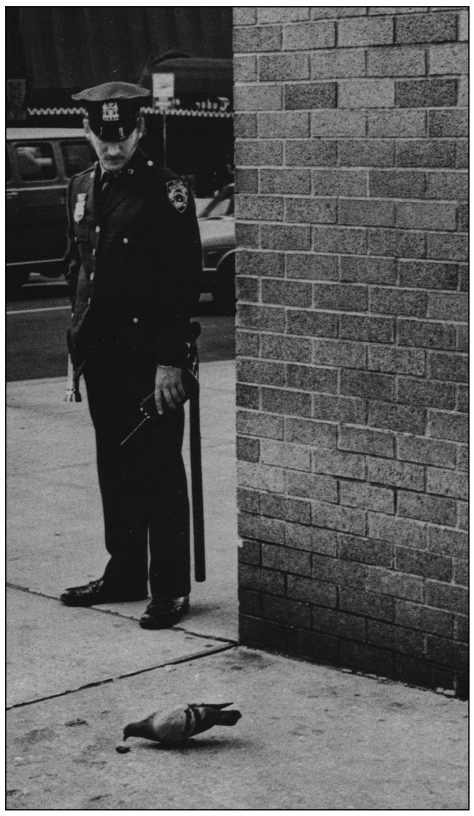

delation def 22/02/10 16:59 Page 1

WANTED LA POUCAVE

ACTUALITÉ DE LA DÉLATION

Les polices ont de tout temps fonctionné grâce aux indics et aux balances. Le « renseignement humain » est indispensable à leur travail ; ç'en est même la matière première. Souvent, les moyens technologiques ne servent qu'à valider une information obtenue par un indic. La délation, c'est le fait de dénoncer des personnes ou des actes à l'autorité; donc de se mettre du côté du pouvoir. Qu'on la qualifie de vilain délateur ou de vertueux dénonciateur, une balance reste une balance. L'actualité de ces dernières années nous a servi la délation à toutes les sauces.

Deux affaires très médiatisées ont notamment illustré les possibilités ouvertes par le témoignage sous X. Cette version moderne du témoignage anonyme est utilisée lorsqu'il faut que l'État trouve des coupables coûte que coûte. Il a ainsi été utilisé en septembre 2006, lorsqu'une voiture de police a été attaquée dans le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, en banlieue parisienne, et deux policiers bien amochés. C'était l'époque de Sarkozy ministre de l'intérieur, qui aimait déjà surfer sur le moindre fait divers pour rappeler, à sa manière, que le monopole de la violence et du tabassage appartient à l'État et à sa police. Un régiment de pingouins de la police scientifique a donc été déployé à la recherche du moindre indice, étendant – pour une des premières fois – la logique de la « scène de crime » à une rue, voire à un quartier entier. On se souvient que de nombreux journaux avaient glosé sur d'éventuelles traces ADN relevées sur des pizzas retrouvées non loin de là, qui étaient censées confondre leurs auteurs et prouver la préméditation de l'attaque - puisqu'ils avaient même prévu de quoi manger en attendant la police. Finalement, au procès, rien : pas d'aveux, pas d'empreintes digitales, plus de traces ADN ; seulement deux témoignages sous X – indirect pour l'un (le témoin n'a pas assisté aux faits, il relatait des propos rapportés), et bourré d'incohérences pour l'autre, puisqu'il mettait en cause des personnes dont la présence dans une autre commune ce soir-là été démontrée. Les condamnations ont tout de même été au rendez-vous : en octobre 2007, trois personnes ont pris de six à huit ans de prison sur la seule base de ces témoignages.

La deuxième affaire poussait encore un peu plus loin la logique de la promotion de la balance qui continue de se mettre en place. Un mois après les affrontements de Villiers-le-Bel en novembre 2007, consécutifs à la mort de deux jeunes percutés par une voiture de police sur leur mini moto, la police avait distribué des milliers de tracts pour inciter les habitants du quartier à venir balancer les protagonistes de ces affrontements. Nouveauté : les témoignages sous X pouvaient être payés jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Or, si c'est un devoir civique qui pousse le délateur, il ne saurait être rémunéré. Avec ces milliers d'euros pour la première balance venue, l'éthique de la dénonciation en prend un coup ; espérons qu'elle ne s'en relève pas. Il semblerait qu'en l'occurrence, ce pactole ait créé des vocations plus ou moins douteuses et entraîné un bon paquet de déclarations fantaisistes. Cependant, les témoignages sous X récoltés figurent en bonne place dans les éléments à charge contre les personnes arrêtées (voir *L'Envolée* n°22).

La Grande-Bretagne est un pays très en pointe en matière de délation. Aussi est-il riche en exemples des possibilités effroyables d'extension des logiques de délation associées aux évolutions technologiques. Citons entre autres un dispositif actuellement à l'essai à Stratford-upon-Avon ; il existe environ quatre millions de caméras de vidéosurveillance en Grande-Bretagne, mais la technologie se heurte à un problème récurrent : il n'y a pas assez de personnel pour regarder ce qu'enregistrent les caméras. Une entreprise, « Internet eyes », a trouvé la parade : pour un abonnement de 25 euros, les commerces peuvent mettre les images de leurs caméras sur internet. Ainsi, depuis son ordinateur, n'importe qui peut dénoncer ceux qui feraient leurs courses un peu différemment, avec à la clé des primes pour les meilleurs délateurs. Petit raffinement : un système de points départage les gagnants – un délit vaut trois points, un *« fait étrange »* vaut un point ; par contre, une fausse alerte fait perdre un point. Bien sûr, à terme, l'objectif est d'étendre ce système à tout l'espace public pour mettre assez d'yeux face aux millions d'écrans des caméras de vidéosurveillance.

Dans un autre genre, la police de l'Essonne a mis en place une boîte mail pour que les habitants du département puissent dénoncer en tout anonymat des infractions ou des délits (sont cités dans le prospectus promotionnel : *« l'occupation des halls d'immeuble, l'ivresse sur la voie publique, les rodéos à moto… »*)… et la ville de Toulouse un *« office de la tranquillité »* : c'est un numéro vert pour balancer son voisin à un médiateur – qui, lui, avertira la police. Celle-ci ne pourra certainement pas

traiter toutes ces basses dénonciations entre voisins ; le but est bien plutôt d'installer une ambiance de surveillance mutuelle au service de l'État et de sa machine pénale.

La délation a toujours existé ; pourtant, tout ça pourrait donner à penser qu'elle est de plus en plus fréquente, et depuis une dizaine d'années, l'arsenal policier et judiciaire lui fait la part belle. Si la non-dénonciation de crimes est un délit très ancien (article 434-1du code pénal) puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, ce sont les lois Perben de 2002 et 2004 qui ont considérablement élargi ou officialisé la délation. Dans les faits, les témoignages anonymes ont toujours été utilisés par la police et la justice, mais ils bénéficient maintenant d'une reconnaissance officielle; surtout, ils peuvent être légalement produits en justice: c'est le témoignage sous X (article 706-58 du code de procédure pénale, 2002). Les peines encourues doivent être d'au moins trois ans pour que la justice puisse y avoir recours (autant dire que ça couvre la quasi-totalité des délits). La loi de 2004 formalise le statut de repenti pour un très grand nombre de crimes et de délits : l'article 132-78 du code pénal permet soit une réduction de peine, soit une exemption pure et simple pour les personnes qui se décident à dévoiler des actes passibles de poursuites et à en identifier les auteurs ou les complices; et avec l'article 706-63 du code de procédure pénale, l'État leur offre une nouvelle vie : identité d'emprunt, *« réinsertion »…* Pourtant, selon la loi, *« aucune condamnation ne peut être prononcée sur le seul fondement de déclarations recueillies »* en cas de témoignage sous X comme de témoignages de repentis. En pratique, c'est tout le contraire – sinon, pourquoi officialiser le recours aux balances anonymes ? Dans la même série, l'article 15-1 du code de procédure pénale officialise la rétribution des indicateurs de police et de gendarmerie. Leur paiement, jusque-là opaque, mais monnaie courante, s'est éclairci un peu : ils auront droit à 30% du produit des amendes et des confiscations. Plus récemment, Besson, ministre de l'immigration et de l'identité nationale, a annoncé que les préfets pourraient accorder des titres de séjours provisoires, mais renouvelables, *« aux clandestins victimes de filières clandestines qui coopéreraient avec la police pour dénoncer ces filières »* : une réactualisation du classique « diviser pour mieux régner ».

Pour autant, ces lois ne suscitent pas la délation à partir de rien; elles encouragent et décomplexent des pratiques déjà existantes, intégrées même – et en ça, elles ne constituent pas un tournant. L'exemple du travail social est éloquent : la loi de prévention de la délinquance (2007) qui en a fini avec la fiction du *« secret professionnel »* en le transformant en *« secret partagé »* (avec le maire, le préfet, les services sociaux, les flics) et la réforme de l'ordonnance de 1945 qui se fait grignoter ont provoqué une levée de boucliers (voir *L'Envolée* n°18). Pourtant, si ces lois peuvent passer, c'est que le terrain est déjà préparé, que les partenariats entre les différentes institutions sont déjà en place et que les éducateurs ne règlent plus leurs problèmes en interne, mais bien en portant plainte pour le moindre coup de poing dans la gueule. Si pendant une quarantaine d'années, la frontière entre le travail social et celui de la police a pu sembler plus nette, ce n'était qu'une parenthèse: la police est toujours plus sociale, et le social toujours plus policier, toujours plus imbriqué dans les rouages du système pénal.
Les réticences à la délation des organisations de gauche nombreuses à se mobiliser sur la question au nom des sempiternels , et à soulever l'opinion publique se fondent invariablement sur les *« heures les plus noires de l'histoire française »*, c'est-à-dire au régime de Vichy, qui avait généralisé la délation au quotidien. Ce n'est cependant pas le seul moment où le recours à la délation a été encouragé par les autorités, de la révolution française à la guerre d'Algérie - loin de là. Cette critique de la délation oppose en fait une délation condamnable à une autre, vertueuse et civique, présentant comme répréhensible le fait de dénoncer un sans-papiers et comme tout à fait normal de balancer ceux que la justice désigne comme des « délinquants ». Ce qui s'enclenche dans les deux cas, c'est une machine judiciaire dont l'objectif est de maintenir l'ordre social et politique en place et d'asseoir son autorité. Il existe peut-être des degrés dans la puanteur de la délation, mais le principe reste le même : livrer quelqu'un au système répressif du pouvoir; s'en remettre à l'État, et donc le légitimer dans l'exercice de la punition. Par ailleurs, la justice et la police ne traitent les dénonciations produites par cette « participation citoyenne » que suivant leurs intérêts propres. C'est toujours le même État qui décide des lois, de leur application et des éventuelles sanctions si elles ne sont pas respectées: lorsque le ministère des finances a reçu des listes de contribuables qui avaient planqué leur argent en Suisse, sa première réaction a été de proposer une amnistie – un mot qu'on entend bien rarement dans les autres procédures judiciaires.

La récurence de ces pratiques, ou du moins leur plus grande médiatisation et leur caractère de plus en plus décomplexé, révèle en fait une certaine organisation de la répartition du pouvoir – ou plutôt de la perception de la répartition du pouvoir. On croit souvent que le caractère fasciste d'un État tient à la concentration du pouvoir entre quelques mains, alors que sa dilution – illusoire – entre des millions de mains en procède également. Sous tous les aspects déjà évoqués, la délation permet à n'importe qui d'avoir le sentiment de détenir du pouvoir sur les autres. Le bon citoyen devient immédiatement complice: il se sent écouté, valorisé, et redevable aux autorités qui lui accordent tant de considération et de responsabilités. Dans ce modèle généralisé sous le régime nazi, n'importe quel citoyen peut penser détenir un pouvoir quasiment de vie et de mort sur ses semblables en les dénonçant. La généralisation de la délation n'est cependant pas l'apanage du nazisme : ainsi, les régimes de type soviétique semblent avoir été parmi les plus performants dans ce domaine; en RDA, la Stasi a compté jusqu'à 300 000 informateurs pour 16 millions d'habitants, soit près de 2% de la population. Un voisin mouchard sera toujours plus efficace que des caméras de vidéosurveillance ou des nano-micros ; mais le plus souvent, les deux se complètent. On imagine aisément les bons citoyens derrière leurs ordinateurs – petits matons traversés de pulsions de puissance – occupés à traquer les voleurs à l'étalage sur les écrans de vidéosurveillance en ligne, tout frétillants à l'idée d'exercer le pouvoir dont on leur a jeté des miettes.

Au moment où le pouvoir de chacun sur sa propre vie s'amenuise au quotidien dans une dépendance sans cesse accrue à l'État qui veut faire accepter une surveillance et un contrôle constants, les balances préfèrent s'en remettre à lui pour améliorer leur condition individuelle – quitte à enfoncer les autres. Ce recours systématique aux institutions policière et judiciaire pour régler les différends trahit les ravages de la séparation généralisée, et l'individualisation croissante de la société. Pour autant, le sentiment de partager la même condition et d'avoir des intérêts communs n'a pas disparu: il y a des solidarités à la base, des résistances plus ou moins organisées, des refus de se renier, même lorsque ça peut entraîner des conséquences judiciaires.

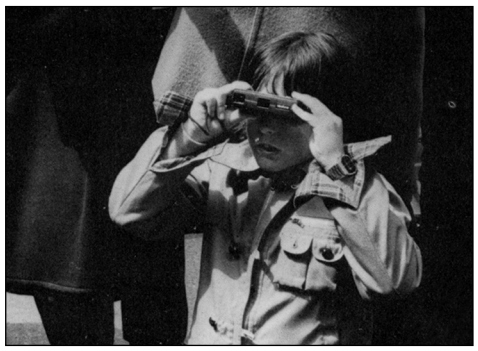

makette viol def 22/02/10 17:10 Page 1

LE VIOL PÉNAL

Dans un journal contre toutes les prisons, aborder la question du viol sous l'angle de la pénalisation peut sembler une évidence. Il ne s'agit pas d'expliciter tous les mécanismes qui amènent au viol, ni de juger ceux et celles qui portent plainte ; encore moins de prétendre apporter des réponses alternatives pour empêcher un viol ou y réagir. Il ne s'agit pas non plus d'aborder ici le problème de la répression générale de la sexualité bien que celle-ci soit déterminante dans l'élaboration des normes et donc dans la désignation des déviances. L'utilisation des crimes sexuels et de la peur qu'ils suscitent pour légitimer des politiques législatives et carcérales est devenue récurrente. Les pratiques ont changé : les personnes violées sont aujourd'hui plus qu'hier incitées à porter plainte, instrumentalisées, soumises à un processus juridico-policier intrusif et dépersonnalisant. Cette mécanique présentée comme une thérapie sociale est censée leur apporter la réparation et l'oubli.

La majorité des viols n'a généralement rien à voir avec la représentation caricaturale du monstre surgissant d'un buisson pour agresser une inconnue : c'est le plus souvent le fait d'une personne de l'entourage, généralement proche et de confiance. Ce qui complique l'établissement d'une définition du viol, c'est que tout dépend aussi nécessairement de la façon dont il est vécu : entre deux personnes ayant traversé des situations très similaires, l'une la définira comme un viol et l'autre pas. Certains mettent des années avant de qualifier de viol ce qu'ils ont subi, d'autres s'y refusent pour une multitude de raisons, comme la honte, la culpabilité, la coercition, etc. Quoi qu'il en soit, c'est l'État, donc le droit, qui définit ce qui est un viol ou non.

En France, face à un viol comme face à tout acte qu'il définit comme un crime ou un délit, c'est l'État qui s'attribue le monopole de la médiation ; et il ne propose rien d'autre que de porter plainte. Sa réponse, c'est le processus judiciaire. Bien entouré, on peut imaginer en parler et envisager d'autres approches (1) ; mais si l'on est isolé, on n'a plus qu'à se jeter dans les bras de l'État ou à se taire. Notamment accentuée ces dernières années par la prolifération des associations de victimes qui en font leurs choux gras et par les développements de la police scientifique (ADN, traçage téléphonique, vidéosurveillance), la multiplication des plaintes fait tourner la machine judiciaire à plein régime. Ceux qui portent plainte mettent le doigt dans un engrenage qui est largement violeur lui aussi, un processus qui empêche à tous les niveaux – pour la personne violée comme celle qui a violé – d'y comprendre quoi que ce soit et d'avancer ; un processus qui vient écraser une situation déjà très compliquée. C'est une seconde dépossession du corps et de l'histoire des personnes par les institutions. Il faut déjà déballer toute son histoire aux keufs, si elle leur paraît entrer dans le cadre du champ légal – c'est-à-dire une fois qu'ils ont décidé si oui ou non, c'est un viol –, et que la personne soit considérée comme digne de confiance (par exemple, un lieu commun considère qu'une prostituée ne se fait jamais violée). Après il s'agit d'attendre que le procureur décide si la plainte sera portée au tribu
nal ou pas. Si ce n'est pas le cas, c'est : *« merci, au revoir et démerdez-vous »*. Si l'affaire arrive au tribunal, il ne s'intéressera au degré du « traumatisme » que pour le porter à charge et condamner plus lourdement la personne prévenue ; il lui faut donc une « vraie victime » à venger et au nom de qui il pourra punir. Lorsque la personne n'endosse pas ce comportement-type – qu'elle ne souhaite pas, par exemple, que la personne qui l'a violée soit condamnée –, le tribunal ne tient aucun compte de sa parole. Tout au plus risque-t-elle de faire l'objet de toutes les psychanalyses de comptoir, qui seront un obstacle de plus à une hypothétique réappropriation de son histoire.
Par ailleurs, aucun jugement, aucun interrogatoire de police ne peut approcher la complexité de ce qui amène un individu à violer quelqu'un. L'État se contente de le mettre dans le rôle de l'accusé, de le condamner et tente de lui imposer une interprétation standart de son acte. Quel que soit le délit, que l'on soit « accusé » ou « plaignant », le système pénal avale, digère et recrache

indifféremment les histoires, puis il passe à l'affaire suivante.
Le droit n'est pas plus un moyen véritable d'en finir avec le viol qu'avec aucun autre acte pénalisé par l'État. Les fétichistes du tout-pénal répondent à côté ; parmi lesquels les féministes institutionnelles quand elles exigent l'alourdissement de l'arsenal pénal. Tout ce beau monde peut faire autant de lois qu'il veut, instaurer des castrations chimiques, des peines à vie – ou même des peines de mort –, il n'y aura pas moins de viols. C'est l'état des rapports sociaux qui fabrique le viol. Les rapports de domination et la virilité y sont valorisés notamment comme gage d'affirmation et de réussite sociale. Il y aurait dans la « nature masculine » une incapacité à « contrôler ses pulsions », et ce serait donc aux femmes, en tant qu'« objets de désir », de s'en préserver (2). Le viol, et donc la possession du corps d'autrui, a toujours été un enjeu politique. Le viol comme stratégie de guerre est une constante de la mythologie grecque à nos jours (Yougoslavie, Congo), mais également comme pratique des vainqueurs sur les vaincus (Irak). Dans les sociétés dites pacifiées, les espaces où se produisent le plus de viols sont ceux où il y a le plus de rapports d'autorité morale et disciplinaire : la famille, le travail, les institutions religieuses, l'école, la prison, les foyers, l'armée, la police… C'est là que se concentrent le mieux l'intériorisation des rapports de force, de la soumission, de la dépendance matérielle ou sociale. Le viol touche tous les milieux sociaux, tous les âges et les deux sexes. Bien que ce soit majoritairement les femmes et les enfants qui le subissent, les hommes sont également concernés. Le viol est un produit du patriarcat, et plus largement de tout ce qui fonde les rapports humains sur la domination.

NOTES :

1. Dans des lieux autogérés, il y a eu des tentatives d'accompagnement de la personne violée et de la personne qui a violé. Les décisions alors prises collectivement ont pu aller de l'exclusion du lieu ou d'autres lieux fréquentés par les mêmes cercles à la création de groupes de discussion autour des deux protagonistes. Ces expériences – loin d'être parfaitement satisfaisantes – alimentent la réflexion sur l'élaboration d'approches collectives et antiautoritaires de telles circonstances. Quelques pistes de réflexion dans les brochures *Lavomatic-lave ton linge en public* et *Ce que l'on fait de la " justice " en milieu anti-autoritaire...* cf. *http://infokiosques.net*
2. En 2007, Eric Raoult a déposé avec deux autres députés-maires UMP de Seine-Saint-Denis un projet de loi visant à réglementer la tenue des écoliers du premier et du second degré. On lui doit des propos du type : *« les viols et les tournantes ne se passent pas par moins 30° mais surtout quand il fait chaud et quand un certain nombre de petites jeunes filles ont pu laisser croire des choses »* ou encore *« nous sommes une société où il y a une liberté de mœurs pour les majeurs. Pour les mineurs, elle doit être plus encadrée. Il ne faudrait pas que l'autorité parentale se résume à dire aux garçons* "ne mets pas le feu aux voitures" *et aux filles* "ne mets pas le feu ailleurs ". »

« DANS LE VIOL, IL FAUT TOUJOURS PROUVER QU'ON N'ÉTAIT VRAIMENT PAS D'ACCORD »

Virginie Despentes, *King Kong théorie*

Été 2005, Philadelphie, je suis en face de Camille Paglia, on fait une interview pour un documentaire. Je hoche la tête avec enthousiasme en écoutant ce qu'elle dit. *« Dans les années 60, sur les campus, les filles étaient enfermées dans les dortoirs à dix heures, alors que les garçons faisaient ce qu'ils voulaient. Nous avons demandé* " pourquoi cette différence de traitement ? " *on nous a expliqué* "parce que le monde est dangereux, vous risquez de vous faire violer"*, nous avons répondu* "alors donnez-nous le droit de risquer d'être violées." »
Parmi les réactions que le récit de mon histoire a suscitées, il y a eu celle-ci : *« Et tu as fait du stop après ? »* Parce que je racontais que je ne l'avais pas dit à mes parents, de peur qu'ils me bouclent à triple tour, pour mon propre bien. Parce que oui, j'ai refait du stop. Moins pimpante, moins avenante, mais j'ai recommencé. [...] J'ai donc continué d'arriver dans des villes où je ne connaissais personne, de rester seule dans les gares jusqu'à ce qu'elles ferment, ou de dormir dans des allées d'immeuble en attendant le train du lendemain. De faire comme si je n'étais pas une fille. Et si je n'ai plus été violée, j'ai risqué de l'être cent fois ensuite, juste en étant beaucoup à l'extérieur. Ce que j'ai vécu, à cette époque, à cet âge-là, était irremplaçable, autrement plus intense que d'aller m'enfermer à l'école apprendre la docilité, ou de rester chez moi à regarder des magazines. C'étaient les meilleures années de ma vie, les plus riches et tonitruantes, et toutes les saloperies qui sont venues avec, j'ai trouvé les ressources pour les vivre.
Mais j'ai scrupuleusement évité de raconter mon histoire parce que je connaissais d'avance le jugement : *« ah, parce qu'ensuite tu as continué de faire du stop, si ça ne t'a pas calmée, c'est que ça a dû te plaire. »* Puisque dans le viol, il faut toujours prouver qu'on n'était vraiment pas d'accord. La culpabilité est comme soumise à une attraction morale non énoncée, qui voudrait qu'elle penche toujours du côté de celle qui s'est fait mettre, plutôt que de celui qui a cogné.
[...] Mais, à ce moment précis, je me suis sentie femme, salement femme, comme je ne l'avais jamais senti, comme je ne l'ai plus jamais senti. Défendre ma propre peau ne me permettait pas de blesser un homme. Je crois que j'aurais réagi de la même façon s'il n'y avait eu qu'un seul garçon contre moi. C'est le projet du viol qui refaisait de moi une femme, quelqu'un d'essentiellement vulnérable. Les petites filles sont dressées pour ne jamais faire de mal aux hommes, et les femmes rappelées à l'ordre chaque fois qu'elles dérogent à la règle. Personne n'aime savoir à quel point il est lâche. Personne n'a envie de le savoir dans sa chair. Je ne suis pas furieuse contre moi de ne pas avoir osé en tuer un. Je suis furieuse contre une société qui m'a éduquée sans jamais m'apprendre à blesser un homme s'il m'écarte les cuisses de force, alors que cette même société m'a inculqué l'idée que c'était le crime dont je ne devais jamais me remettre.

BANDES DE VICTIMES ORGANISÉES

LES ASSOCIATIONS DE VICTIMES COMPTABLES DE LA DOULEUR

Le marché des victimes est un véritable business dans lequel des associations se disputent une représentativité des victimes en se répartissant les spécificités (acte de terrorisme, accident de la route, amiante, accident médical, infection nosocomiale, etc.), et chacun y va de ses bons conseils. Ainsi les uns fournissent avocats spécialisés, experts, médecins, psys en tout genre, tandis que d'autres proposent de *« calculer son préjudice corporel »* et d'évaluer combien peut rapporter sa souffrance d'après des grilles de calcul fondées sur des facteurs tels que le *« prix de la douleur »* (1 000 à 25 000 euros en fonction du barème), le sexe et l'âge de la victime (10 000 à 320 000 euros), le préjudice esthétique (1 000 à 25 000 euros), le préjudice moral (20 000 euros pour la perte d'un conjoint, 15 000 euros par parent pour la perte d'un enfant), le préjudice sexuel (environ 15 000 euros), etc. Dans des rubriques *« bon à savoir »*, on apprend qu'il faut se méfier des assurances qui s'arrangent entre elles, emploient les mêmes experts, et qu'il faut connaître les bons filons pour leur soutirer le maximum d'argent.

Le but prétendu de ces histoires de gros sous, c'est de contribuer à la reconstruction des victimes, à commencer par celles qui, après avoir obtenu des dommages et intérêts devant les tribunaux pénaux, deviennent doublement victimes aux yeux de l'État quand les condamnés – incarcérés ou pas – ne paient pas leur dû. Depuis 2000, une pléthore d'organismes a été créée pour apaiser les victimes de ces salauds de délinquants. Dans le même temps, le champ juridique s'est étendu en terme de *« reconnaissance des victimes »*, tout comme le pouvoir d'intervention des associations de victimes au niveau judiciaire, mais également ailleurs au sein de l'État.

En haut de la pyramide de l'indemnisation, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) est soumis au contrôle de l'État. Tous les membres de son conseil d'administration sont nommés par l'État (le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice et la sécurité sociale). Il est alimenté par *« les contributions obligatoires dans le cadre des primes et cotisations des contrats d'assurance de biens »* – en gros, en contractant n'importe quelle assurance, les assurés participent au financement de ce fonds –, gère les indemnités allouées et s'occupe ensuite de récupérer l'argent auprès du condamné. En 2007, ce sont 240 millions d'euros qui ont ainsi été versés. Dans le domaine pénal, l'intermédiaire habituel entre la victime et le FGTI est la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI), présente dans chaque tribunal de grande instance et composée de deux magistrats et d'une personne considérée comme *« qualifiée dans le domaine de la victime »* (généralement un membre d'une association de victimes). Son rôle est de statuer sur les demandes d'indemnisations, puis d'envoyer la demande au FGTI qui formule une proposition au demandeur. En cas d'acceptation de cette proposition, le FGTI verse la somme, en cas de refus c'est la CIVI qui tranche. Mais le versement d'indemnités peut être pris en charge par le FGMO, le FIVA, l'ONIAM, etc. ou encore par le Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI), géré par le FGTI, qui s'occupe de *« l'indemnisation des personnes ayant subi des préjudices corporels faibles ou matériels qui ne peuvent pas être indemnisées par la CIVI »*, ni par les autres organismes d'ailleurs. Bref, c'est un gros bordel. Dans tous les cas, en plus des dommages et intérêts et des frais de procédure, les condamnés devront payer une indemnité au FGTI.

Une victime ou une association peut intervenir lors de l'instruction pour demander un transport sur les lieux, l'audition d'un témoin ou d'une autre partie civile, l'interrogatoire de la personne mise en examen; elle peut même être *« associée aux différentes phases pénales, dont l'exécution de la peine »* (périodes de sûreté, libération conditionnelle bloquée). Que des personnes se réunissent en association et s'égosillent pour plus de pénalisation, c'est une chose ; qu'elles aient un pouvoir d'intervention sur l'instruction, la condamnation et l'exécution d'une peine, c'en est une autre – d'autant que la majorité de ces associations sont présidées par des magistrats. Les frontières entre organismes de représentation des victimes et institution judiciaire paraissent d'autant plus floues que le Conseil national d'aide aux victimes (CNAV), présidé par le ministre de la justice, est consulté sur les propositions de modification de textes concernant l'aide aux victimes. Pour parfaire le portrait de famille de ces nouveaux héros de la souffrance tarifée, l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) est une fédération qui réunit 150 associations de victimes (900 professionnels salariés et 450 bénévoles en 2007). Lobby puissant présidé par un magistrat, il se présente comme *« la fédération* [qui] *porte la voix des associations et des victimes auprès des instances exécutives et législatives, et des administrations centrales »*. Ainsi l'INAVEM – qui a également des représentants au sein du CNAV et du FGTI – a participé à la proposition de la loi-cadre des violences faites aux femmes, à la réforme de la carte judiciaire, au débat sur la prescription de l'action publique, à la loi Perben II et à la loi sur le plaider coupable.

makette viol def 22/02/10 17:10 Page 4

« DE QUEL DROIT POURRIONS-NOUS JUGER TEL OU TEL ? »

Dans cette lettre, Kaoutar répond à un courrier de Radji qui avait été lu à la radio. Il y évoquait les pointeurs, et disait qu'il fallait leur faire la misère ; nous ne reproduisons pas ce courrier dont nous ne voulons pas nous faire le relais.

Maison d'arrêt de Versailles
le 17 octobre 2009

Bonjour à toute l'équipe de *l'Envolée*
On est samedi, il est 11 h 30. Je vous écris parce que j'ai un moment avant le repas et mon parloir de 14 h 30. Je vous ai écoutés hier : émission très intéressante, comme d'hab ; malheureusement, on a eu un problème d'électricité dans toutes les cellules du deuxième étage depuis hier après-midi. L'électricien est venu à 19h30, le courant est revenu, mais ça n'arrêtait pas de sauter. Je confirme par ce courrier que je capte mieux. Apparemment, c'était mon antenne, tant mieux : je peux vous écouter sans grésillement.

À part ça, rien de neuf si ce n'est que règne en ce moment une sale ambiance entre détenues ; c'est dommage mais c'est comme ça. Personnellement, ça ne m'affecte plus. Avant, je me prenais la tête pour essayer de régler des conflits ; maintenant, je le dis franchement, haut et fort : je ne m'en occupe plus. J'essaye de rester neutre, de ne donner mon avis que lorsque c'est nécessaire, et je reste ouverte à tout dialogue avec toutes celles qui veulent bien écouter, entendre, réfléchir, et se remettre en question…

J'ai bien aimé le débat de l'émission de la semaine dernière autour de Karim (un ancien détenu), et de son projet. Je lui souhaite de réussir. À la fin de chaque émission, il y a tellement de choses sur lesquelles je voudrais réagir, mais le temps passe et je ne le fais pas… mais y a une chose qui me tient à coeur pourtant (parmi d'autres...) ; cela en choquera peut-être certains, en réconfortera d'autres, je ne sais pas, mais c'est ce que moi je pense : la lettre de Radji m'a interpelée, et je vais vous dire pourquoi. D'une part, par rapport à sa « relation » trop amicale avec cette gradée qui s'est permis de divulguer des données confidentielles, ou du moins censées l'être, sur des détenus, quels qu'ils soient. Peu importe que ce soit « une maman », le problème n'est pas là ; elle n'a pas à juger un détenu, et surtout pas auprès d'un autre détenu. À part récolter de l'aigreur, de la violence, du mépris, de la haine ou je ne sais quoi, je ne vois pas l'intérêt. La preuve : Radji ne parlait plus à personne en promenade. C'est son choix, après tout, et il fait ce qu'il veut, comme ces détenus, ces « pointeurs », comme on les appelle, font le choix de sortir en promenade, de faire des activités, de travailler. Pourquoi n'auraient-ils pas le droit de faire tout ça ? Connaît-on l'histoire de chacun pour se permettre de le juger ? Ces personnes ne vont-elles pas être jugées par la justice, comme M. Radji ? On a tous des principes, des façons de penser, des conduites que l'on défend ; c'est normal, c'est ce qui fait notre personnalité, forge notre caractère – mais aujourd'hui certains d'entre nous sont enfermés comme M. Radji, Patrick Henry ou moi-même, parce que notre parcours « a fait que » ; y a une histoire avant la case prison, elle est personnelle à chacun et on va être jugés pour ça, innocents, présumés innocents, coupables ou pas. Quoi qu'il se passe, y aura un jugement. Personnellement, de par mes convictions personnelles, morales et religieuses – que je ne dévoilerai pas, bien entendu – je prône le respect d'autrui, donc de la personne humaine, détenue ou pas, homme ou femme. On est pas d'accord avec certains faits, certes, mais on ne juge pas ; ce n'est pas notre rôle, ni celui de quiconque.

Petite anecdote au passage : le concessionnaire qui ramène du boulot à la maison d'arrêt des femmes de Versailles me parlait d'un détenu de la Santé qui vient de prendre une peine de vingt-cinq ans ; il a fait appel de ce jugement et attend. Pour le moment, il travaille malgré la peine, sa peine, et sa douleur. Le concessionnaire a été à son jugement l'année dernière, les deux hommes sont papas – l'un en prison pour le crime qu'on lui reproche et l'autre dehors, mais faisant des va-et-vient pour son travail. Un crime odieux, à première vue, quand on lit les journaux (*Détective* et compagnie, que certains s'arrachent comme des petits pains), mais personnel à cet homme. Le concessionnaire qui le décrit comme un homme simple, normal, a trouvé la peine très lourde : malgré les débats au procès, il a pris vingt-cinq ans. Cet homme, je pense que tous les détenus peuvent le rencontrer à la Santé sans connaître le motif de son incarcération à moins que tel ou tel gradé ne dévoile son chef d'inculpation comme cette « gentille gradée » que décrit Radji – et pourtant…

De quel droit pourrions-nous juger tel ou tel ? Cet homme, je pense, doit éprouver une souffrance indéfinissable – et incomparable à la peine de vingt-cinq ans qu'il s'est pris ; même en liberté, sa peine, il la subira jusqu'à la fin de ses jours : la perte d'un être cher à son coeur.

Bisous à tous

KAOUTAR

makette viol def 22/02/10 17:10 Page 5

« NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS EN PRISON CAR CONSIDÉRÉ-E-S COMME UNE MENACE POUR L'ORDRE SOCIAL »

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
le 27 avril 2009

Salut à toute l'équipe
J'espère que vous allez bien et que tout roule pour vous. Faisant suite à l'appel lancé lors de l'émission du 24/04 sur le viol ainsi que sur la place des violeurs au sein de l'univers carcéral, je vous fais donc part de ma contribution au débat en espérant qu'elle trouvera un écho.
Pour commencer, je tiens à préciser un point : je ne suis pas de celles et de ceux qui établissent une hiérarchie entre les crimes et les délits, nous sommes toutes et tous en prison car considéré-e-s comme une menace pour l'ordre social, et de ce fait tous égaux dans l'adversité.
Passons maintenant au cœur de ma réflexion.
En effet depuis que je suis en prison, j'ai toujours cherché à établir mes rapports avec les autres sur la base du *feeling* et de la confidence. J'ai donc été amené à fréquenter toutes sortes de détenus et je souhaite insister sur le fait que tout individu a droit à la présomption d'innocence même ceux mis en examen pour une affaire de mœurs.
Je me rappelle avoir discuté un jour avec un type qui était mis en examen sous l'inculpation d'attouchements sexuels sur mineur, à savoir sa fille, sur les accusations de sa femme. Détail important, le couple était en instance de divorce et se disputait sur la garde et les droits de visite. Depuis le gars a été blanchi, la femme ayant reconnu avoir menti.
Autre fait que j'ai pu constater en détention et que je ne cautionne pas, c'est de désigner un détenu à la vindicte publique, sport très en vogue chez le personnel de l'administration pénitentiaire (AP) qui n'hésite pas à faire courir certains bruits quand un détenu ne leur revient pas ou qu'il ne se montre pas assez docile – ou chez certains détenus pourtant mis en cause dans les mêmes faits.
J'ai d'ailleurs pu constater que c'était très souvent une personne âgée et d'origine extra-européenne qui était prise pour cible.
Faut-il y voir l'expression d'un racisme latent ou une façon très commode de transférer ses propres fautes sur autrui, de le désigner comme un bouc émissaire et de reconquérir du crédit aux yeux des autres détenus.
Il est également bon de souligner l'attitude de l'AP à l'égard des prévenus mis en examen dans des affaires de mœurs.
Un détenu m'a ainsi confié que lors de son entretien aux arrivants, le gradé lui avait conseillé de se débarrasser de son mandat de dépôt, lui expliquant qu'il risquait de s'exposer aux brimades des autres détenus et d'alerter les surveillants en cas de problème, instituant de fait la délation.
Je précise que je considère ces personnes comme n'ayant pas leur place au sein de la pénitentiaire et qu'il serait préférable de réfléchir à une structure qui les prendrait en charge et leur délivrerait le suivi médico-psychiatrique approprié.
Peut-être qu'il faudrait instituer l'éducation au respect du corps et de l'identité sexuelle, une éducation qui serait laïque et enseignée à l'école dès l'adolescence.
J'ai noté que les religions monothéistes considéraient la femme comme inférieure à l'homme et devant se plier à ses moindres désirs. Là aussi il y a un combat à mener car l'égalité des sexes, le droit à l'avortement et à la contraception passera obligatoirement par un recul de l'obscurantisme.
Dans la ligne de mire également, la pornographie actuelle bien loin de l'esprit libertaire des années soixante-dix, et qui réduit la femme à un simple objet de consommation et le rapport sexuel comme devant assouvir le besoin de l'homme.
Nous le savons tous, mais peut-on mesurer réellement l'impact de ces images sur l'esprit d'un enfant en pleine puberté et qui ignore tout de la sexualité ?
À savoir également la publicité qui sous prétexte de vendre des lunettes, des yaourts et des boissons n'hésite pas à offrir aux regards le corps dénudé réduit là aussi à un simple produit de consommation courante.
Me voici donc arrivé au terme de ma réflexion, je m'excuse de la perte du fil conducteur car j'ai écris ce texte d'un seul jet (Hafed osera-t-il une blague bien grasse dont il a le secret ?).
Mes salutations à toute l'équipe, continuez le combat.
Salutations fraternelles à tous les prisonniers et à toutes les prisonnières.
Amitiés

LOL

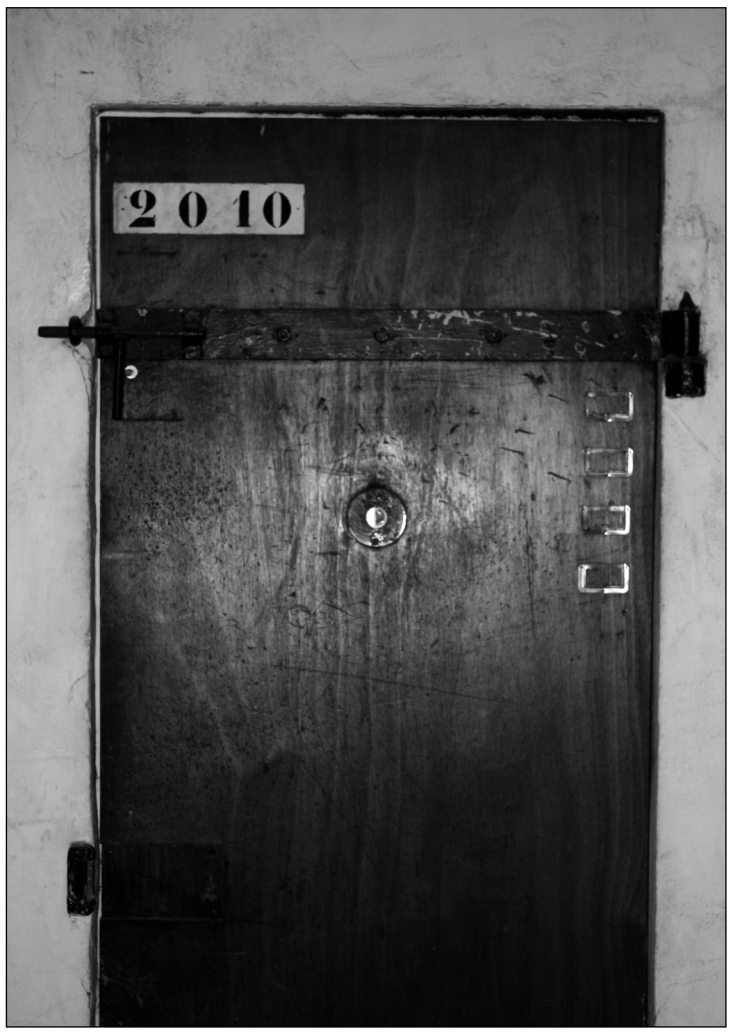

RÉCIDIVE PÉNALE ET CASTRATION DE SÛRETÉ

Examiné en urgence, le projet de loi *« visant à amoindrir le risque de récidive »* a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 24 novembre 2009 (1). Présenté en conseil des ministres un an auparavant avec les effets d'annonce habituels, il a été sorti du tiroir par la garde des sceaux après le meurtre d'une femme, en septembre, à Milly-la-Forêt, commis par un désigné délinquant sexuel récidiviste. Mais, cela va sans dire, le gouvernement a souhaité « compléter » le projet de loi : *« Il s'agit de renforcer le suivi médico-judiciaire des délinquants et criminels sexuels, d'assurer le contrôle et la surveillance effectifs des criminels après leur libération et de garantir une meilleure protection des victimes. »* Et, pour couronner le tout, le texte a été durci par la commission des lois sur proposition du rapporteur UMP Garraud. Principales mesures :

– Dispositions générales :

Abaissement des seuils de peine à partir desquels une surveillance judiciaire ou une surveillance de sûreté pourront être ordonnées. Ainsi une personne condamnée à une peine supérieure ou égale à sept ans (contre dix actuellement) pourra être soumise à la surveillance judiciaire. Et le seuil passe de quinze à dix ans pour la surveillance de sûreté (2).

Quant à la durée de ces deux surveillances, elle est portée à 2 ans, contre 1 actuellement.

– Dispositions relatives à l'injonction de soins : *« Les personnes condamnées* (3) (…) *peuvent être soumises à une injonction de soins, prononcée soit lors de leur condamnation, dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire* (…)*, soit postérieurement à celle-ci, dans le cadre de ce suivi, d'une libération conditionnelle, d'une surveillance judicaire ou d'une surveillance de sûreté* (…)*. »*, *« L'injonction de soins peut également comporter un traitement utilisant des médicaments qui entraînent une diminution de la libido* (…) *».* C'est ce traitement qui est appelé castration chimique.

Sanctions prévues en cas de refus du condamné de commencer ou de poursuivre celui-ci :

– Retrait de la réduction de peine s'il est incarcéré

– Incarcération si la personne est placée sous surveillance judiciaire, avec suivi socio-judiciaire, ou si elle bénéficie d'une libération conditionnelle

– Placement en rétention de sûreté (4) si elle est sous surveillance de sûreté

Quant au médecin traitant, en cas de refus de la personne de commencer ou de poursuivre le traitement, il doit *« en informer sans délai le juge de l'application des peines ou l'agent de probation, soit directement, soit par l'intermédiaire du médecin coordonnateur ».* Questions : que devient le secret médical dans cette histoire ? Assiste-t-on à l'arrivée d'un nouveau type de soignant, le praticien-girouette dévoué au code pénal, qui tantôt lui impose le secret médical, tantôt l'en dispense ? Et quelle peut être l'éthique d'un praticien de l'injonction de soins, acteur à part entière d'un système qui contraint au soin ? Sans parler de la spécificité du « soin » en question : tenter de réduire à zéro la libido…

Mise en place pour les ex-condamnés (5) d'une *« interdiction d'entrer en relation avec la victime ou la partie civile et, le cas échéant, de paraître à proximité de son domicile et de son lieu de travail ».*

La police ou la gendarmerie pourra « appréhender » une personne ne respectant pas cette interdiction et la retenir vingt-quatre heures ; à l'issue de cette mesure, elle pourra être présentée devant le JAP, qui si nécessaire procèdera à sa réincarcération.

Communication à la police ou à la gendarmerie de l'identité et de l'adresse des ex-condamnés venant d'être libérés et soumis à un suivi socio-judiciaire.

Mise en place d'une interconnexion entre le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes et celui concernant les personnes recherchées : si une personne faisant partie du premier fichier ne se trouve plus à l'adresse indiquée, elle sera inscrite sans délai au second fichier.

Création d'un Répertoire des données à caractère personnel collectées dans le cadre des procédures judiciaires (RDCPJ), pour faciliter l'évaluation de la dangerosité d'une personne. Seront également concernées les personnes ayant fait l'objet d'une *« décision d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental ».*

En octobre 2009, la tenancière de la Chancellerie, lors de la promotion de ce projet de loi, avait ouvert le débat sur la castration physique. Et voici ce qu'elle en disait un peu plus tard : *« J'essaie de faire preuve de bon sens en la matière.* (…) *Je constate que cette possibilité existe dans des pays comme la Suisse ou le Canada, qui sont des démocraties. À titre personnel, je ne suis pas favorable à la castration physique, mais je dis que l'opinion publique ne comprendrait pas que l'on refuse de discuter de ce sujet. C'est en refusant les débats qu'on fait le lit des extrémismes. »* Et sur la question des moyens pour appliquer les innombrables lois contre la récidive en matière de crimes sexuels, elle ajoutait : *« C'est vrai, nous manquons de psychiatres et de médecins pour travailler en prison ou pour assurer, à l'extérieur, le suivi médical des délinquants sexuels. Je travaille avec la ministre de la santé pour dégager les moyens nécessaires, mais aussi pour convaincre les médecins de participer à cette politique. »*

C'est l'occasion de rappeler que si le pouvoir médical soignant refusait de participer aux dispositifs – toujours plus nombreux – socio-médico-judiciaro-pénitentiaires, l'alibi du soin disparaîtrait et le pouvoir médical expertal, perdant la caution du soin, apparaîtrait dans toute la splendeur de sa collaboration active avec le judiciaire. Les gouvernements devraient alors assumer pleinement leur politique, celle d'une répression sans cesse accrue… et toujours avide d'exploiter les progrès des connaissances scientifiques. Plus que jamais, la fonction politique du soin est à interroger et il serait légitime que les soignants eux-mêmes s'emparent de cette question…

NOTES :

1. Discussion en séance publique au sénat le mercredi 17 février 2010.
2. Ce qui amplifie le contournement du principe de non-rétroactivité de la loi sur la rétention de sûreté (cf. *L'Envolée Hors série N°1, Peines éliminatrices et isolement carcéral*).
3. *« Les dispositions du présent titre sont applicables aux procédures concernant les infractions de meurtre ou d'assassinat d'un mineur précédé ou accompagné d'un viol, de tortures ou d'actes de barbarie ou pour les infractions d'agression ou d'atteintes sexuelles ou de proxénétisme à l'égard d'un mineur, ou de recours à la prostitution d'un mineur* (…)*. Ces dispositions sont également applicables aux procédures concernant les crimes de meurtre ou assassinat commis avec tortures ou actes de barbarie, les crimes de tortures ou d'actes de barbarie et les meurtres ou assassinats commis en état de récidive légale. »* (article 706-47).
4. Rappel : la rétention de sûreté s'effectue dans un centre socio-médico-judiciaire de sûreté.
5. Obligatoire pour ceux relevants de l'article 706-47 et possible pour d'autres, par exemple ayant été condamnés pour viol sur majeur.

psy ALTER radji def 22/02/10 17:16 Page 1

« JE REJETTE RADICALEMENT LA LOGIQUE MÉDICO-JUDICIAIRE DE L'EXPERTISE QUI PRÉTEND CLASSER LES GENS SELON CE QUE VOUS DÉFINISSEZ COMME NORMAL OU DÉVIANT »

LETTRE À UN EXPERT PSYCHIATRE

Une copie du courrier que nous reproduisons ici est parvenue à l'émission de radio L'Envolée. Il est adressé à Erik Nortier, un expert psychiatre agréé par la justice. Fortement influencé par la génétique, c'est un de ces experts en tous genres qui, non contents de fabriquer des profils – psychiatriques, ADN… –, les fournissent à la justice qui les utilise en tant que preuves d'autant plus irréfutables qu'elles ont la caution du discours scientifique. Son auteur – ainsi que deux autres personnes impliquées dans la même procédure criminelle – a refusé de se soumettre à cette expertise.

Février 2010

Monsieur le diplômé de criminologie appliquée à l'expertise mentale, J'ai reçu votre courrier me convoquant pour une expertise psychiatrique, par vos soins, à la demande du juge. Je suis tout d'abord étonné de ce courrier car j'avais déjà dit au juge que je refusais de me soumettre à cet examen. J'avais d'ailleurs expliqué mes raisons lors d'un interrogatoire il y a maintenant plus d'un an. Il me semble donc que j'ai été mal compris, ainsi je vous écris cette lettre afin de clarifier la situation. Je rejette radicalement la logique médico-judiciaire de l'expertise qui prétend classer les gens selon ce que vous définissez comme normal ou déviant. Je rejette également les individus s'autoproclamant expert en tout genre, au service de la justice, prétendant détenir la vérité en employant trois mots de plus de deux syllabes à la suite et en agitant vaniteusement un bout de papier servant de diplôme. Diplôme qui permet parfois, il est vrai, d'entretenir un beau cabinet dans les quartiers les plus bourgeois de Paris, comme le 17ème arrondissement, quartier très réputé pour le calme et la tranquillité qu'il procure, indispensables pour que l'expert puisse bien expertiser. Votre condition d'expert est encore plus abjecte puisque vous vous présentez comme un spécialiste en « expertise mentale », prétendant appliquer cette logique de l'examen technique et normatif à l'esprit des individus. Mon esprit et tout mon être ne sont pas des objets d'expertise à des fins judiciaires et je refuse donc de satisfaire vos penchants scientistes les plus vils en me soumettant aux examens auxquels vous me conviez. Je vous donne tout de même quelques humbles conseils afin de remplir votre rapport me concernant – que vous ne manquerez pas de transmettre au juge. Comme tout bon expert qui se respecte, vous devez expertiser et rendre rapport quoi qu'il arrive. Mon refus par principe de l'expertise me classe tout d'abord aisément dans la catégorie des « paranoïaques psychorigides », la justice ne viendra sûrement pas vous contredire sur ce point. J'ai également une tendance au « comportement asocial » puisque je pense que la meilleure réponse à apporter aux gens méprisables de votre espèce est le plus souvent le silence (remarquez que j'ai pris le temps de vous écrire cette lettre). Enfin je rentre largement dans la case des individus au « psychisme largement déviant », au vu des mes idées politiques, je vous renvoie notamment à la littérature saisie lors de la perquisition de mon domicile en janvier 2008, figurant au dossier. Bien sûr votre condition méprisable ne mériterait pas la moindre attention si les institutions de la société dans laquelle nous vivons, et en particulier la justice, ne vous accordaient un si grand pouvoir de disposer de la vie des gens au gré de vos rapports d'expertises. C'est d'ailleurs, parmi tant d'autres, l'une des raisons qui me pousse à être en révolte contre ce monde et tous ceux qui en détiennent le pouvoir. Je vous saurai gré, à l'avenir, de ne plus me faire perdre mon temps, ni encombrer ma boîte aux lettres avec vos prospectus.

P.–S. : Une analyse graphologique de cette lettre devrait peut-être vous permettre de me classer comme un être « instable », c'est à vous de voir…

DAMIEN

DES NOUVELLES DES UNITÉS HOSPITALIÈRES SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉES (UHSA)

Lors de la conférence de presse *Politique pénitentiaire* du 18 janvier 2010, la polyvalente Alliot-Marie ne pouvait pas ne pas donner quelques nouvelles de la si rapide construction des UHSA annoncée dans la loi Perben 1 de septembre 2002 :

« La prise en charge des détenus présentant des troubles mentaux est une problématique spécifique. Elle impose que le programme de création des UHSA soit mené à son terme le plus rapidement possible. L'unité de Lyon ouvrira cette année. L'unité de Rennes est prévue pour juin 2011. Une évaluation de ces deux premières unités était prévue avant de lancer la construction des suivantes. Devant l'urgence et la gravité de la question de la prise en charge de ces détenus souffrant de troubles mentaux, nous avons demandé avec Roselyne Bachelot-Narquin que les constructions démarrent avant même cette évaluation. Nous avons obtenu qu'une UHSA au moins par région pénitentiaire soit construite sans attendre. »

Fiérote, elle transforme le retard de construction bel et bien prévues (9 au total dans la première tranche…) en une annonce fracassante. Mais on ne peut que se réjouir de ce retard, les UHSA devant mêler le pire de la prison au pire de la psychiatrie, un HP avec miradors, filins, barbelés, matons, ERIS en plus des habituels traitements de choc.

psy ALTER radji def 22/02/10 17:16 Page 2

« T'AS PAS ENCORE FAIT TES EMPREINTES DE SORTANT QUE ÇA SENT DÉJÀ LA RÉCIDIVE »

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
le 7 novembre 2009

Salut l'équipe
Y a plus d'un mois que je n'ai pas écrit car j'étais au cachot, et je n'ai donc pas entendu vos réactions à mon dernier courrier.
Nous, ici, au quartier d'isolement, on capte l'émission cinq sur cinq ; j'ai parlé à Lol par la fenêtre, et eux apparemment, en détention, ils ne captent pas. C'est bizarre, mais c'est vrai. Le mitard, ce fameux lieu de punition et de cloisonnement où tu te sens ramollir et périr a changé, pourtant : quelques améliorations de l'hygiène, des fenêtres par lesquelles tu « vois » le soleil, entre guillemets, et puis c'est propre, et c'est essentiel pour avoir un semblant de bien-être. Les choses nouvelles de 2009 ont l'air sympa : la vie, le monde, les gens – l'extérieur, quoi… seulement tu l'entrevois juste quand t'es extrait ou à la télé.

J'ai perdu toute capacité à apprécier les gens, car tu rencontres peu de gens bons et sincères. Y a toujours un vice caché sous une certaine gentillesse. La méchanceté naturelle, je l'ai également apprise à mes dépens ; la sournoiserie, les mensonges, l'hypocrisie, la lâcheté, avec une dose de perversité : si tu remplis tous ces critères, tu dois sûrement être un « survêtement » (vous comprendrez sûrement mon lapsus). Cette vie minutée et gérée par les surveillants, bons ou mauvais, d'ailleurs – plus souvent mauvais que bons, en général – t'ôte tout repos, cette réalité carcérale, pour l'avoir vécue, m'a brisé l'esprit. Avant j'étais bon, et je deviens de plus en plus mauvais. J'accuse l'État de m'avoir mis dans cet état.

Bienvenue à la *chtar academy*, dans le monde des enfermés, des taulard(e)s… c'est pas le tout d'être en cellule privé de tout, la cellule t'enlève même tes sens ; ta vie en prend un coup. La grille, le couloir, la promenade, les barreaux, les barbelés : tu vois jamais à plus de dix mètres devant toi ; c'est bien maigre par rapport à une prairie ou un horizon infini. Par contre, l'ouïe de tes deux oreilles est stimulée, c'est d'ailleurs le sens le plus sollicité en prison car tout passe par le bruit : les clefs, les cris, les pleurs, leurs sondages de barreaux, les chasse d'eau, les verroux… Ton odorat en prend un sacré coup également : les odeurs nauséabondes… Les auxis sont trop cons, il s'imaginent que ça nettoie mieux quand on met plein de javel : erreur, les comiques ! Avec trop de javel, ça pue les panards ! Le goût s'en va également au fil du temps car ta pitance n'a aucune saveur. C'est crade, affreux, hideux, c'est un crime contre l'humanité. Le toucher, ben t'en as plus, sauf si tu te paluches, mais y a pas grand plaisir ; à la longue, t'en as marre de faire pleurer ton braquemard. Plus rien n'existe si ce n'est tes pensées de liberté, où tu vois loin : ça sent bon, tu bouffes bien, t'entends plus les clefs et tu te fais sucer – ah, ouais ! Vive la liberté, plutôt deux fois qu'une ! Pour ma part, il y a longtemps que j'ai appris à me satisfaire de ma propre compagnie ; je n'éprouve donc plus la solitude que d'autres auraient ressenti à ma place. Bien sûr, ça te laisse des plaies béantes, irréversibles. Un tel traitement en 2009, c'est alarmant, mais justice et injustice sont justes en France – quel Etat, hein ! La faim joue également sur ton mental – en plus de ton ventre, bien sûr ; les gens, ces *homo sapiens*, te disent : *« faut faire avec »* ! Ils sont drôles, eux ; tu fais comment, sans, alors ?

Ils te parlent de réinsertion ? Moi, ils m'ont jamais inséré, alors me réinsérer, hein… A chaque sortie, si j'ai pas de thunes pour l'hôtel, ben tu vois, quoi, sortant sans rien – alors qu'un sortant a besoin de tout, bien plus qu'on ne l'imagine, des trucs tout cons, brosse à dents et autres… Seulement les solutions de l'État, c'est la Croix Rouge ! Si tu dors avec Adriana Karembeu, alors tant mieux, mais la réalité est tout autre : tu te retrouves dans un dortoir avec tous les sans-abri du coin ; ça pue la vinasse, la pisse… le charclo, quoi ! C'est donc ça, la réinsertion : on t'offre un CAP de clochardisation. Hallucinant, non ? J'avais vingt piges en 1997, en sortant je devais aller voir la meuf du tribunal de grande instance pour mon sursis-mise à l'épreuve : je lui expose mon cas, sans famille ni point de chute, elle me dit : *« ne vous en faites pas, j'ai réservé pour vous à la Croix Rouge ! »* Mais mon copain, j'ai fait demi-tour direct. Le mitard de Fresnes est plus accueillant, sérieux. Alors voilà leurs solutions en toc ? J'ai préféré risquer ma liberté encore : à la raboin, mon cousin, j'ai liave une auto pour pachave. Charmante sortie, non ? A peine dehors, c'est reparti. Voilà donc le sujet tabou de ces derniers temps : la récidive. Ben oui : t'as rien sans rien, wesh, alors y aurait pas tout ça si l'État faisait vraiment avec de vrais moyens des choses pour les détenu(e)s du greffe à la levée d'écrou. Si t'as pas de soutien stable, famille ou autre, t'as pas encore fait tes empreintes de sortant que ça sent déjà la récidive à plein nez, ou alors si tu veux vraiment te dégrader plus que les murs de ta cellule ne l'ont déjà fait, eh ben accepte la solution de l'État et ta clochardisation. Sacrée insertion, ou réinsertion, qu'on te propose ; y a pas de solution, c'est que du blablabla rabâché à forte dose dans l'appareil des fous : la télévision. Ca calme l'opinion publique, les beaux discours de politiciens, mais ça ne change rien au problème, au contraire. Tu gravis les échelons, tout sauf la prison, alors tu prends plus de risques… jusqu'au jour où tu te retrouves aux arrivants, et c'est reparti. C'est une histoire sans fin au goût de revenez-y, de déjà vu.

À quand le *loft zonpri* dans la maison des secrets ? Bref, je pense pas avoir tort ni raison, mais les faits sont là malheureusement : un riche, c'est riche, et un pauvre, pauvre. Parce que dur, c'est pas assez, très dur non plus. Bien plus que très très dures sont les conditions d'un homme qui commet des actes ; déjà sa situation, puis les conditions de détention…
Allez salut

RADJI

baveux def 22/02/10 17:24 Page 1

LA PAROLE EST À LA DÉFENSE

LE COIN DES BAVEUX

Publier la parole d'avocats dans un journal anticarcéral ne va pas de soi : la défense reste un rouage de la machine à enfermer. Le plus souvent réduits à faire de la figuration, les avocats sont rappelés à l'ordre dès qu'ils sortent de ce rôle assigné. Bernard Ripert et Laure Heinich-Luijer sont de ceux-là.

« LES REPRÉSAILLES, ELLES S'ABATTENT SI ON NE DIT RIEN »

ENTRETIEN AVEC L'AVOCAT BERNARD RIPERT

Le texte qui suit est la restitution d'un entretien téléphonique avec un familier de L'Envolée. Avocat au barreau de Grenoble, Bernard Ripert est menacé de nouvelles poursuites pour des propos privés qu'il aurait tenus en marge d'un procès.

« Je pense que je suis l'avocat le plus persécuté de France. C'est un titre auquel je ne tiens pas particulièrement, mais que j'accepte. Chaque fois que je vais plaider quelque part, j'assène quelques vérités que les juges et la justice ne veulent pas entendre, alors on cherche à me faire taire. Il m'est de plus en plus difficile d'aller plaider devant une cour d'assises sans revenir avec une plainte : plainte pénale, ou plainte déontologique. C'est une tentative de m'étouffer, de me faire taire.

Cette fois-ci, comme dirait Hortefeux, je parlais des hérissons sur les routes d'Auvergne… Je sais pas. Je n'ai rien à dire. Cette campagne, un peu initiée par la presse, d'ailleurs, la presse poubelle qui a annoncé cela et l'a colporté… La presse de fosse septique, comme je l'ai déjà qualifiée plusieurs fois, cherche à plaire au pouvoir et à me nuire. J'ai tenu des propos privés. On veut m'empêcher de m'exprimer, m'interdire d'avoir une conscience. Si ce n'est pas du fascisme, je ne sais pas ce que c'est. Il ne s'est rien passé. C'est une atteinte à ma liberté, c'est tout. Je n'ai pas à m'expliquer ou à me justifier sur ce que j'ai dit ou pas. De toutes manières, on prétend qu'on va me poursuivre, mais c'est pipeau, c'est du bidon : je n'ai aucune nouvelle de ces prétendues plaintes. Ce qu'on me reproche n'existe ni en fait, ni en droit, et ne correspond à une infraction ni en fait, ni en droit ; alors j'attends sereinement leurs tracasseries. On m'a déjà poursuivi devant le tribunal correctionnel de Dijon, et je n'ai pas été condamné ; mais c'est vrai qu'à force de m'asséner des coups, je peux en subir les conséquences – d'ailleurs j'en subis les conséquences ! On cherche à me déstabiliser, à me détruire, à faire fuir ceux qui me font confiance. J'ai des clients qui m'ont dit : *« mais Maître, est-ce que vous pouvez encore nous défendre ? Les juges vont vous regarder de travers… on a peur ! »*

Ce que je dénonce, c'est le caractère de plus en plus fasciste de la justice française. Quand je vois qu'un pauvre type qui a écrasé un gendarme en état d'ivresse et après avoir consommé du haschich le 31 décembre de je ne sais quelle année – manifestement dans un cadre accidentel, ça ne pouvait pas être autre chose – est condamné à trente ans de réclusion criminelle dont vingt ans de sûreté par la cour d'assises des Ardennes alors qu'un flic qui écrase un gamin sur un passage piétonnier est condamné à un an avec sursis, je pense que tous les avocats de France devraient gueuler d'une même voix, s'élever contre des choses pareilles. Et pas seulement les avocats : quand je vois que ça laisse tout le monde indifférent, je suis véritablement inquiet. Je pense que des défenseurs de la liberté ne peuvent pas accepter des choses pareilles, et que ceux qui les acceptent ne sont pas de vrais défenseurs des libertés. L'immense majorité des avocats – on appelle ça des confrères –, pourvu qu'ils aient leur pognon, je pense qu'ils n'en ont pas grand-chose à faire, en réalité, de la liberté d'autrui, et des gens qu'ils défendent. Je n'ai pas beaucoup plus de considération pour mes confrères que pour les magistrats, c'est clair ; ça plaira pas, d'ailleurs, mais voilà, c'est comme ça. J'ai autant d'ennuis avec eux qu'avec les juges – faut pas se faire d'illusions. Aujourd'hui la justice a tendance à condamner comme elle veut, quand elle veut, même et surtout sans preuves ; beaucoup de personnes poursuivies ont elles-mêmes tendance à se situer dans cette conception, et de ce fait, ils ne sont pas aussi offensifs pour leur défense, parce qu'ils pensent eux aussi que si le ministère public le dit, si le juge le pense, c'est que c'est ainsi, que ce sera ainsi. Il ne faut jamais accepter cela. Même si on ne parvient pas au résultat que l'on souhaite, il faut toujours exiger de la justice qu'elle respecte ses propres principes.

C'est tout de même extraordinaire : j'étais à la cour d'assises de Saint-Etienne il y a deux semaines, et je suis de nouveau passé pour un agitateur, un perturbateur, parce que j'ose déposer des conclusions à l'audience, et comme mes conclusions gênent, comme elles indisposent, comme elles ne plaisent pas, le ton monte toujours. Le président ne veut pas suspendre les débats pour déposer les conclusions, or c'est un droit ; un droit qu'il ne veut pas reconnaître parce que cela l'ennuie. Je dénonce et je continuerai à dénoncer les injustices, et forcément, j'en subirai les conséquences ; mais peu m'importe, je ne suis pas de ceux qui diront plus tard : *« je ne savais pas »*, comme on l'a dit devant tous les génocides de l'histoire ; pour moi, la justice est devenue une œuvre d'épuration sociale – voire ethnique. Je le dénonce, et ceux qui dans quelques décennies diront : *« on n'avait pas compris, on savait pas »* ne sont que des lâches ! Les juridictions françaises me font parfois penser aux sections spéciales : les magistrats qui y siégeaient siègent aujourd'hui dans les tribunaux correctionnels et les cours d'assises; ce sont les mêmes, toujours formés de la même manière. Je le rappelle souvent et ça ne plaît pas. Il y a un certain nombre de mots qu'on n'accepte pas que je prononce dans les tribunaux. C'est : *« camp de concentration »*, quand je parle des prisons – eh bien oui, les prisons sont devenus des camps de concentration modernes ; c'est *« fascisme »*, et c'est vrai que la police, la justice, le gouvernement de notre pays tendent vers un fascisme moderne. J'assiste à des situations qui ressemblent à ce qui se passait alors ; les tribunaux de Pétain n'auraient pas renié ceux qui ont condamné ce pauvre type à trente ans de

baveux def 22/02/10 17:24 Page 2

réclusion alors que manifestement, je ne connais pas le dossier, mais ça ne peut pas être autre chose qu'un accident. Un pays qui protège autant sa police, au point de ne condamner qu'à un an de prison avec sursis un policier qui écrase un gamin sur un passage clouté et à trente quelqu'un qui écrase involontairement un policier est un pays qui craint sa police. Un pays qui la respecte à ce point ne peut être qu'un pays autoritaire, totalitaire ; on voyait cela dans le Chili de Pinochet, dans l'Espagne de Franco. La police, la gendarmerie ne sont pas au-dessus des lois, et quand ce sont eux qui font la loi, on a vraiment à craindre pour les libertés.

Ils finiront peut-être par m'interdire l'exercice de ma profession : en me poursuivant sans arrêt – j'ai plusieurs plaintes déontologiques en cours, et là, même s'il n'y a pas de plainte pénale, il y aura sûrement une plainte déontologique, et à force… Dans les affaires déontologiques, les magistrats sont juge et partie : ce sont des magistrats en fin de parcours qui me sanctionnent pour des propos que j'ai tenus à d'autres magistrats ; leur frère, leur fils, leurs copains, enfin des gens de même nature qu'eux ; forcément, avec la solidarité qui existe entre eux, les sanctions seront de plus en plus sévères, et peuvent arriver jusqu'à la sanction suprême. Mais plus on m'attaque, plus je réagirai. Comment baisser les bras face aux exactions de la justice aujourd'hui ? Enfin, ceux qui sont dans les prisons et qui nous écoutent le savent bien, ils le subissent tous les jours, au quotidien.

Les avocats croient que pour obtenir un bon résultat il faut plaire à ses juges, donc surtout pas de vagues, pas de critiques ; or en réalité, c'est dans ces attitudes de compromission qu'on en prend plein la gueule, parce que quand on se censure pour ne pas indisposer le juge, il sait bien qu'il a toute latitude pour agir; qu'il a tout le pouvoir. La justice est devenue par nature répressive, très répressive, du fait de son rôle d'épuration sociale, voire ethnique, comme je le disais. En se mettant en situation de faiblesse devant les juges, on les encourage à être de plus en plus sévères, c'est évident. Les gens me demandent s'il n'y a pas de risques de représailles, parce que je dénonce, mais les représailles, elles s'abattent si on ne dit rien, si on se laisse faire. Au contraire, quand on se défend, quand on se bat, les juges et les jurés reculent.

Dans une affaire où on me cherche encore des histoires, je dirai simplement que sur une réquisition de dix ans qui était déjà modérée en soi – c'était quand même une affaire mortelle – mon client a pris six ans. Le résultat, il est là. C'est quand on les dénonce qu'on peut les faire reculer. Quand on rappelle aux juges de certaines juridictions des principes qu'ils méconnaissent si on se laisse faire, ils peuvent accepter de les appliquer.

Je sais que quelques clients que j'ai dans la région parisienne, notamment du côté de la Santé, nous écoutent, alors je leur envoie – puisque je ne peux pas les rencontrer souvent – mes salutations ; mes salutations amicales, même. Pas besoin de citer de noms, ils se reconnaîtront. Pour finir je répète qu'il est important de ne pas baisser les bras et de ne pas se laisser faire. »

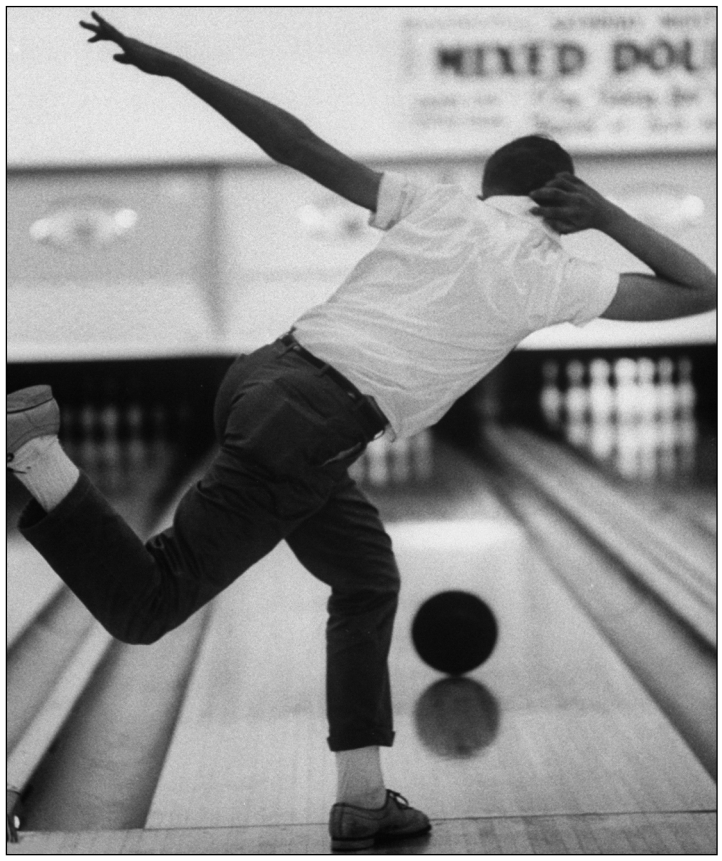

UNIFORME AU VOLANT, NON-LIEU AU TOURNANT

Bernard Ripert fait référence à deux affaires de « chauffards » récentes, que nous avons cru bon de mettre en parallèle. Voici deux drames de la route impliquant des uniformes ; au volant dans l'un, sur le capot dans l'autre.

Yohan B., 22 ans, est stagiaire lorsque, le 23 juin 2007, il va relever une garde de prisonnier à l'hôpital Nord de Marseille. Une mission qui ne revêt *« aucun caractère d'urgence »,* et d'ailleurs la sirène du véhicule de police n'est pas actionnée. Pourtant, ses deux collègues le laissent griller un feu, puis doubler une file de voiture à 74 km/heure au lieu des 50 autorisés en ville. Le rodéo prend fin lorsque leur route croise celle de Nelson, 14 ans, qui pousse son vélo sur un passage piéton. Le chef de l'État avait déclaré : *« Le fait d'être policier, quand on ne respecte pas les règles, ce n'est pas une circonstance atténuante, c'est une circonstance aggravante ».* Le conducteur est alors mis en examen pour *« homicide involontaire par maladresse, imprudence ou inattention, circulation excessive en agglomération, dépassements dangereux, omission de marquer l'arrêt à un feu rouge ».* Le parquet requiert un mandat de dépôt mais Yohan ressort libre. Voilà pour la première affaire.

Céringo V., 26 ans, rentrait chez lui après une soirée en discothèque, quatre passagers à bord – dont deux mineurs. Nous sommes le 1er janvier 2007, il est cinq heures du matin, il a dépassé le taux d'alcoolémie autorisé, et roule sans permis. Lorsqu'il tombe sur un contrôle routier de gendarmerie, il ne s'arrête pas. À 40 km/h, la voiture percute Jacques L., et Céringo prend la fuite. Dénoncé *« par un courrier anonyme »*, il est interpellé le lendemain, mis en examen pour homicide volontaire aggravé, mise en danger de la vie d'autrui, conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants, conduite sans permis, et écroué. Les deux passagers majeurs sont également poursuivis.

Deux drames de la route, deux morts, deux verdicts rendus le 23 octobre dernier… Et deux échelles des peines. Le policier qui se trouvait à l'arrière du véhicule ne sera pas poursuivi, le passager avant – et supérieur hiérarchique du conducteur –, obtient un non-lieu. Reconnu coupable d'homicide involontaire aggravé (par la vitesse du véhicule), Yohan B. est condamné à un an de prison avec sursis, un retrait de permis et l'interdiction de le repasser pendant un an.

Du sursis, il y en aura également dans l'autre histoire… mais pour les deux passagers. Relaxés de la non-dénonciation de crime, ils sont condamnés pour non-assistance à personne en danger, l'une à six mois avec sursis, l'autre – qui comparaissait aussi pour usage de stupéfiant – à un an avec sursis. Quand à Céringo V., il est condamné par la cour d'assises des Ardennes à la peine requise par l'avocat général Daniel Bouriaud, soit trente ans de réclusion – assortis de vingt ans de sûreté et de cinq ans de suivi socio-judiciaire. La presse avait largement fait étalage de son appartenance à la communauté des *« gens du voyage sédentarisés ».*

baveux def 22/02/10 17:24 Page 3

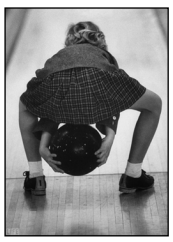

« EN GÉNÉRAL, SI L'ON RAMPE DEVANT SES JUGES, C'EST DE MANIÈRE SYMBOLIQUE »

PARAPLÉGIQUE, IL COMPARAÎT ALLONGÉ SUR UN BRANCARD

Témoignage de l'avocate Laure Heinich-Luijer, déjà auteur dans le précédent numéro de l'Envolée d'une lettre ouverte aux magistrats. Quand les tribunaux veulent condamner quelqu'un, peu importe son état.

« La scène est à peine croyable. Le détenu arrive en ambulance. Une ambulance bien gardée. Un hôpital sous escorte venu de la Maison d'arrêt de Fresnes. Le véhicule se gare dans les anciennes écuries du roi devenues la Cour d'appel de Versailles. L'endroit est beau pour y juger un animal. Les gendarmes se demandent comment ils vont faire pour présenter le détenu devant ses juges. Il n'y a pas de monte-charge à Versailles. Il n'y a même pas d'ascenseur. Il n'est pas prévu d'y comparaître allongé. Le garçon est étendu dans un brancard. Il ne peut pas bouger, la tête coincée dans une minerve, un caillot qui menace la mœlle épinière. Paraplégique c'est sûr. Tétraplégique, c'est en bonne voie. Il possède un certificat médical rédigé par le médecin de l'hôpital de la maison d'arrêt : son état de santé est devenu incompatible avec la détention. L'ambulance sert de parloir : l'avocat lui explique qu'il ne sera pas jugé. Évidemment. On ne comparaît pas allongé. En général, si l'on rampe devant ses juges, c'est de manière symbolique.

Il n'y aura pas à plaider. L'impossibilité de tenir une audience sera soulevée d'office par le président et tout le monde sera d'accord. Il y a d'ailleurs un cas tout à fait identique jugé par la Cour européenne des droits de l'homme concernant la même pathologie et la même Maison d'arrêt (Vincent / France, 26 mars 2007). La Cour estime que la détention d'une personne handicapée dans un établissement où elle ne peut pas se déplacer, et en particulier quitter sa cellule par ses propres moyens, constitue un traitement dégradant au sens de l'article 3 de la Convention. Ici, le garçon ne peut pas même comparaître par ses propres moyens. Les gendarmes le portent tant bien que mal. La scène fait penser aux pires déménagements, quand le meuble ne passe pas, qu'il faut se contorsionner dans l'escalier, qu'on n'est pas certain d'y arriver, qu'à tout moment ça peut lâcher. Sauf que là, c'est la vie qui à tout moment peut lâcher. Les gendarmes ont tenu bon. On aurait dit qu'ils en étaient désolés. Ils se sont presque excusés auprès de l'avocat ; auprès du détenu ils n'ont pas osé. Ils l'ont posé où ils pouvaient, comme une chose abandonnée.

L'avocat pensait que s'il n'était pas nécessaire de plaider l'évidence, il était nécessaire d'en parler. Il a voulu prévenir le président de cette situation mais la greffière s'est interposée : *« Le président ne souhaite pas vous recevoir »*. C'est vrai, parfois les présidents ne parlent pas aux avocats. Ce n'est pas une règle, c'est juste un constat. Les juges ont fait leur entrée, l'huissier a demandé aux gens de se lever… Le président a souhaité qu'on fasse venir le brancard plus près. On a poussé les chaises, les tables, les lampadaires et le brancard est venu se placer au milieu du prétoire. Il y avait un garçon dessus, la question est : quelqu'un s'en est-il aperçu ? *« Maître, vous demandez à ce que l'affaire ne soit pas jugée aujourd'hui, quel est le problème ? »* Le problème était allongé devant eux. Il avait deux bras, deux jambes qui ne fonctionnaient pas. Le problème est un brancard dans une salle d'audience. Le problème est une minerve qui fait qu'un garçon allongé regarde le plafond. Le problème s'appelle dignité. Le problème est qu'on ne parle plus le même langage. Le problème est que la nouvelle conception de la politique pénale n'est plus la quête de la justice et de l'équité. Aujourd'hui, sa seule vocation est de réguler les troubles sociaux : la sanction en est réduite à écarter l'individu de la société. Peu importe dans quel état il est. Peu importe qui il est. Peu importe ce qu'il pourrait expliquer. Ce qui compte, c'est de l'écarter de la société. Le problème, c'est que lorsque les juges ne sont plus atteints par rien, qu'ils ne sont plus touchés par rien, cela ne sert effectivement plus à rien de parler. Et cela ne sert plus à rien de plaider.

« Monsieur, êtes-vous capable de comprendre le procès ? » Oui, Monsieur n'a pas de tumeur au cerveau, il est juste allongé dans un lit d'hôpital, les yeux fixés au plafond. *« Le calendrier de la Cour est très chargé et nous avons prévu de juger votre affaire aujourd'hui, le certificat médical dit que votre état est incompatible avec la détention, il ne dit pas qu'il est incompatible avec votre comparution devant une juridiction »*. Il y a des moments où c'est à désespérer de plaider. L'avocate générale est suspicieuse : *« Il y a six mois, quand il a été incarcéré, il est entré en prison sur ses deux pattes. »* C'est bien confirmé, on juge un animal. Ils n'ont rien écouté, rien entendu, rien compris. Ce n'était pas une histoire de mauvaise volonté. Juste une autre appréciation de l'humanité. Ou plutôt sa totale négation. Ils ont mis des heures à se décider. Puis ils ont renvoyé le jeune homme en prison à Fresnes, jusqu'en janvier, pour qu'il y voie d'autres médecins, pour dire si c'était bien vrai qu'il ne pouvait pas se lever. Des vétérinaires auraient peut-être été plus appropriés.

En janvier, il ne pourra pas davantage se lever. Il viendra en ambulance bien escorté. Il sera de nouveau monté devant ses juges comme une chose qu'on n'arrive pas à manier. Il sera peut-être lâché. Par les gendarmes ou par la vie. Quelle importance d'être lâché quand on a déjà perdu toute dignité ? Il faut espérer que l'avocat ne le lâche pas, qu'il croie encore un peu dans l'utilité de plaider.
Le jour où il ne restera aux avocats qu'à se taire, on se demande bien qui aura encore le droit de parler.

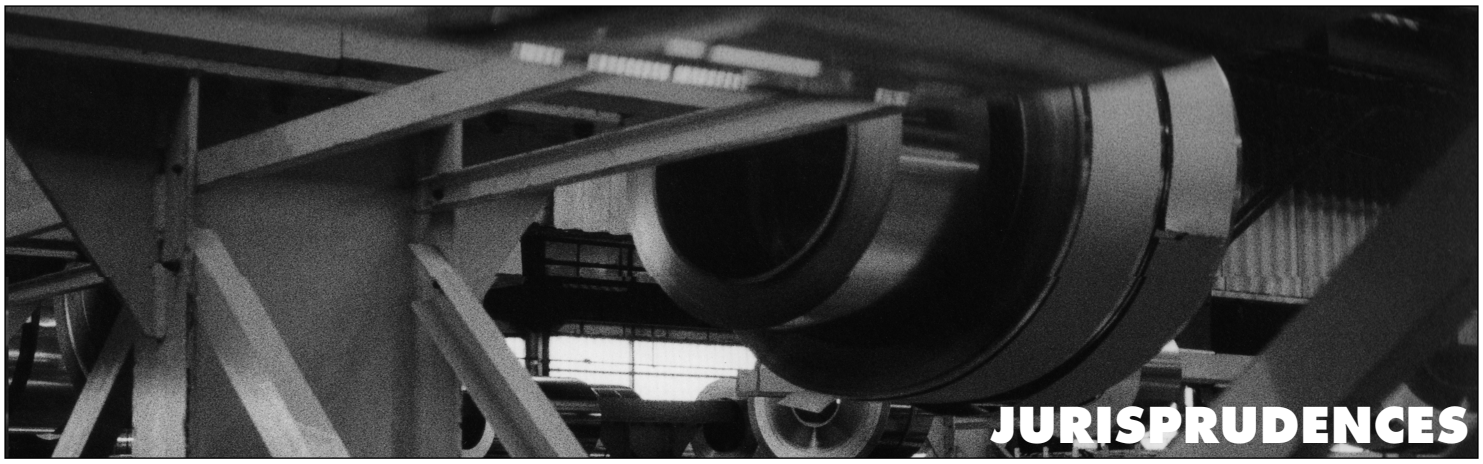

La loi et le droit sont et restent les armes des puissants ; il y a pourtant parfois dans le système des failles qui, sans le remettre fondamentalement en cause, permettent d'arracher quelque chose. Nous revenons sur quatre procédures et décisions de justice qui ont fait jurisprudence ou qui pourraient le faire à l'avenir. Dans le cas des procédures entamées par Étienne Noël et par François Korber, il s'agit de gratter un peu de fric (sous la forme d'un dédommagement ou d'une économie – ou du moins d'une atténuation de l'arnaque) ; une autre fournit un exemple de la levée du statut de détenu particulièrement signalé (DPS) ; la dernière a permis d'« annuler » des gardes à vue.

C'EST TOUJOURS 3 000 EUROS DE PRIS

JURISPRUDENCE RELATIVE AUX CONDITIONS DE DÉTENTION

Étienne Noël, avocat au barreau de Rouen, a obtenu le 27 mars 2008 la première condamnation au fond de la France pour « indignité des conditions de détention carcérale ». L'État a été condamné à verser 3 000 euros aux prisonniers. En mai 2009, le même Étienne Noël a récidivé pour trois nouveaux cas sur la base de l'expertise qui lui avait valu sa première victoire un an plus tôt : l'administration pénitentiaire (AP) ayant fait appel, il sera fixé en septembre sur l'issue de cette nouvelle procédure, qui fera alors jurisprudence. Nous reproduisons ici de larges extraits du rendu du tribunal administratif de Rouen du 27 mars 2008 sous la cote 0602590.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que Monsieur X a été incarcéré à la maison d'arrêt de Rouen du 2 décembre 2002 au 31 janvier 2007, qu'il a été successivement placé dans sept cellules différentes, d'une superficie de 10,80 à 12,36 m2 avec deux codétenus : qu'il met en cause la responsabilité de l'AP du fait de ses conditions de détention.

Considérant qu'aux termes de l'article 716 du code de procédure pénale (CPP) : « les personnes mises en examen, les prévenus et accusés, soumis à la détention provisoire sont placés au régime de l'emprisonnement individuel de jour et de nuit. Il ne peut être dérogé à ce principe que dans les cas suivants : dans la limite de cinq ans à compter de la promulgation de la loi numéro 2003-495 du 12 juin 2003, renforçant la lutte contre la violence routière, si la distribution intérieure des maisons d'arrêt ou le nombre de détenus présents ne permet pas un enfermement individuel. » ; qu'aux termes de l'article D.83 du même code : « le régime appliqué dans les maisons d'arrêt est celui de l'emprisonnement individuel de jour et de nuit dans la mesure où la distribution des lieux le permet et sauf contre-indication médicale. » ; qu'aux termes de l'article D.189 de ce code : « à l'égard de toutes les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à quelque titre que ce soit, le service public pénitentiaire assure le respect de la dignité inhérente à la personne humaine et prend toutes les mesures destinées à faciliter leur réinsertion sociale. » ; qu'aux termes de l'article D.349 : « l'incarcération doit être subit dans des conditions satisfaisantes d'hygiène et de salubrité, tant en ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des bâtiments, le fonctionnement des services économiques et l'organisation du travail, que l'application des règles de propreté individuelle et la pratique d'exercices physiques. » ; et enfin qu'aux termes de l'article D.350 : « les locaux de détention et en particulier ceux qui sont destinés au logement doivent répondre aux exigences de l'hygiène compte tenu du climat, notamment en ce qui concerne le cubage d'air, l'éclairage, le chauffage et l'aération. » ; qu'il résulte de ces dispositions combinées que si l'AP peut déroger au principe de l'encellulement individuel du fait de la distribution intérieure des maisons d'arrêt, elle ne peut le faire que dans le respect de conditions satisfaisantes d'hygiène et de salubrité et le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.

Considérant qu'il résulte de l'instruction et notamment des rapports d'expertise de Monsieur Dewulf et du docteur Nouvellon que Monsieur X a été incarcéré pendant plus de quatre ans à la maison d'arrêt de Rouen, dans différentes cellules de cet établissement, et en présence de deux codétenus, que ces cellules d'une superficie de 10,80 à 12,36 m2 ne comportaient pas d'aération spécifique du cabinet d'aisance ni de cloisonnement véritable avec la pièce précédente ; que ces cabinets d'aisance sont au surplus non-munis d'occlusion de la cuvette et situés à proximité immédiate du lieu de prise des repas ; que ces conditions de détention constituent, dans les circonstances de l'espèce, un manquement aux règles de l'hygiène et de salubrité telles qu'elles sont définies par les articles du CPP précités ; qu'eu égard à la durée particulièrement longue de l'encellulement dans de telles conditions, à la taille des cellules, à la promiscuité et l'absence du respect de l'intimité du requérant qui en est résulté, Monsieur X est fondé à soutenir qu'il a été incarcéré dans des conditions n'assurant pas la dignité inhérente à la personne humaine en méconnaissance de l'article D.89 du CPP précité ; que ces manquements constituent un comportement fautif de nature à engager la responsabilité de l'AP.

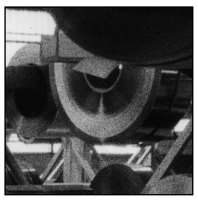

JURISPRUDENCES

CONTRE LE RACKET DE LA TELEVISION EN PRISON

La télévision, Thierry Chatbi – vingt-cinq ans d'emprisonnement – en parlait ainsi : « C'est l'opium du peuple, la drogue du pauvre, […] tu avales tout, tu restes passif devant ce qu'on te balance ». Depuis son introduction en détention en 1986, la télévision est aussi un moyen pour la pénitentiaire de s'enrichir sur le dos des prisonniers. François Korber vient de remporter une victoire non pas contre la fonction télévisuelle mais contre le racket qu'elle occasionne.

François Korber, ancien prisonnier, avec vingt-cinq ans passés derrière les barreaux, est devenu à l'intérieur un juriste redouté. Il a remporté récemment une victoire sur l'administration pénitentiaire (AP) avec la suppression de la location forcée, à des prix mensuels exorbitants, de la télévision : tous(tes) les prisonnier(e)s des Centres de détention et des maisons centrales peuvent désormais – depuis le 1er septembre 2009 – acheter un téléviseur une fois pour toutes, et ainsi économiser environ 400 euros par an. Une petite précision au passage : Claude d'Harcourt, ancien directeur de l'AP, avait cependant « oublié » de leur dire qu'ils/elles peuvent être exonéré-e-s de la redevance sur simple demande au service de la redevance, si leurs revenus annuels sont inférieurs à environ 9 000 euros…

Mais cette décision exclut les personnes incarcérées dans les maisons d'arrêt (soit plus de 40 000), lesquelles devraient continuer à subir des tarifs de location à fonds perdus, mais pas pour tout le monde…

François Korber poursuit donc les procédures engagées et spécialement le recours en excès de pouvoir enregistré au tribunal administratif (TA) de Melun le 10 septembre 2009. Il s'agit de faire reconnaître que l'article D. 444 du code de procédure pénale autorise TOUS les prisonniers sans exception, à acquérir un poste de télévision et qu'il est contraire au principe d'égalité devant la loi de les contraindre à en louer un. Mais il n'est pas question d'attendre encore deux ans la décision du TA, que l'AP fera tout pour retarder, le plus longtemps possible, selon des procédés bien connus.

Donc le 4 décembre 2009, François Korber – qui par ailleurs vient de créer une petite association offensive portant le nom que lui avaient amicalement donné ses codétenus (« Robin des lois ») – a lancé un appel dans l'émission de l'ARPPI (association pour le respect des proches des personnes incarcérées) (1). Cet appel est destiné aux prisonniers et prisonnières en maison d'arrêt et à leurs familles. Il leur est demandé d'écrire à François Korber (par lettre ou par mail) afin de le mandater :

– pour saisir d'urgence avec l'aide d'un parlementaire.– et en leur nom – la HALDE (la haute autorité de lutte contre les discriminations) d'une demande d'enquête sur une discrimination inacceptable et illégale

– pour saisir d'urgence – en référé, et en leur nom – le TA de Paris afin de faire constater l'illégalité de la décision d'autorisation partielle (discrimination et atteinte au principe d'égalité devant la loi).

N'hésitez pas à demander à vos familles d'expédier un mail à votre place. N'hésitez pas à informer vos codétenus. N'hésitez pas à téléphoner ou faire téléphoner pour que l'on vous explique la marche à suivre.

Mais François Korber n'a pas envie de passer pour « l'obsédé de la télé ». Après le racket de la télévision, il compte, avec l'association *Robin des lois*, s'attaquer au prix des cantines ; et aussi, à court terme, se battre pour le droit, pour tout prisonnier, d'accéder à Internet. Ils projettent, ensuite, de faire adopter le principe du numerus clausus…

NOTE :

1. *L'Écho des cabanes* (un vendredi sur deux de 11h à 13h sur *Radio Libertaire* – 89,4)

MODÈLE DE LETTRE

Nom, prénom, date de naissance, numéro d'écrou
Adresse du lieu de détention, situation pénale (prévenu-e ou condamné-e)
Dans l'établissement où je suis détenu, le coût de la location mensuelle de la télévision est de …. euros par mois.
Je désire pouvoir acheter un téléviseur une fois pour toutes au lieu de payer des locations à fonds perdus. Je sais que cet achat est désormais possible dans tous les centres de détention et dans toutes les maisons centrales.
Je mandate François Korber pour saisir la HALDE et le tribunal administratif de PARIS en mon nom dans les semaines qui viennent.

date et signature

adresse : François KORBER, association ROBIN DES LOIS, Poste Restante, LA POSTE, 8, rue Champlouis, 91108 CORBEIL CEDEX
courriel : robindeslois@gmail.com, téléphone : 06.45.82.20.59

JURISPRUDENCE 47-53 22/02/10 18:40 Page 3

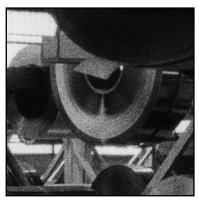

POUR GARDER LES GENS EN CAGE, ENCORE FAUT-IL QUE LE BARREAU SOIT D'ACCORD

JURISPRUDENCE RELATIVE AUX CONDITIONS DE DÉTENTION

L'explosion du nombre des gardes à vue (GAV) est le pur produit des évolutions des pratiques policières et judiciaires. Pourtant, ceux-là mêmes qui les ont laissés s'installer – quand ils ne les ont pas appelées de leurs vœux – s'en scandalisent aujourd'hui. Les GAV font depuis plusieurs mois l'objet d'un débat alimenté par des décisions de justice et des faits divers, ainsi que par la polémique autour des chiffres officiels.

La garde à vue, c'est la « privation de liberté d'une personne suspectée d'avoir commis une infraction ». Pendant cette première phase de l'enquête de police, les GAVés passent plusieurs heures dans une cellule minuscule ou menottés à un banc crasseux, parfois sans eau ni possibilité d'aller aux toilettes. En prime : fouille intégrale, prise d'empreintes (digitales, ADN) et séance de photo.

580 108 GAV en 2009 contre 336 718 en 2001, soit une augmentation de 74 % : il s'agit bien d'une industrialisation. Comme en 2008, la publication des chiffres a été largement commentée, d'autant que dans 11 cas sur 12 cette mesure d'enfermement n'a pas été suivie de poursuites. Ça fait désordre, et d'aucuns s'émeuvent de cette « incarcération sans juge » décidée par des OPJ.

Remis en septembre dernier, le rapport Léger comportait des propositions pour réformer les GAV ; c'est qu'après la suppression annoncée du juge d'instruction, l'État travaille sur ce dossier – évidemment pas pour dénoncer le travail de ses serviteurs en uniforme ni par souci des gardés à vue, mais bien pour continuer de tirer la procédure pénale vers un modèle « à l'américaine » : avocats contre autorités de poursuite.

La cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg a rendu des arrêts condamnant des États en vertu du droit à l'accès à un avocat dès le premier interrogatoire : contre la Turquie les 27 novembre 2008 et 13 octobre 2009, contre la Russie le 24 septembre 2009. Le droit français en matière de GAV ne prévoyant pas non plus cette modalité de défense, ces arrêts ont ouvert une brèche. Dans ce contexte, la GAV de l'avocate parisienne Caroline Wasserman a été largement commentée.

Pour garder les gens en cage, encore faut-il que le Barreau soit d'accord. Cette intrusion policière dans les affaires d'une avocate (ils voulaient l'interroger sur une affaire dont elle avait la charge) ainsi que les conditions d'une GAV que Mme Wassermann a dénoncé publiquement ont provoqué un relatif engouement médiatique. Le mensonge des flics sur le motif de la convocation a aussi fait réagir le bâtonnier de Paris, qui a demandé aux 21 000 avocats parisiens de faire annuler massivement les GAV en cours. Il s'appuyait notamment sur les arrêts de la CEDH spécifiant la nécessité de la présence d'un avocat lors des interrogatoires. Sa démarche a suscité la rédaction de plusieurs formulaires visant à obtenir la nullité des GAV (barreaux de Paris et de Nantes, Syndicat des avocats de France, etc.). Le 19 janvier, la cour d'appel de Nancy a refusé de prendre en compte (sans les annuler) des procès verbaux de GAV dans une affaire de stupéfiants, au motif que les deux suspects n'avaient pu rencontrer leur avocat avant la 72ème heure. Et le 28 janvier, c'est au tour du tribunal correctionnel de Paris d'annuler purement et simplement cinq GAV – une première. C'est un véritable bras de fer, qui en dit long sur l'enjeu des récents arrêts de la CEDH pour la profession : dans le cadre de la réforme en cours de la procédure pénale, le rôle des avocats va être redéfini ; encore faut-il savoir dans quel sens, et si cela sera profitable à la défense. Difficile de ne pas évoquer aussi le « marché » que représenterait l'obligation de présence d'un avocat dès le début de chacune des 600 000 GAV…

Si nous avons échappé au schéma habituel : « un fait-divers = une proposition de loi », c'est peut-être que le législateur préfère attendre un moment plus propice. On notera malgré tout les déclarations de Michèle Alliot-Marie évoquant par exemple une variante allégée de la GAV pour les personnes soupçonnées de délits non passibles de peines de prison – déclarations fantaisistes, puisque presque tous les délits peuvent entraîner une condamnation à du ferme.

La cour de cassation devrait trancher prochainement sur l'avenir des GAV ; et un certain Alain Bauer – homme à tout faire du sécuritaire – doit remettre un rapport sur la question en sa qualité de président de l'Observatoire de la délinquance. Sans attendre ses conclusions, on a déjà appris qu'aux quelques 600 000 GAV officielles, il fallait ajouter celles pour délits routiers – 105 000 par la police, 100 à 150 000 par la gendarmerie – ainsi que plus de 50 000 GAV dans les territoires d'outre-mer ; soit, au total, 850 à 900 000 placements en garde à vue en 2009. Des affaires touchant des « anonymes », et notamment celles impliquant de jeunes mineurs, ont été mises en lumière : trois collégiennes interpellées à leur domicile, menottées et retenues dix heures pour « suspicion de participation à une bagarre » ; deux adolescents de 13 ans emmenés au commissariat menottés pour défaut de titre de transport… À Charleville-Mézières, un garagiste de 35 ans reconnu coupable de conduite en état d'ébriété et de coups volontaires sur agents lors de sa GAV a été dispensé de peine en raison des *« conditions indignes »* de cette dernière : le magistrat s'était rendu dans la cellule au cours de l'instruction « pour se rendre compte ».

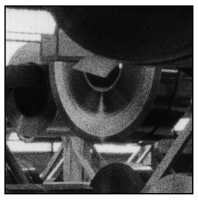

QUELQUES BILLES POUR PÉTER **LA GARDE À VUE**

Tout d'abord, rappellons l'article 55 de la Constitution de 1958 qui dispose que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »*

Or la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été ratifiée par la France le 3 mai 1974. Elle est donc applicable en droit interne, et a une valeur juridique hiérarchiquement supérieure à la loi française. Un juge peut donc, sans excéder ses pouvoirs, écarter la loi nationale et faire appliquer cette convention.

La cour de cassation rend régulièrement des arrêts annulant des procédures pénales pour violation de cette convention : 24 mai 2006, violation de l'article 6 en raison du rejet d'une demande de renvoi, en l'absence de son conseil, présentée par le prévenu refusant l'assistance de l'avocat de permanence ; 21 mars 2007, violation de l'article 8 parce que les enquêteurs ont photographié clandestinement, au moyen d'un téléobjectif, les plaques d'immatriculation de véhicules se trouvant à l'intérieur d'une propriété privée non visible de la voie publique ; 23 juin 2009, violation de l'article 6 pour défaut de traduction d'une ordonnance pénale dans une langue pouvant être comprise du prévenu.

Que dit cet article 6 ?

« 1° Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial. […]

3° Tout accusé a droit notamment à : être informé, dans le plus court délai, dans une langue qu'il comprend et d'une manière détaillée, de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui ; disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense ; se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, pouvoir être assisté gratuitement par un avocat d'office, lorsque les intérêts de la justice l'exigent. »

La Cour européénne des droits de l'homme (CEDH) rappelle constamment que la convention a pour but de *« protéger des droits non pas théoriques ou illusoires, mais concrets et effectifs »*. D'autant plus qu'*« une législation nationale peut attacher à l'attitude d'un prévenu à la phase initiale des interrogatoires de police des conséquences déterminantes pour les perspectives de la défense lors de toute procédure pénale ultérieure. »* (arrêts *Dayanan c/ Turquie* du 13 octobre 2009 et *Savas c/ Turquie* du 8 décembre 2009).

Dans l'arrêt *Salduz c/ Turquie* (27 novembre 2008), la CEDH insiste sur le fait que le droit au silence et le droit de bénéficier de conseils juridiques sont des principes qui *« revêtent une importance particulière dans le cas des infractions graves, car c'est face aux peines les plus lourdes que le droit à un procès équitable doit être assuré au plus haut degré possible par les sociétés »* (§54).

« Pour que le droit à un procès équitable consacré par l'article 6§1 demeure suffisamment concret et effectif, il faut, en règle générale, que l'accès à un avocat soit consenti dès le premier interrogatoire d'un suspect par la police, sauf à démontrer […], qu'il existe des raisons impérieuses de restreindre ce droit, même lorsque des raisons impérieuses peuvent exceptionnellement justifier le refus de l'accès à un avocat, par les restrictions qu'elle conçoit quelle que soit sa justification, ne doit pas indûment préjudicier au droit découlant pour l'accusé de l'article 6. Il est en principe porté une atteinte irrémédiable au droit de la défense lorsque des déclarations incriminantes faites lors d'un interrogatoire de police subissant sans assistance possible d'un avocat sont utilisées pour fonder une condamnation » (§ 55).

La CEDH affirme, sans ambiguïté, que l'impossibilité pour un gardé à vue de s'entretenir avec un avocat en raison de l'application systématique des dispositions légales *« suffit déjà à faire conclure à un manquement aux exigences de l'article 6 en ce qui concerne la discussion de l'affaire, l'organisation de la défense, la recherche des preuves favorables à l'accusé, la préparation des interrogatoires, le soutien de l'accusé en détresse et le contrôle des conditions de détention, qui sont des éléments fondamentaux de la défense que l'avocat doit librement exercer. »*

L'article préliminaire du code de procédure pénal (CPP) dispose que *« la procédure pénale doit être équitable et contradictoire et préserver l'équilibre des droits des parties »*. C'est durant les auditions que la présence de l'avocat est rendue obligatoire par la Convention européenne car c'est durant les auditions que l'intéressé développe sa défense ; ce sont les termes de ses auditions qui vont être transcrits et constituer la base sur laquelle va statuer le tribunal. C'est aussi durant les auditions que l'intéressé est susceptible de s'incriminer lui-même, d'autant plus que, depuis la loi du 4 mars 2002, le droit de garder le silence n'est plus rappellé lors des GAV.

À l'évidence, l'entretien prévu par l'article 63-4 du CPP, d'une durée inférieure à trente minutes, sans que l'avocat ait eu accès au dossier, et antérieur aux auditions de l'intéressé ne saurait pallier l'absence de l'avocat durant les auditions. Il ne répond donc pas aux exigences de la Convention européenne et de la jurisprudence récente de la CEDH.

Le juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance de Bobigny a récemment annulé pour violation des dispositions de l'article 6§3c) et 6§1 de la Convention européenne la procédure de rétention d'un étranger faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière pris à l'issue d'une garde à vue au cours de laquelle l'intéressé n'avait pu bénéficier de l'assistance d'un avocat durant son interrogatoire, ni même avant toute audition, ou encore en début de garde à vue (30 novembre 2009, *SAIKI c/ préfet de la Seine-St-Denis*).

JURISPRUDENCE 47-53 22/02/10 18:40 Page 5

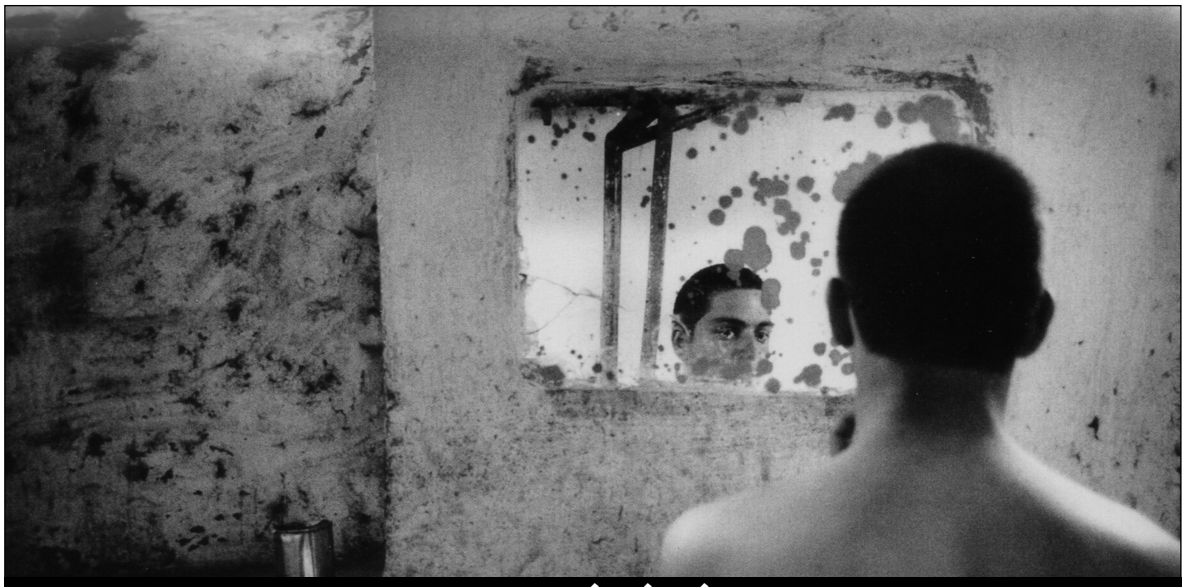

« LES DPS DÉCÉDÉS SONT AUTOMATIQUEMENT RADIÉS DU RÉPERTOIRE »

L'administration pénitentiaire (AP) classe certains prisonniers et prisonnières comme « dangereux pour l'ordre et la sécurité des personnes et des biens dans les établissements ». Un répertoire national des détenus particulièrement signalés (DPS) a été peu à peu constitué depuis 1967 au moyen de notes internes de l'AP et de circulaires interministérielles. Nous reproduisons ici la dernière mise à jour de ce répertoire, diffusée par la direction de la pénitentiaire par la circulaire du 18 décembre 2007.

Circulaire de la direction de l'administration pénitentiaire du 18 décembre 2007 d'application de l'instruction ministérielle relative au répertoire des DPS
NOR : JUSK0740099C
Textes sources : articles 803, D. 283§3, D. 276§1, D. 294 du code de procédure pénale

I. INSCRIPTION ET RADIATION AU RÉPERTOIRE DES DPS

Les critères d'inscription au répertoire des DPS sont liés au risque d'évasion et à l'intensité de l'atteinte à l'ordre public que celle-ci pourrait engendrer ainsi qu'au comportement particulièrement violent en détention de certains détenus.

Les détenus susceptibles d'être inscrits au répertoire des DPS sont ceux :
1/ appartenant à la criminalité organisée locale ou interrégionale mais n'ayant pas participé à une tentative d'évasion ; 2/ ayant été signalés pour des évasions réussies ou des commencements d'exécution d'une évasion, par ruse ou bris de prison ou tout acte de violence ; 3/ dont l'évasion pourrait avoir un impact important sur l'ordre public en raison de leur personnalité et/ou des faits pour lesquels ils sont écroués ; 4/ appartenant à la criminalité organisée nationale ou internationale ou aux mouvances terroristes mais n'ayant pas participé à une tentative d'évasion ; 5/ appartenant à la criminalité organisée nationale ou internationale ou aux mouvances terroristes, ayant fait l'objet d'un signalement par l'AP, les magistrats, la police ou la gendarmerie, selon lequel des informations recueillies témoigneraient de la préparation d'un projet d'évasion ; 6/ susceptibles de grandes violences ayant commis un ou des meurtres, viols ou actes de torture et de barbarie en établissement pénitentiaire ; 7/ appartenant à la criminalité organisée nationale, internationale ou aux mouvances terroristes ayant participé à une tentative d'évasion ; 8/ appartenant à la criminalité organisée nationale ou internationale ou aux mouvances terroristes ayant déjà réussi une évasion.
La décision d'inscription au répertoire des DPS relève de la compétence du ministre de la justice en application de l'article D. 276-1 du code de procédure pénale (CPP), au vu des avis émis par les commissions DPS locale et nationale.
[...] Le procureur examine au moins une fois par an la situation de l'ensemble des détenus incarcérés dans les établissements pénitentiaires de son ressort. Le chef d'établissement détermine les détenus qui feront l'objet d'un examen devant la commission locale et fixe le calendrier des commissions locales. [...]

Radiation

L'inscription au répertoire des DPS ne revêt jamais un caractère définitif.
Les détenus qui ont été inscrits au répertoire des DPS doivent en être radiés lorsque les raisons qui avaient motivé leur inscription ont disparu. Ainsi, la situation de chaque détenu inscrit au sein de ce registre doit être réexaminée au moins une fois par an [...].
La radiation doit systématiquement être examinée pour les détenus dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à trois ans.
Les DPS faisant l'objet d'une mise en liberté ainsi que ceux qui sont évadés ou décédés sont automatiquement radiés du répertoire.
La procédure de radiation est identique à celle de l'inscription [...].
Si des mesures particulières doivent être immédiatement prises à l'égard d'un détenu, le ministre de la justice pourra, en urgence, inscrire ou radier un détenu du répertoire des DPS. Dans ce cas, l'avis écrit des membres de la commission nationale DPS est sollicité dans les 48 heures [...]. A l'issue de ce délai, la décision d'inscription ou de radiation d'un détenu du répertoire des DPS peut être prise. [...]

JURISPRUDENCE 47-53 22/02/10 18:40 Page 6

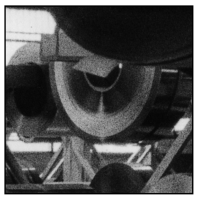

Les initiales DPS sont inscrites en caractères rouges sur toute correspondance interne à l'AP concernant ces détenus, ainsi que sur le dossier individuel et en marge du registre d'écrou.
La décision de radiation d'un détenu du répertoire DPS doit se traduire par la cancellation *[sic]* de la mention DPS sur tous les documents de son dossier individuel sur lesquels elle avait été apposée.
Les DPS ont accès aux mêmes types d'activités que les autres détenus. En établissement pour peine, un parcours d'exécution de peine pour les DPS est mis en œuvre.
Toutefois, des dispositions spécifiques leur sont applicables dans certaines situations : leurs cellules doivent être situées à proximité des postes de surveillance internes ou périphériques de telle sorte que la surveillance en soit rendue plus facile ; la vigilance des personnels doit être renforcée lors des appels, des opérations de fouille et de contrôle des locaux. Il en va de même pour les relations qu'établissent ces détenus avec l'extérieur ainsi que pour leurs déplacements

hors de leurs cellules ; la candidature des DPS aux activités offertes en détention ou à un travail doit faire l'objet d'un examen attentif.
La réunion dans un même lieu de détenus DPS doit, dans la mesure du possible, être limitée, notamment en maison d'arrêt.
En cas de déplacement du détenu en dehors de l'établissement pénitentiaire, les critères retenus pour l'inscription de l'intéressé au répertoire DPS [...] sont portés à la connaissance des autorités chargées de l'escorte afin qu'elles déterminent le niveau de sécurité requis, et ce quel que soit le motif de l'extraction.
Lorsqu'une extraction médicale est envisagée, l'inscription d'un détenu au répertoire des DPS doit être portée à la connaissance du médecin qui a proposé l'hospitalisation ou la consultation. Le préfet territorialement compétent devra, avant toute exécution, être avisé du fait qu'il s'agit d'un DPS. [...]

TRANSFÈREMENTS POUR LES DPS PRÉVENUS
Translations judiciaires : lorsque la translation est requise par l'autorité judiciaire, le chef d'établissement [...] informe l'autorité de police ou de gendarmerie appelée à l'exécuter de l'inscription du détenu au répertoire des DPS et de ses motifs.
Transfèrements administratifs : les transfèrements administratifs ne sont autorisés qu'avec l'accord du magistrat en charge du dossier. Quel que soit le lieu d'affectation, la décision de transfert des DPS reste de la compétence du ministre de la justice.

L'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DES DPS EST UN ACTE SUSCEPTIBLE DE RECOURS

M. A. a été condamné en octobre 1999 et en février 2002 à respectivement un et dix ans d'emprisonnement. Il a été incarcéré du 19 décembre 1998 au 15 septembre 2006, date à laquelle il a bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle. Le 11 décembre 2003, le ministre de la justice l'a inscrit sur le fichier des DPS, du fait de sa mise en cause dans un projet d'évasion. Sa demande d'annulation de cette décision avait été rejetée par ordonnance. Il avait fait appel, et le 22 mai 2008 un arrêt de la cour administrative d'appel de Paris était venu non seulement anuller l'ordonnance en question, mais également la décision d'inscription au registre des DPS. Le garde des sceaux, ministre de la justice, s'est donc pourvu en cassation le 21 juillet 2008.

Voici quelques extraits de la décision N° 318589 du Conseil d'État, lecture du 30 novembre 2009, qui montre que l'inscription au répertoire des DPS est un acte susceptible de recours.
« Pour établir si une décision relative à l'inscription sur ce répertoire constitue un acte susceptible de recours pour excès de pouvoir, il y a lieu d'apprécier sa nature et l'importance de ses effets, tant directs qu'indirects, sur la situation des détenus ;
Considérant que la décision d'inscrire un détenu sur le répertoire des DPS en vue de la mise en oeuvre des mesures de sécurité adaptées a pour effet d'intensifier de la part des personnels pénitentiaires et des autorités amenées à le prendre en charge les mesures particulières de surveillance, de précaution et de contrôle à son égard ; que ce dispositif est de nature à affecter tant sa vie quotidienne par les fouilles, vérifications des correspondances ou inspections fréquentes dont il fait l'objet, que les conditions de sa détention en orientant notamment les choix du lieu de détention, l'accès aux différentes activités, les modalités d'escorte en cas de sortie de l'établissement ; que dès lors une décision d'inscription sur le répertoire des DPS doit être regardée, par ses effets concrets, comme faisant grief et comme telle susceptible de recours pour excès de pouvoir ;
Considérant en conséquence qu'en estimant qu'une telle décision constituait un acte faisant grief et non une mesure d'ordre intérieur, la cour administrative d'appel de Paris n'a pas commis d'erreur de droit ; que le ministre de la justice n'est pas fondé, pour ce motif, à demander l'annulation de l'arrêt du 22 mai 2008 ;
Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de faire application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative (...).

Article 1er : le pourvoi du garde des sceaux est rejeté.
Article 2 : l'État versera à M. A. la somme de 3 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. »

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
le 11 octobre 2009

Salut à vous,
Un petit moment que je ne vous ai pas donné des nouvelles…
Voilà les nouveautés de Fleury : ils sont en train de changer l'affectation de tous les bâtiments. Tous les condamnés à deux ans et plus vont sur le D5, et les autres au D1. Après, ils regroupent les détenus qui sont en préventive correctionnelle pour les séparer de ceux qui sont en criminelle, pour aller je ne sais où encore…

« ON REMONTE DANS LES CELLULES, ET LÀ C'EST BEYROUTH »

De mon côté, la semaine dernière, j'ai été réveillé à 6h30, dans mon lit, par une équipe d'environ vingt surveillants. Après m'avoir retiré draps et couvertures, ils me font passer à la fouille, aux détecteurs, et après avoir fouillé chaque vêtement, ils me font sortir sous escorte de ma cellule, et là je vois des flics en civil et tout plein d'autres surveillants. Je croise mon voisin de cellule qui va lui aussi au rez-de-chaussée pour être mis dans une cellule d'arrivant. Ils me donnent un sac avec un repas, et peu de temps après j'ai un pote qui m'appelle. On fait du bordel pour sortir en promenade, et au total, sur un étage, y a que quatre cellules qui sont fouillées – et sur les quatre, un détenu particulièrement signalé (moi), un détenu à haut risque, et le reste c'est que des potes qui sont toujours avec moi. À 10h30, on remonte dans les cellules, et là c'est Beyrouth (si ma femme me permet l'expression) : les ordinateurs ont été fouillés, les disques durs aussi. Résultat, pas de grosses surprises : ils n'ont rien trouvé. Le plus drôle c'est qu'après, toute la journée, les surveillants, gradés et autres, me demandaient ce qui s'était passé, vu que cette fouille surprise avait été tenue secrète. Même le chef de la détention n'était – soi-disant – pas au parfum : c'est la BSR – à savoir la brigade de surveillance renforcée, nommée par la direction interrégionale de l'administration pénitentiaire. Enfin, il paraît qu'ils auraient aussi mis les parloirs sur écoute. Pendant ce temps, ils avaient bloqué les auxis dans les cellules, donc pas de courrier ni de ramassage des poubelles. Voilà ; sinon, comme je vous l'ai fait savoir, il est presque impossible de vous écouter au D4, et ce depuis quelque temps. Je connais presque toutes les techniques, fourchette, rallonges coupées et autres… alors si vous pouvez voir de votre côté, merci.
Force, courage et détermination

PULP

Maison d'arrêt de Versailles
le 3 octobre 2009

Bonjour à toute l'équipe.
Tout d'abord, je voudrais m'excuser pour le silence radio ! J'avoue que je n'ai pas vraiment écrit dernièrement, mais ce n'est pas faute d'avoir pensé à vous et continué à vous écouter. Je n'ai pas le moral en ce moment, encore moins que d'habitude. Je n'arrête pas de changer de cellule, cela me perturbe et je n'ai plus de repères. Je n'arrive plus à me concentrer, ni pour lire, ni pour réfléchir…
Depuis deux jours, je suis seule dans une cellule petite, très petite, mais enfin seule. Je ferai tout pour le rester dorénavant car personnellement, c'est ce qui me convient, et c'est ce qu'il me faut pour gérer ma détention. Je suis fatiguée de tous ces changements, moralement et physiquement, et j'en ai marre de répéter toujours la même chose ; j'ai une ordonnance du juge qui me confirme mon droit de détenue et m'« accorde » celui d'être seule en cellule : pourquoi toute cette galère, tout ce temps ? Et pourtant j'ai essayé… mais ce n'est pas possible ; du tout.

« POURQUOI TOUTE CETTE GALÈRE, TOUT CE TEMPS ? »

À part ça, je me porte bien – enfin si on veut ; ça pourrait aller mieux, bien entendu. La routine continue ; je travaille toute la semaine, j'ai moins de temps pour lire et faire d'autres activités, mais c'est ça qui me convient en ce moment : tendue, stressée, à fleur de peau – une vraie cocotte-minute –, cela me permet de penser à autre chose que mes problèmes, de me lever le matin… de ne pas déprimer, quoi ! Je ne le fais pas pour l'argent (on est exploitées à mort) et encore moins pour l'administration pénitentiaire, mais le fait de travailler comme avant me fait un peu oublier, quand même, ne serait-ce que six heures dans la journée, la cellule, la prison… On est en prison, mais c'est important de garder une « vie sociale » pour ne pas dormir, se laisser aller, déprimer toujours et encore…
On est samedi aujourd'hui, et il est 12 h 30. Je vous écris comme quoi il n'y a rien de mieux que d'être dans la cellule ; j'ai un parloir à 14 h 30 avec ma sœur. J'ai hâte de la voir, je remercie Dieu tous les jours que ma famille soit aussi présente. Je pense à tous ceux qui n'ont pas cette chance, car en prison, on se rend vraiment compte que dans la vie, avoir le soutien des proches, c'est super important – autant la famille que les amis. Les vrais amis sont rares et sacrés : ils ne vous jugent pas.
Voilà, je vous laisse, je vais me préparer pour mon parloir, histoire que ma sœur ne flippe pas en voyant ma tête de déterrée. Je vous embrasse tous, merci pour ce que vous faites, c'est super. Ah, oui, moi aussi j'ai du mal à capter la radio ; je ne sais pas si c'est mon poste, car mon antenne est morte mais pas de souci pour les autres stations. À vérifier et à tester.Pardon pour l'écriture, mais j'ai très froid en cellule : pas encore de chauffage.
Je vous embrasse,

KAOUTAR

vincennes def 22/02/10 18:31 Page 1

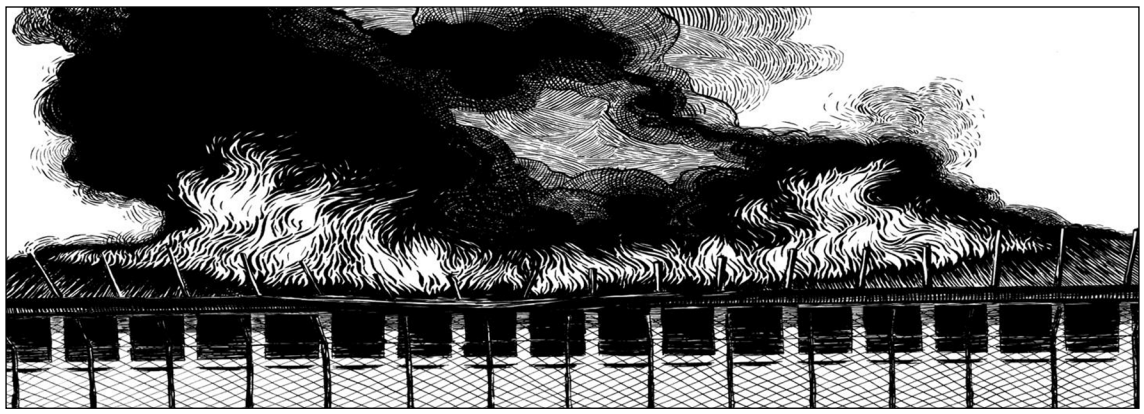

PROCES DE L'INCENDIE DU CENTRE DE RETENTION DE VINCENNES

Suite à une instruction d'un an et demi, le procès de l'incendie du centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes s'est tenu au palais de justice de Paris. Après huit à onze mois de préventive, dix inculpés allaient être jugés pour dégradation par incendie, dégradation de biens publics et violence en réunion sur des agents de la force publique (1).

Présenté comme un fait isolé, décontextualisé, cet incendie faisait pourtant suite aux mouvements de révolte qui ont soulevé les centres de rétention tout au long de l'année 2008 (voir *L'Envolée*, numéros 19, 22, 23, 24). Lors de ces mouvements, les départs de feu n'étaient pas rares, mais c'est la première fois qu'un centre de rétention brûle entièrement en France. Dès l'instruction, le parquet n'a pas fait mystère des intentions de l'État : pas de communication autour de ce procès –puisque cette fois-ci, il ne s'agissait pas de monter une affaire en épingle pour faire passer de nouvelles lois, mais plutôt de se débarrasser au plus vite de cet incendie et des circonstances qui l'ont entouré. Le procès devait être expédié en trois jours pour ne surtout pas parler des centres de rétention, de l'enfermement des sans-papiers et des révoltes qu'il génère.

Certains discours de l'accusation ont été choisis parce qu'ils donnent des éléments sur la révolte qui a enflammé Vincennes le 22 juin 2008. Si nous retranscrivons certains arguments juridiques ou politiques des avocats, ce n'est surtout pas pour les reprendre à notre compte mais bien parce qu'ils participent eux aussi de la machine judiciaire. Leurs déclarations « politiques », leur dénonciation du vide du dossier d'instruction, des droits de la défense bafoués apportent la touche humaniste indispensable pour qu'un procès semble « équitable ». Leur refus de participer aux audiences au bout du troisième jour a gâché la pièce. La justice est restée dans le plus simple appareil : celui d'une machine à fabriquer des coupables. Quant à faire de ce procès un procès politique, c'est oublier un peu vite le rôle de la justice, particulièrement clair quand elle est amenée à juger une révolte collective : comment pourrait-elle envisager cette réalité alors que son rôle est de juger des *« individus en réunion »* ? La justice fait son travail en gardant le silence sur les centres de rétention et en recherchant des responsabilités individuelles. Une chose est sûre : le *« procès des centres de rétention »* ne peut se tenir, tout simplement parce que les centres de rétention font partie de la machine judiciaire. Dans *« un monde où des millions de vies sont suspendues à des bouts de papiers »* (2), ce procès aura été une occasion de plus de constater le travail « multidisciplinaire » au sein de la justice : de l'interrogatoire des prévenus et des témoins par le juge instructeur à l'exposition des faits par la juge en passant par les rapports d'expertise sur les départs de feu, tout était fait pour produire un récit dans lequel des meneurs étaient coupables et des policiers victimes.

Notes :

1. Slahedine El-Ouertani a lui aussi été inculpé pour l'incendie et incarcéré à Fresnes. Il a été roué de coups dans sa cellule. Il est resté plus de deux mois dans le coma, et restera handicapé à vie ; il a ensuite « bénéficié » d'un non-lieu. Il n'a pratiquement jamais été question de lui lors de ce procès. Par ailleurs, M. Koné, a été arrêté suite à l'incendie et entendu en tant que témoin assisté, puis les poursuites contre lui ont été abandonnées. *« Dans le dossier, il y a une centaine de cotes sur la téléphonie de M. Kone, pour tenter de mettre en cause les associations qui soutiennent les sans-papiers »*, comme l'a remarqué Me Terrel.
2. Comme le dit l'affiche appelant à la solidarité avec les inculpés.

vincennes def 22/02/10 18:31 Page 2

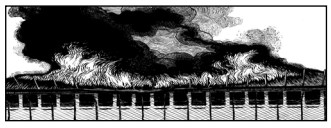

LE SIXIÈME PRÉVENU MANQUE À L'APPEL : LE MATIN MÊME, IL S'EST FAIT ARRÊTER DANS UNE RAFLE À LA GARE DU NORD EN SE RENDANT AU TRIBUNAL.

25 JANVIER : LES PROCÉDURES S'AMONCELLENT

Deux cents personnes attendent dans le hall de la 31ème chambre. Impossible d'éviter le regard insistant des caméras –au point que les prévenus se couvrent le visage pour rentrer dans la salle. Ils ne sont que cinq sur dix à se présenter. L'un d'eux comparaît dans le box encadré par deux policiers : Nadir Autmani, arrêté en juin dernier et incarcéré depuis huit mois. Les autres, qui ont purgé entre huit et onze mois de préventive, comparaissent libres. Deux personnes n'ont jamais été arrêtées, et deux autres ont choisi de ne pas se rendre au procès.

Le sixième prévenu manque aussi à l'appel : le matin même, il s'est fait arrêter dans une rafle à la Gare du Nord en se rendant au tribunal. Pourtant informé du procès, le commissariat refuse de le laisser partir. Au tribunal, l'avocate Irène Terrel s'énerve et soulève la nullité de la garde à vue : suspension de séance –la première d'une longue série. Le prévenu finalement libéré quitte la case commissariat pour rejoindre la case tribunal. Youpi. L'audience reprend. Les deux cents personnes restées dans le couloir ne cessent de crier pour perturber les débats. A l'intérieur, dans une salle presque vide, les avocats de la défense somment la juge Dutartre de les faire rentrer.

La femme de Moïse Diakité se met à crier, s'adressant directement à la juge qu'elle vient de reconnaître : il y a cinq ans, alors qu'elle était juge d'instruction, elle l'a mise sous contrôle judiciaire et a fait incarcérer son mari quatre mois. La juge nie en bloc et veut la faire sortir pour continuer imperturbablement *« le contrôle d'identité des prévenus »*, mais Mme Diakité s'y refuse. Me Stambouli, l'avocate de Moïse, dénonce le manque total d' *« impartialité »* du tribunal, condition nécessaire au déroulement d'un procès. Me Terrel sort un *must* du droit européen: la *« théorie des apparences »*, qui dit en substance que *« même si le tribunal est tout à fait impartial, ce n'est pas une condition suffisante pour qu'un procès soit équitable ; il faut impérativement qu'il en ait aussi l'apparence »*. Les avocats veulent que la farce soit un peu plus crédible : ils demandent à Dutartre de se « déporter » elle-même, comme dit la jolie langue du droit, et exigent le renvoi du procès devant un autre tribunal. Me Stambouli finit sa plaidoirie en interrogeant la juge : *« Peut-être ne vous en souvenez-vous pas ? »* La mémoire s'efface sous les piles de dossiers. De l'autre côté de la barre, on n'oublie pas la figure d'un homme ou d'une femme qui vous envoie en prison. L'audience est suspendue jusqu'au lendemain pour laisser le temps à la juge un peu déstabilisée de prendre sa décision – autrement dit, de passer quelques coups de fil.

26 JANVIER : L'ÉTAT N'AIME PAS LE BRUIT

Une centaine de personnes attend le début de l'audience. On peut lire dans les journaux qu'une instruction antiterroriste vient d'être ouverte à propos des actions de solidarité qui ont lieu en marge du procès. Sur les marches du palais et dans les toilettes, des enquêteurs photographient déjà les inscriptions *« feu à toutes les prisons »*, ou encore *« liberté pour tous, avec ou sans papiers »*. La juge déclare qu'elle refuse de se *« déporter spontanément »*, et qu'elle continuera à juger l'affaire. Les avocats déposent une demande de récusation auprès de son chef, le président de la cour d'appel.

27 JANVIER : LA DÉFENSE PASSE À L'ATTAQUE

La juge annonce le rejet par le président de la cour d'appel de la demande de récusation déposée la veille. Elle pourra donc continuer à présider tranquillement. Pour avoir osé contester l'impartialité d'un magistrat, Moïse Diakité se voit condamner à l'amende maximum prévue en pareil cas lorsque la demande de déportation est rejetée : 750 euros. Irène Terrel commence par rappeler à la juge le principe de la publicité des débats : *« il y a plein de place ; il y a des gendarmes debout au fond de la salle, qui ne servent pas à grand-chose… –Non, je ne veux pas que des personnes soient debout dans cette salle !– Vous ne voulez pas que l'audience soit publique ! »* Suspension de séance. Les personnes restées dans le couloir crient : *« liberté pour tous, avec ou sans papiers ! »*. La greffière fait discrètement entrer quelques personnes pour combler les places libres.

UN PETIT CACHETON DE LDH

Reprise de l'audience et début des plaidoiries des avocats qui commencent par dénoncer *« un procès sous influence politique »* marqué par la *« politique du chiffre »* et la *« pratique du bouc émissaire »*. Terrel donne le ton : *« Pour Monsieur Besson, défendre le droit des sans-papiers, réclamer pour eux la dignité, la sécurité juridique et physique, c'est du pointillisme juridique ; nous allons donc faire du pointillisme juridique. Que des réfugiés kurdes soient parqués dans un gymnase, c'est une façon normale d'accueillir en France, terre d'asile, des gens qui sont venus dans des conditions qu'on imagine. Nous refusons que des sans-papiers soient incarcérés et jugés. Ce procès est la chronique d'une mort annoncée. C'est le sort inhumain qui est réservé aux sans-papiers. »* Une fois de plus, l'inévitable rhétorique de la Ligue des droits de homme (LDH) sur la « dignité humaine » constitue le cœur

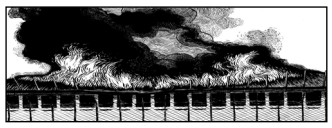

LES AVOCATS SOULIGNENT QUE LE DOSSIER EST VIDE. ON N'Y TROUVE GUÈRE QUE DES BANDES DE VIDÉOSURVEILLANCES, DES AUDITIONS DE POLICIERS, DES PHOTOS ILLISIBLES.

politique de l'argumentation des avocats. *« On les tamponne comme du bétail »*, clame Me Braun à propos du traitement infligé aux Roumains dans l'Essonne et de l'expulsion de la jungle de Calais. A cela s'ajoute l'inévitable référence aux *« pages-les-plus-sombres-de-notre-histoire »* : *« ce procès est l'occasion de parler de ce qui se passe dans les centres de rétention. Les CRA sont des camps d'internement. Il y a une vieille tradition de camps en France ; d'ailleurs, la Cimade était déjà présente dans ces camps en 1942 »*. Me Bedossa lit deux témoignages de retenus publiés dans *Feu aux centres de rétention* (1) et les compare avec les camps de 1942.

LE DÉMONTAGE DE L'INSTRUCTION

Les avocats soulignent que le dossier est vide. On n'y trouve guère que des bandes de vidéosurveillance, des auditions de policiers, des photos illisibles, un vague plan d'architecte et des conversations téléphoniques d'un des prévenus portées au dossier pour mettre en cause les associations qui soutiennent des sans-papiers. Le décret du 30 mai 2005 qui régit les conditions de rétention dans les centres n'y figure même pas, ce qui fait disparaître la magouille administrative qui a permis que le centre compte 280 places au lieu des 140 légales. *« À Vincennes, on a artificiellement collé deux centres de rétention. Le rapport de la Cimade, seule association habilitée à entrer dans les centres, explique qu'il fonctionne comme un seul centre. Elle a déposé une plainte parce que c'est contraire à la dignité humaine »*, explique Terrel.

La mort de Salem Souli la veille de l'incendie – faute de soins, alors qu'il était malade – est à peine évoquée dans le dossier. Tout le monde, procureur, juge et flics compris, reconnaît pourtant que cet événement est à l'origine de l'émeute et de l'incendie du centre. *« Cette mort a été cachée aux retenus pendant plusieurs heures. Il avait les poumons asphyxiés. Quand le SAMU est arrivé, les retenus ont eu le sentiment d'une mise en scène : on faisait semblant qu'il n'était pas mort. Les prévenus passent en procès pour l'incendie alors que l'enquête sur cette mort n'est pas terminée. Il est mort faute de soins, c'est ce qui a provoqué la révolte du samedi. Ces affaires sont indissociables. Je demande la jonction des deux dossiers »*, s'emporte l'avocat Stambouli.

Les avocats relèvent aussi que le juge d'instruction Nguyen The refuse systématiquement de joindre des pièces au dossier. Ils citent longuement plusieurs des rapports refusés qui évoquent l' *« ambiance »* dans le centre et les conditions d'enfermement des retenus dans les mois qui ont précédé l'incendie : celui de la Craza (Commission nationale de contrôle des centres et des locaux de rétention administrative et des zones d'attente) qui recense les problèmes de santé des retenus et dresse un tableau des *« pathologies du CRA »* ; celui du contrôleur des prisons, M. Delarue, qui qualifie le centre de Vincennes d'*« attentatoire à la dignité »*, ou encore celui de la Cimade, dans lequel on peut lire qu'*« un rien peut mettre le feu aux poudres »*, ainsi qu'une lettre de cette association adressée au préfet qui s'achève par cette mise en garde : *« Nous craignons qu'un drame ne se produise »*. Le rapport de la CNDS (commission nationale de déontologie et de sécurité) sur l'utilisation du Tazer dans le centre lors d'un comptage en pleine nuit en février 2008 n'a pas non plus été versé au dossier. Même ces pauvres rapports étatiques – qui ne disent pas grand-chose sur les tensions et les révoltes diffuses qui ont précédé l'incendie – étaient déjà trop violemment critiques pour le juge d'instruction.

Les avocats dénoncent aussi l'absence de rapports d'expertises techniques pour comprendre la propagation de l'incendie : *« on lit dans le rapport de réquisition du centre que le toit est tout en bois. Ca s'appelle une mise en danger de la vie d'autrui. Il y a une responsabilité de l'Etat qui ne peut pas être établie sans ces rapports. »* Ils s'interrogent sur les matelas en mousse qui ont libéré des gaz toxiques en brûlant : *« Étaient-ils conformes aux normes d'un établissement à risques comme celui de Vincennes ? » « Y a-t-il eu des exercices d'évacuation dans le CRA ? » « Pourquoi le centre de rétention a-t-il brûlé ? Comment le feu a-t-il pu s'étendre si*

D'AUTRES INCENDIES EN FRANCE DE 2007 À 2009

Dès janvier 2007, un bâtiment du CRA de Vincennes avait brûlé ; les cinq personnes accusées avaient été jugées en catimini, et elles ont purgé des peines de prison (malgré les demandes des collectifs de soutien, personne ne sait combien elles ont pris). En janvier-février 2008, suite à des départs de feu dans les chambres lors d'un important mouvement dans les centres, quatre personnes avaient été poursuivies ; trois d'entre elles avaient été relaxées, la quatrième qui avait pris trois mois avec sursis était sortie libre du tribunal (voir *L'Envolée* n°22). Le 20 juillet 2008, un mois après l'incendie de Vincennes, le centre de Nantes (huit places) a été détruit ; un homme a été condamné à trois mois de prison. Au Mesnil-Amelot, le 2 août 2008, pendant une manif, deux cellules ont été incendiées, deux sans-papiers ont été poursuivis pour *« dégradation de biens publics par moyens dangereux, et séjour irrégulier »* . Relaxés du premier chef d'inculpation mais reconnus coupables de séjour irrégulier en France, ils ont été condamnés à un an d'interdiction du territoire. Rachida Dati a demandé que le parquet fasse appel, mais ils étaient déjà dehors...
Le 18 février 2009, il y a eu un départ de feu au centre de rétention de Toulouse-Cornebarrieu. Parmi les sept personnes inculpées, trois ont été écrouées à la prison de Seysses - on ne sait rien de leur sort aujourd'hui. Le 19 décembre 2009, le centre de rétention de Bordeaux situé dans les sous-sols du commissariat central a été incendié, et trois retenus inculpés. Ils sont actuellement en préventive et vont passer en procès.

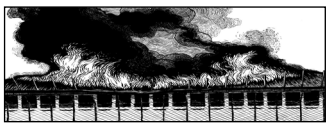

LE VICE-BÂTONNIER LEBORGNE : *« IL NE SUFFIT PAS QUE LA JUSTICE SOIT JUSTE, ENCORE FAUT-IL QU'ELLE EN AIT L'APPARENCE »*

vite ? Même si on arrive à savoir qui a mis le feu, on ne saura pas pourquoi le feu a pris partout. Or, il y a une différence entre brûler un matelas et brûler un centre de rétention. Des incendies dans les prisons ou dans les centres de rétention, il y en a tout le temps. Dans des affaires précédentes, pour avoir brûlé un matelas, les prévenus ont pris trois ou quatre mois de prison ferme. »

Les avocats mentionnent l'absence d'enquête de personnalité des prévenus ; Terrel : *« Qui sont ces gens que vous jugez aujourd'hui ? Ils risquent dix ans, il n'y a rien sur leurs exils, leurs parcours… c'est du mépris ! Vous jugez des hommes, pas des numéros. »* Braun revient sur la détention préventive de M. Diallo : *« Il a été mis en détention pour plusieurs motifs. Tout d'abord pour* "risque de réitération de l'acte" *: qu'est-ce que ça veut dire, il aurait pu brûler un autre centre ? Ensuite pour* "risque de concertation frauduleuse" *: il a pourtant été placé dans le même bâtiment qu'un autre prévenu à Fleury ! Enfin, pour* "risque de pressions sur les témoins" : *vous imaginez mon client sans-papiers aller voir six policiers pour les menacer ? »*.

La défense commente le transport du tribunal sur les lieux, qui *« s'est résumé à aller voir une vidéo faite par la police dans la salle Bertillon du palais de justice »*. La vidéo versée au dossier est un montage de trente minutes fait par la police à partir de trente-cinq heures d'images de vidéosurveillance. *« On veut tout voir, exige Terrel. Il n'est pas possible que la police sélectionne les bandes. Dans le montage vidéo, on ne voit personne mettre le feu à quoi que ce soit ; or c'est la seule charge qui pèse sur les prévenus : il faut donc soit un non-lieu général, soit voir toutes les bandes. »*

« Dans cette affaire, l'État ne demandait rien jusqu'à présent, et voilà qu'à la veille de l'audience, l'agent judiciaire du Trésor s'est manifesté pour demander des réparations. Il n'y a pas d'expertise : comment évaluer alors le coût des dégradations ? La responsabilité de l'Etat est engagée du fait de négligences, et pourtant l'État demande réparation ! » lance Terrel. *« On veut faire payer à des personnes sans papiers, sans droit au travail, les frais de destruction du CRA tout entier »*, souligne Stambouli.

LE PROCUREUR FLAM, DIT « LE CAPITAINE »

Le procureur Gilbert Flam entre en scène pour retourner les objections de la défense : *« Je suis choqué que l'on compare les CRA aux camps de 1942. Des critiques virulentes ont été faites vis-à-vis de l'instruction. Elle a des défauts, comme toute instruction ; elle est à la fois à charge et à décharge… il y a quand même eu plusieurs auditions de témoins. L'instruction sur la mort de M. Souli est close : il s'agit d'une mort naturelle due à un problème respiratoire ancien, pas à une intervention extérieure. Il s'agit de deux affaires totalement différentes. Je reprendrai les questions que posait Me Braun : pourquoi ce centre a-t-il flambé ? A-t-il flambé tout seul, ou est-ce que quelqu'un a mis le feu ? Pourquoi le feu s'est-il propagé si rapidement ? Il faut établir des responsabilités individuelles. L'analyse du laboratoire indique clairement comment le feu a démarré ; il n'y a pas besoin de supplément d'enquête. Pour le transport sur les lieux, pas la peine d'en discuter, j'ai vu des photos couleur : les bâtiments sont détruits, ils n'existent plus. Le choix des vidéos, techniquement c'est l'arbitraire des policiers, mais c'est le juge d'instruction qui a choisi les images. Il serait normal que le tribunal s'engage à regarder la totalité des vidéosurveillances -tout n'a peut-être pas été exploité. Personne n'a vu de prévenus mettre le feu. On voit clairement sur les vidéos X, Y et Z entrer dans une chambre avec des matelas, et le feu prendre quelques secondes après. »* Me Boitel : *« Et les enregistrements audio et vidéo des pompiers ? – Il est inutile de les visionner, car cet incendie n'a pas eu de conséquences graves. »* Intervention d'Anaïs Diakité : *« Pas de conséquences ? Huit mois de prison pour mon mari, huit mois de galère pour moi ! »*

Le piège se referme lorsque la juge accepte le visionnage des trente-cinq heures de vidéosurveillance en audience. Elle prolonge le procès de neuf jours sans consulter les avocats. Me Moncef demande alors la remise en la liberté de Nadir, le dernier prévenu écroué, dont le mandat de dépôt se finit le jour même : il est finalement libéré après huit mois de détention.

DU 1ER AU 3 FÉVRIER JOURNÉES VIDÉO, OU « COMMENT TRANSFORMER UN TRIBUNAL EN LOCAL DE VIGILES »

Les prévenus ne sont pas là ; leurs avocats sont venus, accompagnés du bâtonnier. Ils refusent de continuer le procès aux dates imposées par la juge. Le bâtonnier invoque mollement la sollicitude du tribunal et demande plus de respect pour la défense – le vice-bâtonnier Leborgne en remettra d'ailleurs une couche le lendemain sur les « droits de la défense bafoués » et fera cette magnifique remarque : *« Il ne suffit pas que la justice soit juste, encore faut-il qu'elle en ait l'apparence »* ; rien n'y fait, et devant le refus de la juge de reporter le procès, la défense quitte l'audience, sui-

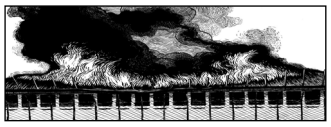

POUR CONTRIBUER À CETTE *« RECHERCHE DE LA VÉRITÉ »*, LES TÉMOINS / VICTIMES / FLICS RACONTENT LA FABLE DU CENTRE DE RÉTENTION À VISAGE HUMAIN

vie d'une partie de la salle, qui restera quasiment vide jusqu'à la fin. Trois jours de visionnage, trente-cinq heures de vidéosurveillance projetées sur un écran divisé en huit dans un silence comateux transforment ensuite l'assistance en vigiles devant leurs moniteurs. Les flics de la partie civile gloussent, ravis de se voir à l'écran. Le cliquetis de la pendule est épisodiquement interrompu par des remarques du procureur sur *« la liberté de circulation totale des retenus dans le centre de rétention »*. Il se lève parfois, croyant reconnaître un des prévenus, mais non : sur ces vidéos, on ne voit personne mettre le feu. Par contre, on voit un mouvement de prisonniers : certains courent, d'autres s'organisent… perdus, les flics se déplacent en petits troupeaux apeurés ; ils ne font pas les malins.

8 FÉVRIER : L'« EXPOSITION DES FAITS »

Pas de surprise ; la juge se contente de détailler les entrées et les sorties des « chambres » et les déplacements de matelas – pas le moindre départ de feu dans les vidéos – après une mise en contexte sommaire : *« Le 21 juin 2008, M. Salem Souli décède dans sa chambre d'une détresse respiratoire aigüe, nous dit l'autopsie. Il y a, suite à cette mort, un début d'émeute provoqué par d'autres retenus. Le lendemain, de nouvelles émeutes sont déclenchées à la suite d'une marche silencieuse ainsi que des affrontements avec les policiers du centre. Les CRA 1 et 2 sont partiellement détruits. Le feu part des matelas entreposés dans la cour. Il y a des jets de pierres, des bris de vitres, une porte démolie. »*

Dans le rapport du laboratoire de la police scientifique mobilisé pour combler le vide à coups de *« vérités irréfutables »*, ça jargonne sevère – *« traces de combustion »*, *« mises à feu »*, *« accélérateur de combustion »*… pour arriver aux conclusions souhaitées : il y a eu plusieurs départs de feu simultanés dans plusieurs bâtiments. L'incendie est volontaire, préparé et coordonné. Les ramasseurs de mégots en blouse blanche ont bien travaillé : ils ont transformé les restes fumants d'une révolte en banale *« scène de crime »*.

Pour la juge, les prévenus sont parfaitement reconnaissables grâce au béret d'un des prévenus, au tee-shirt noir et blanc d'un autre… même l'assesseur a du mal à cacher qu'il se crève les yeux à tenter de les reconnaître sur les photos. Arrivés aux déclarations des prévenus, on se rappelle qu'il n'y en a pas un seul dans la salle ; il faut donc se rabattre sur les procès-verbaux de leurs gardes à vue et de leurs auditions devant le juge d'instruction. La présentation des prévenus et les déclarations des policiers visent à déterminer les meneurs et les groupes ou bandes de retenus. Tous les prévenus ont été interrogés sur leurs conditions de rétention à Vincennes. Beaucoup ont répondu qu'elles étaient *« normales »*, qu'il n'y avait *« pas de problèmes avec les gardiens »*, que *« tout se* [passait] *bien »*. D'autres se sont plaints de l'enfermement, évoquant des conditions difficiles, la saleté, la mauvaise nourriture… Question piège, puisque la réponse ne peut être qu'à charge : dire que les conditions étaient mauvaises, c'est se désigner comme coupable de l'incendie ; et dire l'inverse, c'est risquer de passer pour un menteur : des prisonniers qui chantent les louanges de leur prison, c'est suspect.

LA CIVILITÉ DES PARTIES CIVILES

Les témoignages des policiers du centre parachèvent l'édifice. Trois des six flics plaignants (Patrice Beaufort, Nicolas Carlot, Jérôme Dupuy, Jonathan Faure, Sandrine Schenk, Corinne Tamas) sont présents à l'audience. La juge commence par lire une dizaine de témoignages, précisant qu'aucun flic n'a su dire qui était à l'origine des mises à feu. La plupart n'ont même pas vu les dégradations – trop occupés, à les en croire, à essuyer crachats, insultes et jets de pierres. Leurs déclarations servent surtout à décrire la *« personnalité »* des prévenus : *« il était virulent »*, *« je me souviens de lui en mal »*, ou tout simplement *« je me souviens de lui »* deviennent des éléments à charge – ainsi que leurs fréquentations : *« lui, il faisait partie de la bande à Diakité »*. Certains témoignages insistent sur le fait que les manifestants présents devant le centre ont attisé la révolte. Les flics évoquent – vite fait– la *« tension qui régnait depuis plusieurs mois dans le centre »* : *« quelque chose était latent, les retenus se plaignaient de leurs conditions de rétention.»* La volonté affichée de la juge de *« comprendre ce qui s'est passé »* masque mal la volonté d'assigner des responsabilités. De juge à flic, sur ce terrain-là, on se comprend. Questions : *« est-ce qu'il avait un rôle moteur ? »*, *« vous avez dit que M. Dramé a incité à l'émeute, veillez préciser »*, *« M. Diallo est-il un meneur ? »*, *« les manifestants ont-ils excités les retenus du CRA 1 ? »*

Pour contribuer à cette « recherche de la vérité », les témoins /victimes/flics racontent la fable du centre de rétention à visage humain :*« les retenus ont accès à*

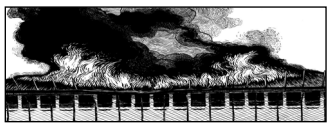

L'AVOCATE DE LA POLICE : *« AUJOURD'HUI, POUR NOUS, CE N'EST PAS LE PROCÈS DES CENTRES DE RÉTENTION »*

tout dès qu'ils ont besoin de quelque chose » ; *« on essaie de les mettre dans les meilleures conditions possibles, de les mettre à l'aise »*, *« on trouve toujours un moyen de se faire comprendre des retenus ; malgré toutes les communautés qu'on a, car certains traduisent pour les autres »* ; *« On essaie avec les retenus de… comment dire… de dialoguer ! »* Malgré tous leurs efforts pour cacher leur racisme, les relations n'étaient pas toujours au beau fixe : une fliquette confie qu'*« ils n'allaient pas trop souvent dans les chambres pour ne pas déclencher une émeute »*. Il y avait aussi des problèmes avec les médicaments : *« à cause du trafic, on les obligeait à prendre leurs médicaments devant les infirmières, mais ils ont le don pour cacher les choses ! » « Quand on faisait des fouilles, on s'attendait à trouver toutes sortes de choses... »* Car les *« retenus »* sont malins, ils parviennent à se procurer des briquets par leurs visiteurs, qui ne sont *« pas assez fouillés »*, et à communiquer entre les deux centres par téléphone : *« certains sont frères ou cousins, ils s'échangent leurs numéros. »* D'ailleurs, *« on les a entendus dire par téléphone, suite à la mort du retenu, qu'ils allaient se venger et mettre le feu »*. Si *« on »* les a entendus, alors…

Mais l'important, évidemment, c'est de rappeler le trouble et la panique du jour de l'incendie, les allers et retours incessants des flics entre les deux CRA – ils étaient *« seulement 40 »* –, et l'impossibilité de gérer la situation qui les a parfois mis dans des positions difficiles : *« le samedi, après la mort du retenu, j'ai utilisé une bombe lacrymogène dans le couloir, mais j'étais obligé : ils ne voulaient pas nous écouter, ils voulaient mettre le feu. »* La *« violence des retenus »* les a empêchés de faire leur travail correctement – et puis ils ont couru des risques : *« on avait peur autant pour nos vies que pour celles des retenus »*, car *« le Samu était plus sur les retenus que sur les fonctionnaires de police »*. Bref, *« on »* s'est bien occupés de nos petits retenus, et *« on »* était prêts au sacrifice. Mais la fliquette se reprend : *« ces gens-là qui ont mis le feu ont des responsabilités, il faut qu'ils les assument, il aurait pu y avoir des morts ! »*.

9 FÉVRIER: À CHACUN SON RÔLE, À CHACUN SA PEINE

« Contrairement à ce qu'on a voulu nous faire croire, commence l'avocate des six policiers aujourd'hui, ce n'est pas le procès des centres de rétention. Il faut rappeler un peu l'histoire de ces centres : lorsque le local d'Arenc a été légalisé en 1981 pour en faire officiellement un local de rétention administrative, c'était pour garantir un minimum, voire un maximum de droits aux retenus. J'ignorais jusqu'à récemment l'existence du centre de rétention de Vincennes. Selon les retenus, les conditions y sont difficiles, la nourriture mauvaise, mais ce qu'on voit sur les vidéos, c'est que cet endroit n'est ni un camp de concentration, ni même une prison. » Elle présente le centre comme un village de vacances avec *« nourriture conforme au rite, playstations et tables de ping-pong. »* D'ailleurs, *« les policiers n'interviennent que quand on les appelle »* ; quand les hôtes turbulents de ce séjour des délices se laissent aller à leurs mauvais penchants, dont l'origine est peut-être aussi confessionnelle : *« le 22 juin a lieu une marche religieuse. Selon le témoignage d'un policier, ce regroupement n'était pas seulement une marche silencieuse, car juste après les retenus ont tous sorti leur matelas dans la cour. La manifestation non autorisée qui avait lieu devant le centre a mis le feu aux poudres. Alors aujourd'hui, pour nous, ce n'est pas le procès des centres de rétention, c'est le procès de six personnes. »* Pour ceux qui n'avaient pas saisi, ça commence à être clair. Une petite piqûre de rappel : les photos, les témoignages des flics, avec cette fois-ci, en prime, le tableau affligeant des blessures infligées aux représentants de la force publique – hématomes, fracture de l'orteil, intoxication due aux fumées… Il ne reste plus qu'à conclure : *« On a beaucoup parlé de la détresse des retenus, mais on a oublié celle des fonctionnaires de police. Il faut rappeler le rôle humanitaire, le rôle social qu'ils ont joué ce jour-là. »*

MON CHER TRÉSOR…

L'avocate du Trésor n'a *« pas honte de se lever »* pour *« dire certaines choses »* : *« nous ne pouvons accepter ni les excès qui ont eu lieu le 22 juin 2008, ni les excès de langage des avocats dans cette salle. »* Après avoir entonné une fois de plus le refrain de la difficulté du travail des policiers, elle demande réparation pour leurs blessures, puisque *« l'État est l'organisme social qui rembourse les soins »* ; sans oublier le *« préjudice matériel »*, qui est *« important »* (2) : *« les lieux ont été presque entièrement détruits. La réparation demandée sera de toutes façons symbolique, car le préjudice ne pourra jamais être réparé. Il n'est pas chiffrable pour le moment, nous attendons le résultat des appels d'offre. Nous demandons donc un sursis à statuer. »* En clair, l'État demande au tribunal de pouvoir envoyer la facture plus tard… Il ne s'agit manifestement pas de rembourser les dégâts, mais de demander aux inculpés de financer la construction du nouveau centre de Vincennes !

LES RÉQUISITIONS DU PROCUREUR FLAM OU L'ARITHMÉTIQUE DES PEINES

Après avoir débité sensiblement la même litanie que les avocats de la partie civile sur les comparaisons historiques et le bonheur parfait des prisonniers de Vincennes, Flam fulmine : *« les avocats de la défense ont déserté le prétoire. J'insiste sur ce mot de* "désertion", *et je regrette cet acte qui est un coup porté à la justice »*, Il s'efforce une dernière fois de serrer les boulons de son argumentaire en fabriquant de toutes pièces une chronologie minutieuse. Conclusion : *« Il semble évident qu'il y a eu une concertation qui a abouti à l'incendie : c'était plus qu'une protestation, c'était une volonté de détruire. Revenons sur la mort naturelle de M. Souli : il faut rappeler que ses co-retenus n'ont pas vu non plus qu'il se passait quelque chose et n'ont pas alerté les gendarmes à temps. Immédiatement, le mot* "meurtre" *a été employé par certains retenus. Pourtant, n'oublions pas que le personnel du centre a une certaine déontologie, voire une déontologie certaine. Certes, on n'est pas dans un hôtel deux ou trois étoiles, c'est un lieu de privation de liberté, mais avec des droits. Cela étant, la privation de liberté a des conséquences sur les relations entre retenus ; il y a des violences. Les avocats ont rappelé que ce n'était pas la première fois qu'il y*

vincennes def 22/02/10 18:31 Page 7

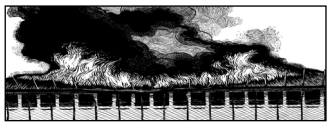

LES PEINES DEMANDÉES SONT ÉCHELONNÉES SELON DES « FIGURES TYPES » CONSTRUITES PAR LE DISCOURS JUDICIAIRE

avait un départ de feu. La mort de M. Souli a entraîné une crispation, elle a permis à certains de faire valoir une démarche plus violente. La possibilité d'échange entre les retenus a facilité les choses. Je ne dirais pas qu'il y a eu préméditation, mais il y a eu une concertation, une préparation. »

Les réquisitions tombent devant une salle vide. Pour le procureur Flam, aucun doute possible sur la culpabilité de chacun des prévenus : il distribue les peines avec application et donne le détail de son petit calcul : un bérêt bleu + un drap transporté dans une chambre + un personnage *« agité »* = trente mois de prison. Il assortit parfois ses réquisitions d'un petit *« portrait »* du prévenu : les peines demandées sont échelonnées selon des « figures types » construites par le discours judiciaire. Pour le même chef d'inculpation (dégradation par incendie), un prévenu prendra *« seulement »* dix-huit mois parce que c'est un jeune homme *« fragile »* qui a déclaré qu'il souhaitait maintenant retourner dans son pays, *« ce qui laisse penser qu'il a acquis une certaine maturité »*, tandis que pour celui-là qui *« râle beaucoup »*, *« dit beaucoup de bêtises »*, et qui a un casier pour outrage et rébellion, ce sera trente-six mois. Les peines requises s'échelonnent entre six et huit mois ferme pour ceux qui sont accusés de dégradation et entre dix-huit et trente-six mois pour ceux qui sont accusés de dégradation par incendie ou de violence sur agents. Le rendu du procès est annoncé pour le 17 mars.

NOTES :

1. Editions Libertalia, 2009. Ce livre est un recueil d'entretiens téléphoniques avec des retenus de Vincennes entre janvier et juin 2008.
2. Pour une idée de ce que peut coûter l'incendie d'un centre, voici un extrait de communication de la Cour des comptes à la commission des finances du Sénat en juin 2009 : *« Les dépenses d'investissement liées aux incendies vont donc représenter un coût total de 20,35 millions d'euros d'ici 2010, auquel il faut ajouter un quasi doublement des dépenses de maintenance immobilière entre 2006 et 2008. Le coût total des investissements réalisés par l'Etat de 2005 à 2010 va se monter à 28,69 millions d'euros, soit un montant de 159 400 euros par retenu, ce qui représente, à titre d'illustration, le coût le plus élevé parmi ceux des CRA neufs. »*

TROIS MOIS DE SOLIDARITÉ CONTRE LA MACHINE À EXPULSER

Depuis trois mois, ici ou là en France, il y a eu de nombreuses actions de solidarité avec les inculpés de l'incendie du centre de rétention de Vincennes. Elles ont pris pour cible des rouages de la machine à expulser et à enfermer. Mais pour l'État, rien ne doit venir troubler le silence assourdissant qui a entouré ce procès.

Certaines de ces actions ont occasionné l'ouverture d'une, voire de plusieurs instructions. Lundi 15 février au petit matin, six personnes ont été arrêtées et autant de domiciles visités. Au cours de ces perquisitions, la police a embarqué des ordinateurs et des tracts; ils semblaient aussi rechercher des vêtements précis. Une autre personne a été arrêtée le lendemain. En garde à vue au 36, quai des Orfèvres, les questions ont surtout porté sur les actions de solidarité liées au procès de l'incendie: balades, occupations d'entreprises complices des expulsions (Air France, Carlson Wagonlit), sabotages de distributeurs de billets… Une membre du réseau éducation sans frontières (RESF) arrêtée puis relâchée a publié un récit de son arrestation et de sa garde à vue sur internet. Quatre personnes ont été déférées devant le parquet le mercredi matin et mises en examen pour *« dégradations et destruction de biens en réunion »* (lire colle, autocollants, marqueurs) et ou *« destruction de biens par substance explosive et incendie »* (lire acide). Le parquet a requis leur placement sous contrôle judiciaire. Nous reproduisons ici des extraits des communiqués qui ont circulé sur internet durant ces trois mois d'actions de solidarité.

Début décembre, des dizaines de distributeurs automatiques de billets (DAB) ont été mis hors service. Il s'agissait de dénoncer la participation active de banques, notamment la BNP et la Banque postale, à des arrestations de sans-papiers dans leurs locaux : *« L'expulsion de sans-papiers ne tient pas seulement aux flics en uniforme, mais aussi à divers rouages : du conseiller pôle emploi qui contrôle les sans-papiers en passant par les humanitaires qui cogèrent les expulsions jusqu'aux banques ». « Un engin de chantier de la marque Eiffage (constructeur de taules) a été incendié sur le chantier du tramway au niveau de la porte de Saint-Mandé à Paris en solidarité avec les prisonniers en lutte d'ici et d'ailleurs et avec les inculpés de l'incendie du centre de rétention de Vincennes ».*

Les 12, 17 et 22 décembre, des balades de solidarité contre toutes les prisons ont circulé dans différents quartiers de Paris (Belleville, Ménilmontant, Couronnes, Barbès). À chaque fois, des affiches ont été collées, des tracts distribués et des murs et des vitrines tagués.

Dans un communiqué de presse, le ministère de l'immigration et de l'identité nationale a annoncé le 21 décembre que des vitres du bâtiment de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII) situé dans le 15ème arrondissement ont été brisées. Selon la presse, une enquête serait ouverte.

D'autres balades : le 9 janvier à Montreuil ; le 16 dans l'Est de

Paris, à Angers, et aussi à Bordeaux, notamment en solidarité avec les inculpés de l'incendie qui avaient rendu le CRA de Bordeaux inutilisable pour quelques mois un an auparavant ; le 22 dans le 13ème arrondissement de Paris. Une balade a encore sillonné Paris le 8 février, et d'autres DAB ont été détruits.
Le 19 janvier, des banderoles ont été suspendues sur l'hôtel de ville de Grenoble. Le même jour, *« des feux d'artifice ont été tirés pour les détenus de la maison d'arrêt de Besançon-La Butte »*. Deux jours plus tard, *« de nombreuses banques du centre-ville, dont la BNP, ainsi que pôle emploi, l'hôtel IBIS, les boutiques de Bouygues ont eu leurs serrures et/ou leur distributeurs encollés et ont été recouverts de tags »*. Le 22 janvier, quelques dizaines d'autres DAB ont été pris pour cible à Paris.
« Samedi 23 janvier, 8 poneys ont réussi à tromper la vigilance de leurs gardiens et à courir vers le périphérique pour certains d'entre eux, sur l'autoroute A4 pour d'autres. Perturbant la circulation des automobiles pendant deux bonnes heures, ils ont ainsi voulu rappeler leur attachement à la liberté de circulation et d'installation de tous et exprimer leur solidarité avec les 10 sans-papiers qui accusés d'avoir participé à la révolte qui a abouti à la destruction du centre de rétention de Vincennes. Ils ont malheureusement tous été rattrapés alors que certains essayaient de fuir dans les bois et qu'un autre, plus fougueux que les autres, avait gagné la porte de Bercy et prenait la direction du tribunal de grande instance de Paris! » Durant la semaine du procès, les tags se sont multipliés sur les murs de Lyon, de Reims, d'Angers et d'ailleurs. *« Ce mercredi 27 janvier, une quarantaine de personnes a occupé l'agence Air France d'Opéra à Paris.(...) Une banderole à été déployée:* "Air France expulseur - Liberté pour tous, avec ou sans papiers"*, et des tracts distribués aux passants de ce quartier bourgeois. »*
« Alors que nous perturbions ce lundi premier fevrier l'agence Carlson Wagonlit de Bastille rue de lyon, tu as vu notre banderole : "Carlson Wagonlit expulseur de sans papiers / Liberté pour tous". *Attiré par notre grand bruit et nos cris, tu as traversé la rue et tu nous as encouragé chaleureusement. Tu nous as tendu la main, nous t'avons tendu le tract* "Quelques vautours de la machine à expulser" *devant la vitrine de l'agence recouverte d'affiches* "Solidarité avec les inculpés de Vincennes" et "Sabotons la machine à expulser". *Ce que tu n'as pas su, c'est qu'à l'intérieur plusieurs personnes ont empêché les employés de travailler, et que les inscriptions* "liberté de circulation", "Collabos de merde" *et* "Expulseurs de sans-papiers" *ont redécoré les lieux. Mais ce que tu as compris, c'est que Carlson Wagonlit Travel est une agence de voyage qui a le monopole pour réserver les places d'avion et de bateau pour les sans-papiers expulsés et les flics de l'escorte. Tu as compris aussi que comme les autres entreprises qui se font des thunes avec les expulsions, il est possible de les harceler partout et par de nombreux moyens. Peut-être nous retrouverons-nous ces prochains jours au tribunal ou ailleurs (dans la rue, aux abords des magasins Bouygues, de la Poste ou dans une chambre d'hôtel Ibis,...) »*.

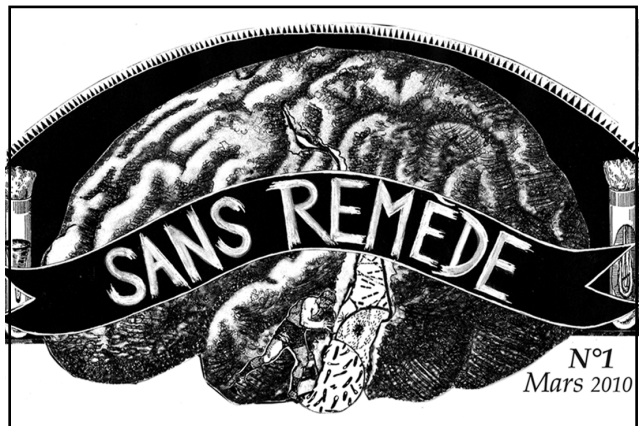

« Vous êtes sur terre, c'est sans remède »
S. BECKETT

Sans remède est un journal anti-psychiatrique dont le premier numéro sortira en mars 2010. S'y mêlent quatre paroles singulières, toutes issues de confrontations avec l'hôpital psychiatrique : celles de deux « internées », d'un « visiteur » et d'une « intervenante ». La juxtaposition de ces témoignages donne une photographie du pouvoir médical psychiatrique et en esquisse la critique.
« Sans remède *est un journal alimenté par des vécus et des points de vue sur le système psychiatrique.*
Sans remède *parle de l'enfermement, de l'autorité psy et de ses effets autant dans les murs qu'en dehors.*
Sans remède, *car il ne s'agit pas ici de critique constructive pour penser un nouvel enfermement psychiatrique. Il ne s'agit pas de réinventer l'hôpital.*
Sans remède *ne voit pas de victimes dans les hôpitaux.* »
Contact : sans.remede@laposte.net

NATCHAV, ÉMISSION ANTICARCÉRALE À NANTES

« Ça fait un an et demi que l'émission de radio Natchav *existe. On a repris le créneau de* la Belle à perpète, *émission anticarcérale sur Nantes et sa région.* Natchav *s'adresse en premier lieu aux prisonniers, à leurs proches, et plus largement à tous ceux et celles qui sont concernés par la machine à enfermer. On essaye d'être présents régulièrement devant le centre de détention et la maison d'arrêt de Nantes, ainsi que devant l'EPM d'Orvault, pour rencontrer des proches de prisonniers, passer l'info sur l'émission, engager des discussions. L'émission dure deux heures, ce qui nous permet de traiter un sujet particulier à chaque fois : le travail en taule, les peines jusqu'à la mort, la délation, etc. Ce qui manque, c'est plus des nouvelles de l'intérieur ; pour l'instant, les seules qu'on ait, c'est par des proches rencontrés au parloir. On sait que certains prisonniers écoutent l'émission, mais c'est tout. On a un répondeur (06.26.55.86.87) : les messages sont diffusés tous les jeudis à 20h40 dans l'émission* le Magazine libertaire *et le dernier dimanche de chaque mois dans* Natchav. *Bien sûr, on participe aux initiatives anticarcérales organisées dans le coin, comme récemment un concert de soutien aux inculpés de Vincennes, ou* Histoires Zonz, *semaine contre tous les enfermements. »*
Pour nous écrire : Natchav *c/o* Alternantes, *56, bld des Poilus, 44000 Nantes, ou sur natchav@boum.org*

makette lettre lol def 22/02/10 18:32 Page 1

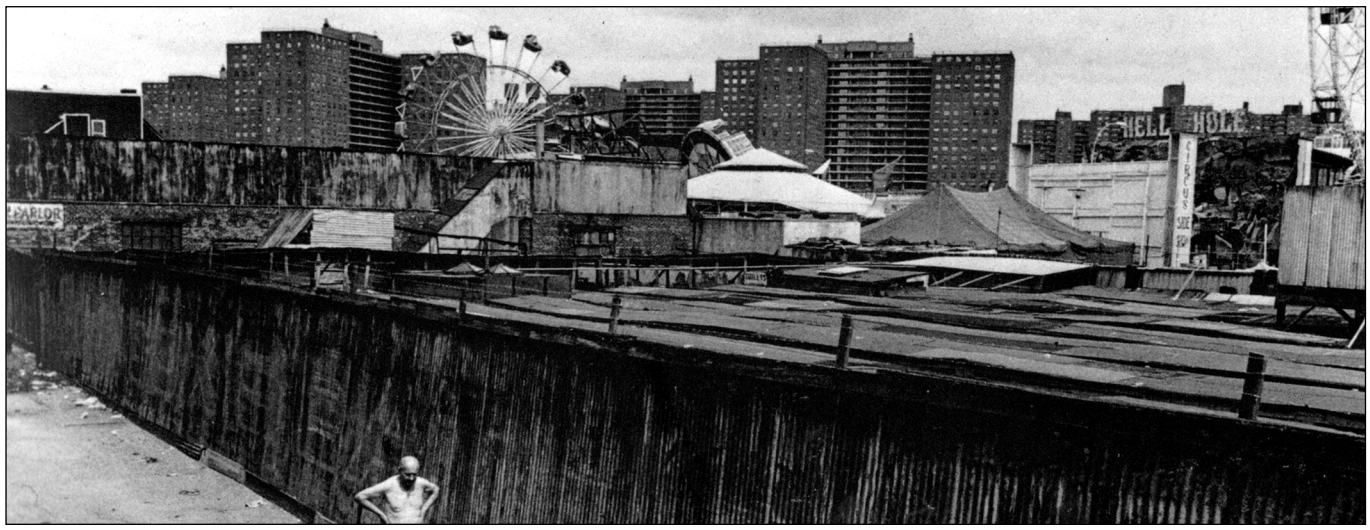

« SERAI-JE TOUJOURS CONSIDÉRÉ COMME UN EX-TAULARD ? »

Quelque part derrière les barreaux d'une prison du Nord de la France le 20 novembre 2009

Salut à toute l'équipe

J'espère que vous allez bien et que tout roule pour vous. Pour commencer, je tiens à m'excuser pour le long silence dont j'ai fait preuve ces derniers temps… En effet, ces trois derniers mois auront été partagés entre mon transfert de Fleury-Mérogis, une introspection nécessaire pour aborder les années de prison qui me restent encore à tirer pour être quitte avec la société… Entre temps, j'ai reçu le dernier numéro (26) de *L'Envolée* que j'ai pu lire avec beaucoup d'intérêt, la qualité de l'ensemble des articles étant une nouvelle fois au rendez-vous.

Donc, j'ai passé les dernières semaines à écouter les infos… Je voulais en effet voir si votre campagne pour l'abolition des longues peines et des QI allait être relayée dans les médias mais, comme je m'y attendais, aucun n'en a fait l'écho… Il aura été plus commode d'agiter une nouvelle fois le complot anarcho-autonome contre la sûreté de l'État plutôt que d'engager une réflexion de fond sur un fait de société… Les images provenant de l'émeute survenue à Poitiers étaient criantes de vérité, lorsqu'on prenait le soin de supprimer le son : encore une manipulation policière ! Ce qui m'inquiète depuis longtemps déjà, c'est la propension des journalistes à se faire les auxiliaires zélés des services de police… Il suffit de parcourir la rubrique des faits divers ou de lire les comptes rendus de procès pour s'en convaincre…

L'actualité prouve une fois encore, s'il en était besoin, que la répression va de plus en plus en s'accentuant et que la situation n'est pas près de s'inverser de sitôt.

La violence de la société est toujours si peu abordée !

Un fait divers a retenu mon attention, celui de ce jeune qui aurait voulu tuer ses profs dans un collège à Beauvais… Avant même que l'enquête ne soit bouclée, les médias ont annoncé que le jeune, sans histoire et de famille honorable, jouait beaucoup aux jeux vidéo… Comme lors du massacre de Columbine, on cherche un bouc émissaire facile ! Certains témoignages d'élèves ont fait état que ce jeune recevait souvent des réflexions de la part de ses profs et qu'il n'avait aucun problème avec ses camarades de classe… Un prof tout comme un sergent, un cureton ou un juge est ici pour diriger et réprimer, ce qu'on sanctionne à l'école tout comme à un procès est un comportement déviant… Depuis le XIXe siècle, la bourgeoisie a tout fait pour qu'une nouvelle Commune ne se reproduise pas et tout s'est joué sur le terrain de l'instruction, non pas pour créer des esprits libres, forts et indépendants mais de bons citoyens respectueux des lois et de l'ordre.

Moi-même j'ai connu de gros problèmes lors de mes années au collège, non pas que j'étais plus bête et indiscipliné qu'un autre car j'ai toujours pris soin d'éviter de perturber les cours mais j'ai toujours refusé de m'intégrer, de me couler dans le moule, en évitant les activités collectives… Le personnel enseignant ne s'est jamais trompé sur mon compte en me cataloguant comme sociopathe… À une prof qui me répétait sans cesse que j'avais l'esprit tordu, j'ai cru bon de lui demander un jour pourquoi elle disait cela et elle m'a répondu que j'avais un visage qui n'était pas totalement symétrique, caractéristique d'un déviant… Car on en était encore là… Le plus fort, en arrivant à Fleury-Mérogis, au D4, je suis pris en charge par une gradée en laquelle je reconnais justement une fille que j'ai connue dans ce même collège… Elle me reconnaît également, on échange quelques mots et je finis par lui dire que je suis étonné de la voir ici, et elle de me répondre qu'elle ne l'était pas me concernant… Ça se confirme, quand on est pauvre, on doit forcément passer par la case prison si on ne s'est pas plié aux règles… Je l'ai revue peu avant mon transfert, elle était chef avec une belle chemise bleue bien facho… Magnifique boulot que celui de réprimer… École, église, caserne, prison : on a l'embarras du choix !

Je suis arrivé au tiers de ma peine et je sais d'avance que mon retour dans la société sera des plus difficiles car étiqueté comme anti-social, que me restera-t-il ? Quelles opportunités s'offriront à moi ? Serai-je toujours considéré comme un ex-taulard ?

Voilà les questions que je me pose actuellement et auxquelles je n'ai malheureusement pas trouvé de réponses.

Pendant que je vous écris, j'entends à la radio que Jean-Pierre Treiber a été capturé dans une maison à Melun… Je ne connais pas l'individu, mais je le trouvais fort sympathique et je regrette que l'avocat des parties civiles considère son évasion comme une preuve de culpabilité… Oh l'imbécile soupçon qui permet de condamner un homme à une peine éliminatrice pour permettre aux victimes de faire leur deuil… Comme si avoir un coupable pouvait permettre de remonter dans le temps ou de l'avancer…

J'ai également regardé le reportage *Justice sous tutelle* diffusé sur *Canal +* le lundi 16 novembre et je le recommande à tout le monde… Enfin un reportage qui montre le véritable visage de la justice, celui d'une justice de classe, dégueulasse et inhumaine, où l'on voit des juges faire des sketchs lors de leur petite sauterie annuelle et rigoler à gorge déployée en racontant qu'ils envoient des innocents en prison… C'est bien beau, c'est un magnifique boulot que vous faites… Et c'est ainsi que l'on rend la justice dans une démocratie moderne selon les impératifs de la société capitaliste ; aux flics on demande de produire des suspects et aux juges des coupables pour permettre à la machine judiciaire (avocats, taules, etc.) de fonctionner à plein… À vomir !

Me voici arrivé au terme de cette lettre, et même si je ne peux plus vous écouter, je continuerai néanmoins à vous écrire et à vous lire.

Un salut fraternel à toutes les détenues et à tous les détenus.

Force, courage et détermination

LOL

avantder 23/02/10 11:11 Page 1

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Angers : De l'huile sur le feu - Le jeudi de 17h à 18h
RadioG-101,5 FM. 0626558687. 160 av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte Angers.
Brest : Extra-Muros - Le lundi de 19h à 20h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : Sur les toits - Un dimanche sur deux de 18h à 19h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles - Le 3e mercredi du mois de 19h à 20h
Radio Kaléidoscope - 97 FM. Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Prison couverte : MA de Varces
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
Haine des chaînes - Un lundi sur deux de 20h à 21h
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Parloir libre - Le jeudi de 20h30 à 22h et le samedi de 20h à 22h
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles
Nantes : Natchav - Le dernier dimache du mois de 18h10 à 20h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St Nazaire. Pour transmettre des messages (répondeur vers l'intérieur 0626558687, diffusion le jeudi à 20h40, rediffusion lors de l'émission : Alternantes - 56, bd des poilus-44300 Nantes. Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault
Région Parisienne : L'Envolée - Le vendredi de 19h à 20h30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr
(Rediffusion le mardi à 08h30)
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
L'écho des cabines - Un vendredi sur deux de 11h à 13h
Radio Libertaire - 89.4 FM
ras-les-murs - Le mercredi de 20h30 à 22h30
Radio Libertaire - 89.4 FM
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny
Rennes : Transmurail Express - Le samedi de 12h30 à 14h
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - Place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes
Saint-Etienne : Papillon - Le 1er dimanche du mois de 17h30 à 19h
Radio Dio - 89.5 FM
et sur internet : www.radiodio.org
(rediffusion à Lyon sur radio canut -102.2FM)
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : Saint Paul / Saint Joseph / Montluc)
Toulouse : Brutts de Tôle - Le jeudi de 19h à 20h
Canal Sud - 92.2 FM
et sur internet : www. canalsud.net
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 / 40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Valence : Collectif Solidarité Prisonniers - Le 3e lundi du mois de 18h15 à 19h
Radio Méga - 99.2 FM
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 135 rue Prompsaul - 26000 Valence
(Rediffusion le mercredi de 12h15 à 13h) Prison couverte : MA de Valence

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)
Nom .....
Prénom .....
Adresse.....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Voici une liste de librairies où on peut trouver L'Envolée. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

Le Merle Moqueur. rue Lamartine, 32000 Auch.
Le Migou. 27, rue Dessoles, 32000 Auch.
La Mémoire du Monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
L'Autodidacte. Place Marulaz, 25000 Besançon.
D. Roignant. 21, rue Navarin, 29200 Brest.
La petite librairie. 29 ter, rue de la République, 29200Brest.
Et Après Pourquoi Pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Le Local Libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon.
Les Tanneries. 21, boulevard de Chicago, 21000 Dijon.
Le Local Autogéré. 7, rue Pierre Dupond, 38000 Grenoble.
La Dérive. 10, plave St Claire, 38000 Grenoble.
L'Encre Sympathique. 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Les Bas Côtés. 59, rue N. Chorier, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 12, place Notre-Dame, 38000 Grenoble.
CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 Lille.
Undersounds. 6, rue Gorre, 87000 Limoges.
L'Imaginaire. 1, rue de la Patrie, 56100 Lorient.
La Gryffe. 5, rue Sébastien Gryphe, 69000 Lyon.
Monnaie de Singe. 46, rue Consolat, 13001 Marseille.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
Vent d'Ouest. 5, place du Bon Pasteur, 44000 Nantes.
La Galerie de la Sorbonne. 52, rue des Ecoles, 75005 Paris.
Le Tiers-Mythe. 21, rue Cujas, 75005 Paris.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Quilombo Projection. 23, rue Voltaire, 75 011 Paris.
Thé Troc. 52, rue Jean-Pierre Thimbaud, 75011 Paris.
Le Kiosk. passage Dumas, 75011 Paris
BMG. 10, rue Sorbier, 75020 Paris.
L'Atelier. 2 bis, rue Jourdain, 75020 Paris.
Le Monte-en-l'air. 5, rue des Panoyaux, 75020 Paris.
Le Genre urbain. 30 rue de Belleville, 75020 Paris
LeComptoir des mots. 239 rue des Pyrénées, 75020 Paris
Le Cri du peuple. 67 av. J. Jaurès, 51100 Reims
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
La Petite Librairie. 29 ter rue de la République, 35000 Rennes
La Manufacture. place Maurice Faure, 26100 Romans-sur-Isère.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, 76000 Rouen.
L'Etrange Rendez-Vous. 1, rue Faure Belon, 42000 Saint-Etienne.
La Voix au Chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44600 Saint-Nazaire.
Quai des Brumes. 120 Grand-Rue, 67000 Strasbourg.
Le Kiosk. c/o Maison des associations. 3, rue Escoussiere
Arnaud Bernard, 31000 Toulouse.
Ombres Blanches. 50, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Terra Nova. 18, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Librairie Notre Temps. 30, Grande Rue, 26000 Valence.
Urubu. 17 Grande-Rue, 26000 Valence.
Akata. 32, rue de la Grande Île, Bruxelles 1000.
Aurora. 34 av. J.Volders, 1060 Bruxelles
Tropismes. 5, galerie des Princes, Bruxelles 1000.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard, Saint-Gilles, Bruxelles 1060.

Tous les numéros de* l'Envolée *sont consultables sur le site : http://lejournalenvolee.free.fr
Tous les articles publiés dans l'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés…

***L'ENVOLEE* : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)**

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

kat de couv foot 22/02/10 18:34 Page 1

« CET ENFERMEMENT, CETTE RÉPÉTITION DE TOUS LES GESTES JOUR APRÈS JOUR PEUT RENDRE FOU N'IMPORTE LEQUEL D'ENTRE NOUS, OU ALORS AUGMENTER SA COLÈRE, SI CE N'EST SA RAGE »

Maison d'arrêt de Versailles
le 27 décembre 2009

Bonjour à toute l'équipe

Bien le bonjour à vous, amis et lumières du vendredi soir. Je voulais tout d'abord et encore vous remercier pour tout ce que vous faites, le temps que vous prenez pour organiser toutes ces interventions durant l'émission. À chaque écoute, je me dis que je ne suis pas seule ; c'est une sorte de parloir, ça fait chaud au cœur…

Pour ma part, je passe, je crois, le pire des moments depuis ces vingt-sept mois de détention. Je suis tellement triste, je me sens tellement seule ; je le ressens de plus en plus, et mon chagrin s'accroît de jour en jour. Je sais que ce n'est pas bon du tout, je peux passer une journée entière à regarder ce putain de lit au-dessus de moi, à me demander jusqu'à quand ça va durer.

La prison est-elle vraiment une solution à toute cette misère sociale ? Quand je suis en promenade et que je regarde les filles autour de moi, je me dis que la plupart sont là à cause du système. Des jeunes filles qui volent ou braquent par nécessité, d'autres qui travaillent au noir parce qu'elles n'ont pas de papiers, des mules qui passaient de la came pour nourrir leur famille – y a même ici une grand-mère qui s'est fait choper (quand elle en parle, elle dit qu'elle l'a fait pour sa fille). D'autres le font par goût du luxe, tout simplement, parce que c'est la société de consommation qui veut ça ; avoir toujours plus, plus cher et mieux, même si ça ne sert à rien : ce sont celles qui sont là pour escroquerie, qui avaient pourtant une bonne situation – mais l'appât du gain a pris le dessus.

D'autres filles sans problèmes avant d'arriver ici avaient une vie dite normale jusqu'à ce qu'un mari frappe, humilie, blesse ou cogne, et qui, sur un coup de folie, ont blessé à leur tour, et tué… Celles-là se retrouvent du jour au lendemain dans les rangs des criminelles, et enfermées pour un bout de temps ; et même si un jour les portes des prisons s'ouvrent, elles resteront marquées à jamais de cette mort qu'elles ont donnée malgré elles, sans le vouloir au fond, puisque cette personne perdue, elles l'aimaient du plus profond de leur cœur.

Toutes ces années de taule vont-elles les aider vraiment ?

La prison est-elle un remède à tous ces maux ? Est-elle la solution pour les guérir et fermer leurs blessures ? Cet enfermement, cette répétition de tous les gestes jour après jour peut rendre fou n'importe lequel d'entre nous, ou alors augmenter sa colère, si ce n'est sa rage, sa rage envers ce système complice, voire coupable de la misère sociale. Ces politiciens écœurants dont le discours n'a d'autre but que de gagner la voix de l'électeur, mais en vrai, ils n'en ont rien à foutre : tout ce qui les intéresse, c'est le pouvoir, c'est de régner.

On vit dans un monde de merde, les amis, j'ai envie de gerber…

KAOUTAR

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).